



VILLE DE QUÉBEC

Conseil de la ville

RÈGLEMENT R.V.Q. 1676

**RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT DANS UN GARAGE,
UN PARC DE STATIONNEMENT OU SUR UN TERRAIN GÉRÉ
PAR LA VILLE**

**Avis de motion donné le 20 décembre 2021
Adopté le 17 janvier 2022
En vigueur le 18 janvier 2022**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement établit les règles à suivre sur certains stationnements qui relèvent du conseil de la ville dans les garages, les parcs de stationnement et sur les terrains gérés par la ville.

Il précise pour chacun des stationnements les types de réglementation ou de prohibition ainsi que les moyens de contrôle.

RÈGLEMENT R.V.Q. 1676

RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT DANS UN GARAGE, UN PARC DE STATIONNEMENT OU SUR UN TERRAIN GÉRÉ PAR LA VILLE

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE
QUI SUIT :

CHAPITRE I

STATIONNEMENT

1. Le présent règlement s'applique à un des stationnements suivants situé sur
le territoire de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou :

- 1° 4^e Rue;
- 2° 10^e Rue;
- 3° Bagot;
- 4° Centre communautaire Monseigneur-Marcoux;
- 5° Centre-ville Ouest;
- 6° Champlain 1;
- 7° Champlain 2;
- 8° côte de la Pente-Douce;
- 9° de la Canardière;
- 10° de la Chancelière;
- 11° de l'Aqueduc;
- 12° des Franciscains;
- 13° du Père-Hiral;
- 14° Dufferin;
- 15° Durocher;

- 16° Gare-du-Palais;
- 17° Maison de la littérature;
- 18° Maison Dorion-Coulombe;
- 19° Montmagny-Hermine;
- 20° Olivier-Robitaille;
- 21° Parc Victoria;
- 22° Place La Rivière;
- 23° quai Chouinard;
- 24° quai Riviera;
- 25° Saint-Albert-Le-Grand;
- 26° Sainte-Agnès;
- 27° Saint-Germain;
- 28° Saint-Olivier;
- 29° Saint-Sacrement;
- 30° Saint-Vallier Ouest.

Il s'applique à un des stationnements suivants situé sur le territoire de l'Arrondissement des Rivières :

- 1° Bibliothèque Romain-Langlois;
- 2° Claire-Bonenfant;
- 3° Giguère Est;
- 4° Giguère Ouest;
- 5° Maison O'Neil;
- 6° Parc Chauveau, terrain de soccer;
- 7° Stade Chauveau.

Il s'applique à un des stationnements suivants situé sur le territoire de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge :

- 1° Bergerville;
- 2° Centre de glisse Myrand;
- 3° Domaine des Retraités;
- 4° Édifice Joseph-Morin;
- 5° Église Sainte-Geneviève;
- 6° Garage municipal de Sillery;
- 7° Maison Hamel-Bruneau;
- 8° Roland-Beaudin;
- 9° Sheppard.

Il s'applique à un des stationnements suivants situé sur le territoire de l'Arrondissement de Charlesbourg :

- 1° Garage mécanique 76^e Rue;
- 2° Garage municipal de Charlesbourg;
- 3° Moulin des Jésuites;
- 4° Terrain de soccer Périgord.

Il s'applique à un des stationnements suivants situé sur le territoire de l'Arrondissement de Beauport :

- 1° Académie (rue de l');;
- 2° Bureau de l'Arrondissement de Beauport;
- 3° Centre de plein air de Beauport;
- 4° Des Moqueurs;
- 5° Édifice des Travaux publics;
- 6° Église Saint-Grégoire;
- 7° Monseigneur-Gauthier;

8° Place du Vieux-Bourg.

Il s'applique à un des stationnements suivants situé sur le territoire de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles :

- 1° Amyot;
- 2° ancienne caserne Val-Bélaire;
- 3° Bibliothèque Neufchâtel;
- 4° boîte postale, Saint-Émile;
- 5° Centre écologique Léopold-E.-Beaulieu;
- 6° de la Colline;
- 7° Église de Loretteville;
- 8° Entrepôt Haute-Saint-Charles;
- 9° Entrepôt Lapierre;
- 10° Giroux;
- 11° Morissette;
- 12° Racine;
- 13° Taxi Coop Valcartier;
- 14° Travaux publics Louis-IX.

2. Dans un stationnement mentionné à l'article 1, il est interdit de :

- 1° stationner un véhicule ailleurs que dans un espace délimité;
- 2° stationner un véhicule de façon à obstruer un autre véhicule, une allée ou un passage piétonnier;
- 3° stationner un véhicule de manière à empiéter dans plus d'un espace de stationnement;
- 4° stationner un véhicule dans un espace réservé à un détenteur de permis sans avoir payé le prix exigé et sans exposer le permis sur le tableau de bord du véhicule ou à l'endos du rétroviseur intérieur;
- 5° stationner un véhicule au-delà de la limite de temps autorisée;

6° stationner un véhicule dans une zone identifiée comme débarcadère ou réservée aux véhicules de protection contre l'incendie;

7° stationner un véhicule dans un espace de stationnement réservé à une personne handicapée à moins que le véhicule ne soit muni d'une vignette affichant le symbole international de fauteuil roulant, délivrée par une autorité administrative;

8° stationner un véhicule dans une case de stationnement pour laquelle un tarif est imposé sans acquitter le paiement requis;

9° stationner autre chose qu'un véhicule routier muni d'un moteur dont la masse nette ne dépasse pas 3 000 kilogrammes.

3. Le propriétaire ou le conducteur d'un véhicule doit se conformer à la signalisation installée sur un terrain de stationnement mentionné à l'article 1.

4. Dans le cas où le véhicule est muni d'une vignette visée au paragraphe 7° de l'article 2, le conducteur ou son passager doit, sur demande d'une personne autorisée à délivrer un constat d'infraction, remettre, pour examen, le certificat attestant la délivrance de la vignette.

5. Un véhicule stationné en contravention d'une disposition du présent règlement peut être remorqué.

6. Les différents types de réglementation ou de prohibition ainsi que les moyens de contrôle applicables à un terrain de stationnement mentionné à l'article 1 sont identifiés et définis sous un code à l'annexe I.

7. L'annexe II édicte, pour chaque terrain de stationnement mentionné à l'article 1, ce qui suit :

1° son nom;

2° sa localisation géographique;

3° sa référence à un plan de l'annexe III;

4° son nombre de cases, lorsque déterminé;

5° son opérateur;

6° les codes de l'annexe I concernant les types de réglementation ou de prohibition et les moyens de contrôle qui lui sont applicables, le cas échéant;

7° les codes concernant la tarification édictée en vertu du règlement de tarification applicable imposée pour son utilisation, s'il y a lieu.

8. Lorsqu'un panneau de signalisation indique que le stationnement est permis pour les véhicules autorisés, ceux-ci comprennent les véhicules de services d'urgence, de sécurité publique et ceux dont l'occupant s'occupe de l'entretien ou de la réparation du stationnement ou de l'un de ces accessoires.

CHAPITRE II

INFRACTION ET PEINE

9. Nul ne peut contrevenir ni permettre que l'on contrevienne à une disposition du présent règlement.

10. Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement autre que celle prévue au paragraphe 7° de l'article 2 commet une infraction et est passible d'une amende d'un montant de 40 \$.

Quiconque contrevient au paragraphe 7° de l'article 2, commet une infraction et est passible d'une amende d'un montant de 100 \$.

Dans tous les cas, les frais s'ajoutent à l'amende.

11. Si l'infraction est continue, cette continuité constitue, jour par jour, une infraction séparée et l'amende édictée pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l'infraction.

CHAPITRE III

DISPOSITIONS ABROGATIVES

12. Aux fins de son application sur un terrain de stationnement qui relève du conseil de la Ville, le *Règlement sur le stationnement et la circulation dans les garages, les parcs de stationnement et les terrains de la ville, VQS-19*, et ses amendements, de l'ancienne Ville de Québec, est abrogé.

13. Aux fins de son application sur un terrain de stationnement qui relève du conseil de la Ville, le *Règlement 3190 concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur les terrains qui appartiennent à la ville, aux abords de la rue Place de Ville, de l'ancienne Ville de Sainte-Foy*, est abrogé.

14. Le *Règlement sur le stationnement hors rues dans le secteur de la rue Maguire et sur le terrain de la SEPAQ géré par la ville à Charlesbourg*, R.V.Q. 2215, est abrogé.

15. Le *Règlement sur le stationnement hors rues au stade Chauveau*, R.V.Q. 1650, est abrogé.

16. Le *Règlement sur les règles à suivre concernant certains stationnements*, R.V.Q. 2365, est abrogé.

CHAPITRE IV

DISPOSITION FINALE

17. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I
(*articles 6 et 7*)

TYPES DE RÉGLEMENTATION OU DE PROHIBITION ET MOYENS DE
CONTRÔLE

CODE	TYPES DE RÉGLEMENTATION OU DE PROHIBITION ET MOYENS DE CONTRÔLE
CH-1	Stationnement limité à 2 heures – 9 h à 18 h – lundi, mardi, mercredi et samedi 9 h à 21 h – jeudi et vendredi 14 h à 18 h – dimanche Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage
CH-2	Stationnement limité à 12 heures – en usage 24 heures par jour – 7 jours par semaine
CH-3	Stationnement limité à 24 heures – en usage 24 heures par jour – 7 jours par semaine En opération du 1 ^{er} novembre au 30 avril de chaque année
CH-4	Poste de perception
CH-5	Système de contrôle par carte d'accès
CH-6	Stationnement limité à 5 heures – en usage 24 heures par jour – 7 jours par semaine
CH-7	Stationnement limité à 5 heures – 9 h à 18 h – lundi, mardi, mercredi et samedi 9 h à 21 h – jeudi et vendredi 14 h à 18 h – dimanche
CH-8	Système de contrôle par horodateur du 16 octobre au 14 mai
CH-9	Poste de perception du 15 mai au 15 octobre
CH-10	Stationnement limité à 5 heures – tous les jours Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage
CH-11	Stationnement limité à 5 heures – 9 h à 18 h – lundi, mardi, mercredi et samedi 9 h à 21 h – jeudi et vendredi 10 h à 18 h – dimanche
CH-12	Poste de perception – lendemain de la fête des patriotes au lendemain de l'Action de Grâce
CH-13	Stationnement illimité pour les autobus – tous les jours
CP-1	Stationnement interdit aux véhicules munis d'un permis Stationnement limité à 90 minutes – visiteurs
CP-2	Stationnement limité à 60 minutes – 8 h à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-3	Stationnement limité à 60 minutes – 9 h à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-4	Stationnement limité à 60 minutes – 9 h à 17 h 30 – du lundi au samedi Stationnement limité à 60 minutes – 17 h 30 à 21 h – jeudi et vendredi Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis

CODE	TYPES DE RÉGLEMENTATION OU DE PROHIBITION ET MOYENS DE CONTRÔLE
CP-5	Stationnement limité à 60 minutes – 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-6	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 24 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-7	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-8	Stationnement limité à 90 minutes – samedi et dimanche
CP-9	Stationnement limité à 90 minutes – 9 h à 17 h – du lundi au vendredi
CP-10	Stationnement limité à 4 heures – 8 h à 24 h Stationnement interdit – 0 h à 8 h – roulottes et roulottes motorisées Stationnement interdit – 0 h à 8 h – du 15 novembre au 31 mars – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis Accès interdit aux autobus et motocyclettes
CP-11	Stationnement limité à 2 heures – 8 h 30 à 24 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 8 h 30 – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-12	Stationnement interdit en tout temps Excepté véhicules munis d'une vignette pour personnes handicapées
CP-13	Stationnement interdit en tout temps
CP-14	Stationnement interdit en tout temps Poste en commun pour taxis
CP-15	Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage
CP-16	Stationnement limité à 60 minutes – 9 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 3 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-17	Stationnement interdit – du 1 ^{er} novembre au 15 avril Espace réservé – entreposage de la neige
CP-18	Stationnement interdit dans l'allée
CP-19	Débarcadère en tout temps
CP-20	Stationnement limité à 20 minutes en tout temps
CP-21	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis – 8 h à 18 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours – remorquage

CODE	TYPES DE RÉGLEMENTATION OU DE PROHIBITION ET MOYENS DE CONTRÔLE
CP-22	Stationnement interdit – 8 h à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis «Commission scolaire de la Capitale » – remorquage
CP-23	Stationnement limité à 30 minutes – 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 23 h à 8 h – tous les jours Stationnement limité à 90 minutes – 17 h à 23 h – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis «Parc Ferland »
CP-24	Stationnement interdit – 22 h à 7 h – tous les jours – remorquage
CP-25	Stationnement limité à 90 minutes – 8 h à 21 h – du lundi au samedi Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-26	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 24 h – tous les jours Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-27	Stationnement interdit – 1 h à 6 h – tous les jours – remorquage
CP-28	Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-29	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 22 h – tous les jours Stationnement interdit – 22 h à 8 h – tous les jours – remorquage
CP-30	Stationnement interdit – excepté remorques et roulotte
CP-31	Stationnement limité à 60 minutes – 6 h à 22 h Stationnement interdit – 22 h à 6 h – tous les jours – remorquage
CP-32	Stationnement limité à 10 minutes en tout temps
CP-33	Stationnement interdit – excepté fourgon cellulaire
CP-34	Stationnement interdit – 8 h à 16 h – du lundi au vendredi
CP-35	Stationnement interdit de ce côté
CP-36	Stationnement interdit – excepté véhicules de location
CP-37	Stationnement interdit – priorité incendie
CP-38	Stationnement interdit – excepté véhicules autorisés
CP-39	Stationnement interdit – excepté moto
CP-40	Stationnement interdit – 8 h à 19 h – du lundi au vendredi
CP-41	Stationnement interdit – 0 h à 6 h – du 1 ^{er} novembre au 15 avril
CP-42	Stationnement interdit – 23 h à 6 h 30 – lorsque les feux clignotent
CP-43	Stationnement interdit – excepté autobus

CODE	TYPES DE RÉGLEMENTATION OU DE PROHIBITION ET MOYENS DE CONTRÔLE
CP-44	Stationnement interdit aux camions et aux autobus
CP-45	Stationnement interdit – tous les jours – remorquage
CP-46	Stationnement interdit – du 1 ^{er} novembre au 15 avril Excepté véhicules munis du permis approprié
CP-47	Stationnement interdit – 23 h à 6 h – du 1 ^{er} novembre au 15 avril
CP-48	Stationnement interdit lors des opérations de déneigement – 21 h à 7 h
CP-49	Stationnement interdit – 23 h à 7 h – tous les jours – remorquage
CP-50	Débarcadère – 8 h à 16 h – du lundi au vendredi
CP-51	Entrée interdite – excepté véhicules autorisés
CP-52	Arrêt interdit aux camions et aux autobus
CP-53	Camion interdit
CP-54	Propriété privée – accès interdit
CP-55	Propriété privée – stationnement interdit – remorquage
CP-56	Stationnement réservé aux autobus de services
CP-57	Stationnement réservé au transport de prisonniers
CP-58	Stationnement réservé aux visiteurs
CP-59	Stationnement réservé aux véhicules de service
CP-60	Stationnement réservé au directeur
CP-61	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis – 8 h à 18 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 23 h à 6 h – tous les jours – remorquage
CP-62	Stationnement réservé aux visiteurs – 30 minutes
CP-63	Stationnement réservé aux usagers du centre de loisir Pie-XII – remorquage
CP-64	Stationnement limité à 2 heures – en tout temps Excepté véhicules munis d'un permis
CP-65	Stationnement limité à 15 minutes – en tout temps
CP-66	Stationnement limité à 2 heures – 9 h à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-67	Stationnement limité à 60 minutes – 8 h à 18 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 23 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-68	Stationnement limité à 60 minutes – 8 h à 24 h – tous les jours Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis

CODE	TYPES DE RÉGLEMENTATION OU DE PROHIBITION ET MOYENS DE CONTRÔLE
CP-69	Stationnement limité à 60 minutes – 9 h à 17 h – du lundi au vendredi
CP-70	Stationnement limité à 30 minutes – 8 h à 17 h – du lundi au vendredi
CP-71	Stationnement limité à 60 minutes – en tout temps
CP-72	Stationnement limité à 60 minutes – 7 h à 21 h – du lundi au samedi
CP-73	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 24 h – tous les jours
CP-74	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 18 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 23 h à 6 h 30 – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-75	Stationnement limité à 90 minutes – 8 h à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 8 h – tous les jours Excepté véhicules munis d'un permis approprié
CP-76	Stationnement limité à 30 minutes – en tout temps
CP-77	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 18 h – du lundi au vendredi
CP-78	Stationnement limité à 60 minutes – 7 h à 9 h 30 – du lundi au vendredi
CP-79	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 17 h – du lundi au vendredi Excepté véhicules munis d'un permis
CP-80	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 16 h – du lundi au vendredi – période scolaire
CP-81	Stationnement interdit – 23 h à 7 h – du 1 ^{er} mai au 30 septembre
CP-82	Stationnement limité à 30 minutes – 8 h à 16 h
CP-83	Stationnement limité à 15 minutes – 9 h à 17 h – du lundi au vendredi
CP-84	Stationnement interdit en tout temps Excepté véhicules identifiés «Ville de Québec»
CP-85	Stationnement interdit en tout temps Débarcadère limité à 10 minutes
CP-86	Stationnement interdit – 15 h à 17 h – samedi et dimanche
CP-87	Stationnement interdit – 18 h à 8 h – du 1 ^{er} novembre au 15 avril – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-88	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 24 h Stationnement interdit – 1 h à 6 h – tous les jours - remorquage
CP-89	Stationnement interdit – 22 h à 8 h – tous les jours - remorquage
CP-90	Arrêt interdit
CP-91	Stationnement interdit – excepté véhicules écussonnés
CP-92	Stationnement interdit – excepté véhicules électriques limité à 3 heures

CODE	TYPES DE RÉGLEMENTATION OU DE PROHIBITION ET MOYENS DE CONTRÔLE
CP-93	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 16 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 23 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-94	Stationnement limité à 60 minutes – 8 h à 18 h Stationnement interdit – 23 h à 6 h 30 – excepté véhicules munis d'un permis de stationnement
CP-95	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 24 h Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-96	Stationnement limité à 2 heures – 9 h à 22 h Stationnement interdit – 22 h à 9 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-97	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 20 h – du 1 ^{er} mai au 31 octobre Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-98	Stationnement interdit sauf lors d'événement sportif
CP-99	Stationnement interdit – excepté véhicules électriques limité à 2 heures
CP-100	Stationnement limité à 2 heures – 8 h à 16 h - du lundi au vendredi Stationnement interdit – 1 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-101	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis – 8 h à 16 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 1 h à 6 h – tous les jours – remorquage
CP-102	Stationnement interdit – excepté véhicules de livraison
CP-103	Stationnement limité à 3 heures – 6 h à 18 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CP-104	Stationnement interdit – 8 h à 16 h – lorsque le feu clignote
CP-105	Stationnement limité à 4 heures – 8 h à 24 h Stationnement interdit aux roulottes et campeurs – 0 h à 8 h - remorquage
CP-106	Débarcadère – 8 h à 16 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit en autre temps – excepté véhicules munis d'un permis - remorquage
CP-107	Stationnement interdit – excepté véhicules électriques
CP-108	Stationnement limité à 2 heures – 6 h à 17 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 6 h – tous les jours – remorquage Excepté véhicules munis d'un permis

CODE	TYPES DE RÉGLEMENTATION OU DE PROHIBITION ET MOYENS DE CONTRÔLE
CP-109	Stationnement limité à 10 minutes – 7 h à 8 h 30 et 16 h à 17 h 30 – du lundi au vendredi Stationnement limité à 120 minutes – 8 h 30 à 13 h – du lundi au vendredi Stationnement interdit – 0 h à 7 h – tous les jours - remorquage Excepté véhicules munis d'un permis
CV-1	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis – remorquage
CV-2	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis – 0 h à 8 h
CV-3	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis appartenant au personnel de la Ville de Québec en devoir à la caserne n° 2 du Palais
CV-4	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis appartenant au personnel de la Ville de Québec en devoir au Palais Montcalm
CV-5	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis – 22 h à 6 h – du 15 novembre au 31 mars
CV-6	Stationnement réservé aux véhicules commerciaux – remorquage
CV-7	Stationnement réservé aux véhicules munis d'un permis – 8 h à 18 h – du lundi au vendredi
CV-8	Stationnement réservé aux véhicules munis d'une vignette « Îlot des Palais »
CV-9	Stationnement réservé aux détenteurs de vignette selon le code de couleur 7 h à 16 h 30 – du lundi au vendredi
CV-10	Stationnement réservé aux résidents
Version du 29 janvier 2021	

ANNEXE II

(article 7)

STATIONNEMENTS À L'ÉGARD DESQUELS S'APPLIQUE LE PRÉSENT
RÈGLEMENT

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

1°	Nom du stationnement	4^e Rue
	Localisation géographique	À l'ouest du 250 4 ^e Rue
	Référence au plan	RCV1-001
	Nombre de cases	22
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-7
	Tarifications	TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

2°	Nom du stationnement	10^e Rue
	Localisation géographique	275 10 ^e Rue
	Référence au plan	RCV1-002
	Nombre de cases	29
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-66, CV-1
	Tarifications	TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

3°	Nom du stationnement	Bagot
	Localisation géographique	422 rue Victoria
	Référence au plan	RCV1-003
	Nombre de cases	Non-défini, environ 6
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
	Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

4°	Nom du stationnement	Centre communautaire Monseigneur-Marcoux
	Localisation géographique	2025 rue Adjutor-Rivard
	Référence au plan	RCV1-039
	Nombre de cases	3
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-18, CP-32, CP-51
	Tarifications	Aucune

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU

5°	Nom du stationnement	Centre-ville Ouest
	Localisation géographique	101 rue Saint-Vallier Ouest
	Référence au plan	RCV1-005
	Nombre de cases	16
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-13, CV-1
	Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

6°	Nom du stationnement	Champlain 1
	Localisation géographique	Opposé au 348 rue Champlain
	Référence au plan	RCV1-007
	Nombre de cases	26
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
	Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

7°	Nom du stationnement	Champlain 2
	Localisation géographique	Opposé au 396 rue Champlain
	Référence au plan	RCV1-006
	Nombre de cases	9
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
	Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

8°	Nom du stationnement	côte de la Pente-Douce
	Localisation géographique	Opposé au 610 Calixa-Lavallée
	Référence au plan	RCV1-008
	Nombre de cases	10
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-67
	Tarifications	TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU		
9°	Nom du stationnement	de la Canardière
	Localisation géographique	1252 chemin de la Canardière
	Référence au plan	RCV1-010
	Nombre de cases	72
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-1, CP-13, CV-1
	Tarifications	TF-2, TF-3, TF-4, TF-7

10°	Nom du stationnement	de la Chancelière
	Localisation géographique	575 rue du Roi
	Référence au plan	RCV1-011
	Nombre de cases	168
	Opérateur	Société Parc-Auto du Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CH-5
	Tarifications	TC-1, TF-1, TP-5, TP-10, TP-13, TR-3, TR-4

11°	Nom du stationnement	de l'Aqueduc
	Localisation géographique	277 rue de l'Aqueduc
	Référence au plan	RCV1-013
	Nombre de cases	8
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
	Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

12°	Nom du stationnement	des Franciscains
	Localisation géographique	733 avenue de l'Alverne
	Référence au plan	RCV1-014
	Nombre de cases	5
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
	Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU	
13° Nom du stationnement	du Père-Hiral
Localisation géographique	660 rue du Père-Hiral
Référence au plan	RCV1-015
Nombre de cases	5
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-68
Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

14° Nom du stationnement	Dufferin
Localisation géographique	À l'est de 575 rue Saint-Paul
Référence au plan	RCV1-016
Nombre de cases	Non-défini, environ 125
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-55, CV-1
Tarifications	TF-2, TF-3, TF-4, TF-7

15° Nom du stationnement	Durocher
Localisation géographique	Opposé au 502 rue Durocher
Référence au plan	RCV1-017
Nombre de cases	10
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

16° Nom du stationnement	Gare-du-Palais
Localisation géographique	350 rue de la Gare du Palais
Référence au plan	RCV1-018
Nombre de cases	98
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CH-2, CV-1
Tarifications	TF-2, TH-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU	
17° Nom du stationnement	Maison de la littérature
Localisation géographique	37 rue Sainte-Angèle
Référence au plan	RCV1-037
Nombre de cases	3
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-19, CP-89
Tarifications	Aucune

18° Nom du stationnement	Maison Dorion-Coulombe
Localisation géographique	332 rue Domagaya
Référence au plan	RCV1-019
Nombre de cases	2
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-18, CP-55, CP-69
Tarifications	Aucune

19° Nom du stationnement	Montmagny-Hermine
Localisation géographique	À l'ouest du 640 rue Hermine
Référence au plan	RCV1-020
Nombre de cases	21
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

20° Nom du stationnement	Olivier-Robitaille
Localisation géographique	Au sud du 680 rue Olivier-Robitaille
Référence au plan	RCV1-021
Nombre de cases	8
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-17, CV-1
Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU	
21° Nom du stationnement	Parc Victoria
Localisation géographique	275 rue de la Maréchaussée
Référence au plan	RCV1-022
Nombre de cases	450
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-13, CP-16, CP-18, CP-43
Tarifications	TF-2, TF-3, TF-4, TF-5, TF-7, TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TP-14, TP-16, TR-1, TR-2

22° Nom du stationnement	Place La Rivière
Localisation géographique	Près du 800 rue du Prince-Édouard
Référence au plan	RCV1-023
Nombre de cases	46
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarifications	TR-6

23° Nom du stationnement	Quai Chouinard
Localisation géographique	10 rue Dalhousie
Référence au plan	RCV1-024
Nombre de cases	30
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-68
Tarifications	TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-2

24° Nom du stationnement	Quai Riviera
Localisation géographique	Près du 10 rue Dalhousie
Référence au plan	RCV1-033
Nombre de cases	24
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-55, CV-1
Tarifications	TP-1, TR-2

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU	
25° Nom du stationnement	Saint-Albert Le-Grand
Localisation géographique	3055 2 ^e Avenue
Référence au plan	RCV1-025
Nombre de cases	24
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-28, CP-37, CP-41
Tarifications	TP-1, TP-19

26° Nom du stationnement	Sainte-Agnès
Localisation géographique	174 rue Renaud
Référence au plan	RCV1-026
Nombre de cases	6
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

27° Nom du stationnement	Saint-Germain
Localisation géographique	479 rue Saint-Germain
Référence au plan	RCV1-028
Nombre de cases	9
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

28° Nom du stationnement	Saint-Olivier
Localisation géographique	280 rue Saint-Olivier
Référence au plan	RCV1-029
Nombre de cases	12
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-1
Tarifications	TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU															
29°	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom du stationnement</th> <th>Saint-Sacrement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Localisation géographique</td> <td>1351 chemin Sainte-Foy</td> </tr> <tr> <td>Référence au plan</td> <td>RCV1-030</td> </tr> <tr> <td>Nombre de cases</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td>Opérateur</td> <td>Ville de Québec</td> </tr> <tr> <td>Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle</td> <td>CH-10, CP-12, CP-94</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TH-1, TP-1</td> </tr> </tbody> </table>	Nom du stationnement	Saint-Sacrement	Localisation géographique	1351 chemin Sainte-Foy	Référence au plan	RCV1-030	Nombre de cases	37	Opérateur	Ville de Québec	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CH-10, CP-12, CP-94		TH-1, TP-1
Nom du stationnement	Saint-Sacrement														
Localisation géographique	1351 chemin Sainte-Foy														
Référence au plan	RCV1-030														
Nombre de cases	37														
Opérateur	Ville de Québec														
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CH-10, CP-12, CP-94														
	TH-1, TP-1														

30°	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom du stationnement</th> <th>Saint-Vallier Ouest</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Localisation géographique</td> <td>À l'ouest du 270 rue Saint-Vallier Ouest</td> </tr> <tr> <td>Référence au plan</td> <td>RCV1-031</td> </tr> <tr> <td>Nombre de cases</td> <td>73</td> </tr> <tr> <td>Opérateur</td> <td>Ville de Québec</td> </tr> <tr> <td>Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle</td> <td>CP-7, CP-12, CP-13, CP-17, CP-18, CV-1</td> </tr> <tr> <td>Tarifications</td> <td>TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2</td> </tr> </tbody> </table>	Nom du stationnement	Saint-Vallier Ouest	Localisation géographique	À l'ouest du 270 rue Saint-Vallier Ouest	Référence au plan	RCV1-031	Nombre de cases	73	Opérateur	Ville de Québec	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-7, CP-12, CP-13, CP-17, CP-18, CV-1	Tarifications	TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2
Nom du stationnement	Saint-Vallier Ouest														
Localisation géographique	À l'ouest du 270 rue Saint-Vallier Ouest														
Référence au plan	RCV1-031														
Nombre de cases	73														
Opérateur	Ville de Québec														
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-7, CP-12, CP-13, CP-17, CP-18, CV-1														
Tarifications	TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2														

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

1°	Nom du stationnement	Bibliothèque Romain-Langlois
	Localisation géographique	2035 boulevard Masson
	Référence au plan	RCV2-001
	Nombre de cases	Non-défini, environ 62
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-13, CP-19, CP-26
	Tarifications	TP-1

2°	Nom du stationnement	Claire-Bonenfant
	Localisation géographique	Face au 1719 rue Claire-Bonenfant
	Référence au plan	RCV2-008
	Nombre de cases	35
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-18, CP-93
	Tarifications	TP-1

3°	Nom du stationnement	Giguère Est
	Localisation géographique	Face au 95 avenue Giguère
	Référence au plan	RCV2-002
	Nombre de cases	11
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-96
	Tarifications	TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

4°	Nom du stationnement	Giguère Ouest
	Localisation géographique	Face au 120 avenue Giguère
	Référence au plan	RCV2-003
	Nombre de cases	10
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-96
	Tarifications	TP-1, TP-2, TP-3, TP-4, TR-1, TR-2

ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES

5°	Nom du stationnement	Maison O'Neil
	Localisation géographique	3160 boulevard Wilfrid-Hamel
	Référence au plan	RCV2-004
	Nombre de cases	Non-défini, environ 43
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-18, CP-27
	Tarifications	Aucune

6°	Nom du stationnement	Parc Chauveau, terrain de soccer
	Localisation géographique	3175 avenue Chauveau
	Référence au plan	RCV2-006
	Nombre de cases	Non-défini, environ 112
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-13, CP-27
	Tarifications	Aucune

7°	Nom du stationnement	Stade Chauveau
	Localisation géographique	7200 boulevard de l'Ormière
	Référence au plan	RCV2-007
	Nombre de cases	Non-défini, environ 206
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-13, CP-18, CP-51, CP-98, CP-107
	Tarifications	TF-2, TF-3, TF-4, TF-7

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE

1°	Nom du stationnement	Bergerville
	Localisation géographique	Près du 1391 avenue Charles
	Référence au plan	RCV3-001
	Nombre de cases	28
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CV-7
	Tarifications	TP-22

2°	Nom du stationnement	Centre de glisse Myrand
	Localisation géographique	2150 avenue Chapdelaine
	Référence au plan	RCV3-003
	Nombre de cases	55
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-7, CP-12, CP-13, CP-18
	Tarifications	TP-1

3°	Nom du stationnement	Domaine des Retraités
	Localisation géographique	3400 rue du Domaine des Retraités
	Référence au plan	RCV3-013
	Nombre de cases	92
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-18, CP-49
	Tarifications	Aucune

4°	Nom du stationnement	Édifice Joseph-Morin
	Localisation géographique	990 avenue Roland-Beaudin
	Référence au plan	RCV3-005
	Nombre de cases	18
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-24, CP-70
	Tarifications	Aucune

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE

5°	Nom du stationnement	Église Sainte-Geneviève
	Localisation géographique	3180 avenue D'Amours
	Référence au plan	RCV3-014
	Nombre de cases	120
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-49
	Tarifications	Aucune

6°	Nom du stationnement	Garage municipal de Sillery
	Localisation géographique	1815 côte de Sillery
	Référence au plan	RCV3-006
	Nombre de cases	Non-défini, environ 5
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-13, CP-54
	Tarifications	Aucune

7°	Nom du stationnement	Maison Hamel-Bruneau
	Localisation géographique	2608 chemin Saint-Louis
	Référence au plan	RCV3-009
	Nombre de cases	Non-défini, environ 20
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	-
	Tarifications	Aucune

8°	Nom du stationnement	Roland-Beaudin
	Localisation géographique	929 avenue Roland-Beaudin
	Référence au plan	RCV3-011
	Nombre de cases	18
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-13, CP-71
	Tarifications	Aucune

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE	
9° Nom du stationnement	Sheppard
Localisation géographique	Près du 1273 avenue Maguire
Référence au plan	RCV3-012
Nombre de cases	11
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CH-11
Tarifications	TH-1

ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG

1°	Nom du stationnement	Garage mécanique 76^e Rue
	Localisation géographique	167 76 ^e rue Est
	Référence au plan	RCV4-002
	Nombre de cases	42
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-13, CP-51, CV-1
	Tarifications	TF-2, TF-3, TF-4, TF-7

2°	Nom du stationnement	Garage municipal de Charlesbourg
	Localisation géographique	1615 boulevard Jean-Talon Ouest
	Référence au plan	RCV4-008
	Nombre de cases	163
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-1, CP-12, CP-18, CP-19, CP-38, CV-1
	Tarifications	TF-2, TF-3, TF-4, TF-7

3°	Nom du stationnement	Moulin des Jésuites
	Localisation géographique	7960 boulevard Henri-Bourassa
	Référence au plan	RCV4-004
	Nombre de cases	17
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12
	Tarifications	Aucune

4°	Nom du stationnement	Terrain de soccer Périgord
	Localisation géographique	Près du 12075 boulevard Henri-Bourassa
	Référence au plan	RCV4-005
	Nombre de cases	Non-défini, environ 64
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-53
	Tarifications	Aucune

ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT	
1° Nom du stationnement	Académie (rue de l')
Localisation géographique	Opposé au Parc Girardin
Référence au plan	RCV5-001
Nombre de cases	Non-défini, environ 90
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	-
Tarifications	Aucune

2° Nom du stationnement	Bureau de l'Arrondissement de Beauport
Localisation géographique	10 rue Hugues-Pommier
Référence au plan	RCV5-002
Nombre de cases	31
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-1, CP-12, CV-1
Tarifications	TF-2, TF-3, TF-4, TF-7

3° Nom du stationnement	Centre de plein air de Beauport
Localisation géographique	95 rue de la Sérénité
Référence au plan	RCV5-003
Nombre de cases	Non-défini, environ 300
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-62
Tarifications	Aucune

4° Nom du stationnement	Des Moqueurs
Localisation géographique	Voisin du 1052 rue des Moqueurs
Référence au plan	RCV5-009
Nombre de cases	17
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-18, CP-75
Tarifications	Aucune

ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

5°	Nom du stationnement	Édifice des Travaux publics
	Localisation géographique	415 boulevard Raymond
	Référence au plan	RCV5-004
	Nombre de cases	117
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-1, CP-13, CV-1
	Tarifications	TF-2, TF-3, TF-4, TF-7

6°	Nom du stationnement	Église Saint-Grégoire
	Localisation géographique	15 rue Monseigneur-Marc-Leclerc
	Référence au plan	RCV5-005
	Nombre de cases	62
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-13, CP-104
	Tarifications	Aucune

7°	Nom du stationnement	Monseigneur-Gauthier
	Localisation géographique	2954 boulevard Monseigneur-Gauthier
	Référence au plan	RCV5-008
	Nombre de cases	290
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-13, CP-18, CV 1
	Tarifications	TP-20

8°	Nom du stationnement	Place du Vieux-Bourg
	Localisation géographique	Opposé au 674 avenue Royal
	Référence au plan	RCV5-006
	Nombre de cases	15
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-48, CP-72
	Tarifications	Aucune

ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

1°

Nom du stationnement	Amyot
Localisation géographique	Opposé au 103 rue Racine
Référence au plan	RCV6-016
Nombre de cases	24
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-95
Tarifications	Aucune

2°

Nom du stationnement	ancienne caserne Val-Bélair
Localisation géographique	3492 route de l'Aéroport
Référence au plan	RCV6-002
Nombre de cases	5
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	-
Tarifications	Aucune

3°

Nom du stationnement	Bibliothèque Neufchâtel
Localisation géographique	4060 rue Blain
Référence au plan	RCV6-017
Nombre de cases	25
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-19, CP-35
Tarifications	Aucune

4°

Nom du stationnement	boîte postale, Saint-Émile
Localisation géographique	2469 rue de la Faune
Référence au plan	RCV6-004
Nombre de cases	2
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	-
Tarifications	Aucune

ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

5°	Nom du stationnement	Centre écologique Léopold-E.-Beaulieu
	Localisation géographique	433 rue Delage
	Référence au plan	RCV6-003
	Nombre de cases	16
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-27
	Tarifications	Aucune

6°	Nom du stationnement	de la Colline
	Localisation géographique	Face au 15015 boulevard de la Colline
	Référence au plan	RCV6-005
	Nombre de cases	20
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	-
	Tarifications	Aucune

7°	Nom du stationnement	Église de Loretteville
	Localisation géographique	277 rue Racine
	Référence au plan	RCV6-007
	Nombre de cases	16
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-13, CP-27
	Tarifications	Aucune

8°	Nom du stationnement	Entrepôt Haute-Saint-Charles
	Localisation géographique	525 rue du Lac-Fripon
	Référence au plan	RCV6-008
	Nombre de cases	10
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	-
	Tarifications	Aucune

ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

9°	Nom du stationnement	Entrepôt Lapierre
	Localisation géographique	2540 avenue Lapierre
	Référence au plan	RCV6-009
	Nombre de cases	25
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	-
	Tarifications	Aucune

10°	Nom du stationnement	Giroux
	Localisation géographique	29 rue Giroux
	Référence au plan	RCV6-011
	Nombre de cases	16
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-13, CP-18, CP-54, CP-88, CV-10
	Tarifications	Aucune

11°	Nom du stationnement	Morissette
	Localisation géographique	80 rue Morissette
	Référence au plan	RCV6-012
	Nombre de cases	15
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	-
	Tarifications	Aucune

12°	Nom du stationnement	Racine
	Localisation géographique	164, rue Racine
	Référence au plan	RCV6-001
	Nombre de cases	59
	Opérateur	Ville de Québec
	Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-12, CP-13, CP-17, CP-95
	Tarifications	Aucune

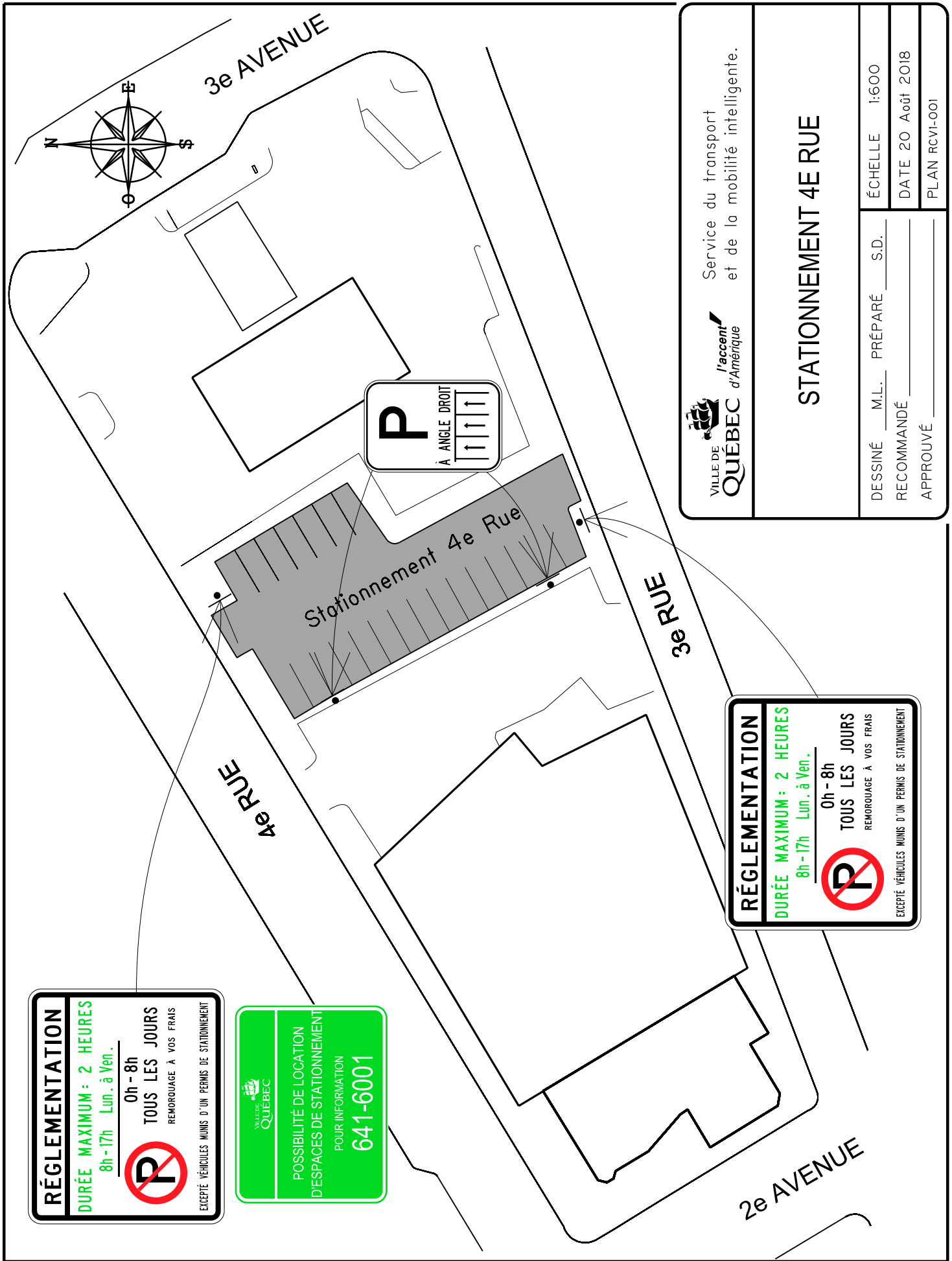
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES	
13° Nom du stationnement	Taxi Coop Valcartier
Localisation géographique	11000 boulevard Valcartier
Référence au plan	RCV6-013
Nombre de cases	11
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-14, CP-27, CP-73
Tarifications	Aucune

14° Nom du stationnement	Travaux publics Louis-IX
Localisation géographique	46 rue Louis-IX
Référence au plan	RCV6-014
Nombre de cases	72
Opérateur	Ville de Québec
Types de réglementation ou de prohibition et moyens de contrôle	CP-1, CP-18, CP-37, CV-1
Tarifications	TF-2, TF-3, TF-4, TF-7

ANNEXE III

(article 7)

PLANS DES STATIONNEMENTS

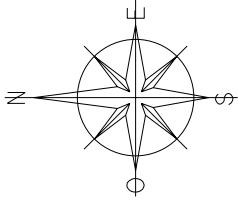


VILLE DE **QUEBEC** *l'accent d'Amérique* Service du transport et de la mobilité intelligente.

STATIONNEMENT 4E RUE

DESSINÉ	M.L.	PRÉPARÉ	S.D.
RECOMMANDÉ			
APPROUVÉ			
		ÉCHELLE	1:600
		DATE 20 Août 2018	
		PLAN RCVI-001	

FICHER: RCVI-001.dgn DOSSIER: PCE2018007



3e AVENUE

10e RUE

11e RUE

RUELLÉ

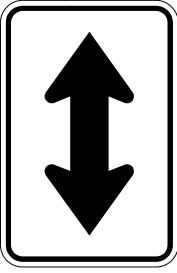
RÉGLÉMENTATION
DURÉE MAXIMUM : 2 HEURES
 9h - 17h Lun. à Ven.
 0h - 8h
TOUS LES JOURS
 REMORQUAGE À VOS FRAIS
 EXCEPTÉ DÉTENTEURS DE VIGNETTE

RÉGLÉMENTATION
DURÉE MAXIMUM : 2 HEURES
 9h - 17h Lun. à Ven.
 0h - 8h
TOUS LES JOURS
 REMORQUAGE À VOS FRAIS
 EXCEPTÉ DÉTENTEURS DE VIGNETTE

**POSSIBILITÉ DE
 LOCATION D'ESPACES
 DE STATIONNEMENT**
 POUR INFORMATION 641-6001

**STATIONNEMENT
 RÉSERVÉ AUX
 DÉTENTEURS DE
 VIGNETTE
 SEULEMENT**
**REMORQUAGE
 À VOS FRAIS**

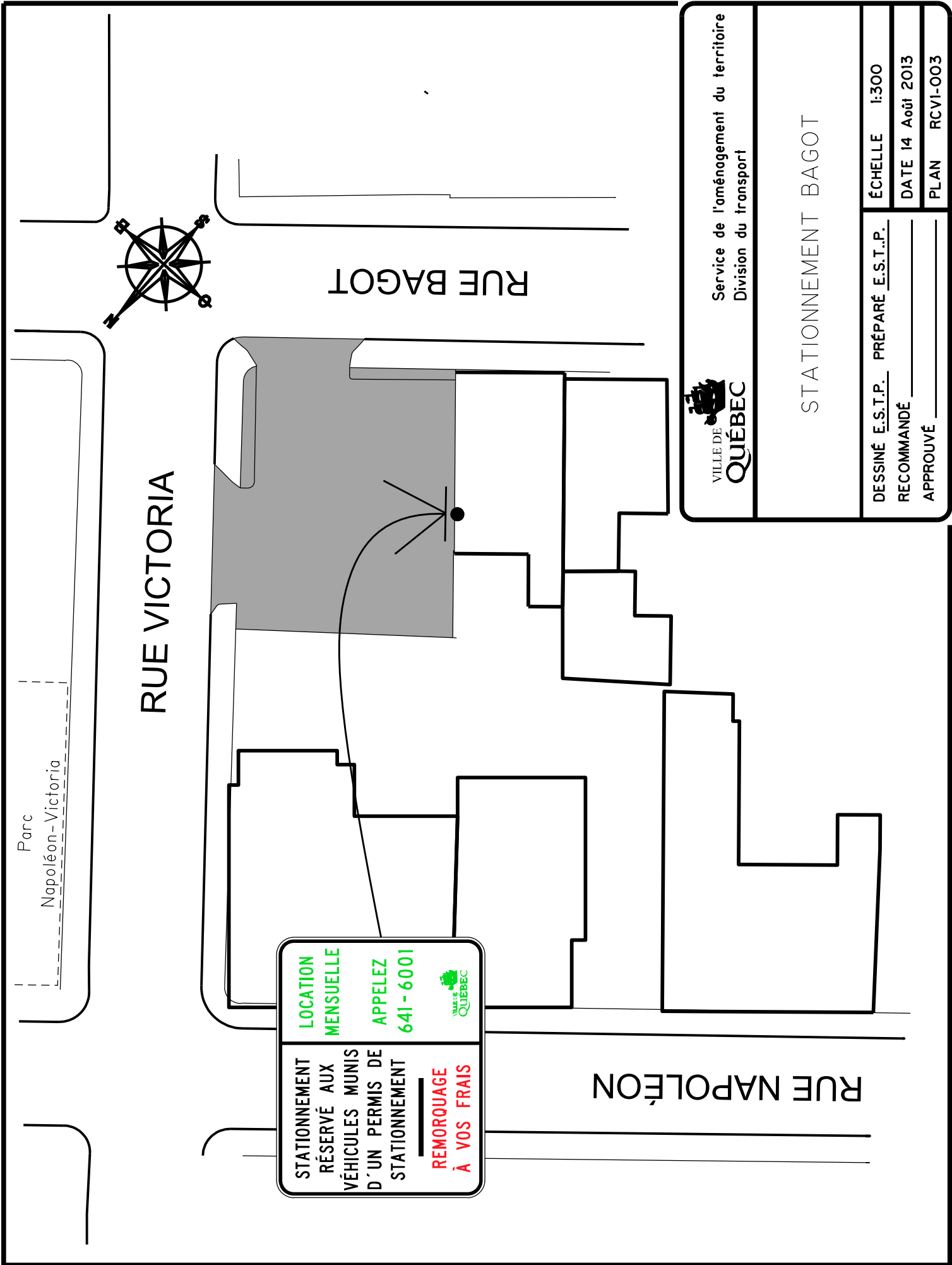
**LOCATION
 MENSUELLE
 APPELÉZ
 641-6001**



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT 101ÈME RUE

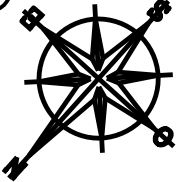
DESSINÉ	E.S.T.P.	PRÉPARÉ	E.S.T.P.	ÉCHELLE	1:700
RECOMMANDÉ				DATE	29 Août 2013
APPROUVÉ				PLAN	RCV1-002



STATIONNEMENT
RÉSERVÉ AUX
VÉHICULES MUNIS
D'UN PERMIS DE
STATIONNEMENT

REMORQUAGE
À VOS FRAIS

LOCATION
MENSUELLE
APPELÉZ
641 - 6001

RUE BAGOT

RUE VICTORIA

RUE NAPOLEÓN

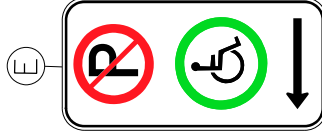
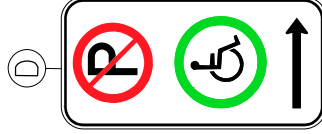
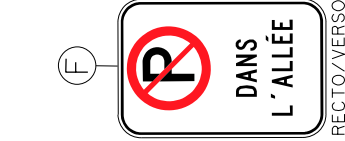
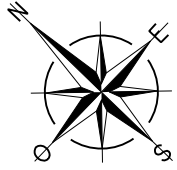
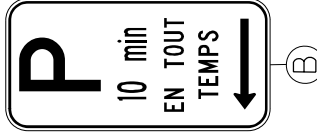
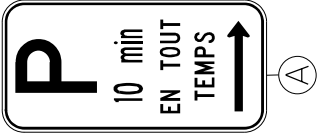
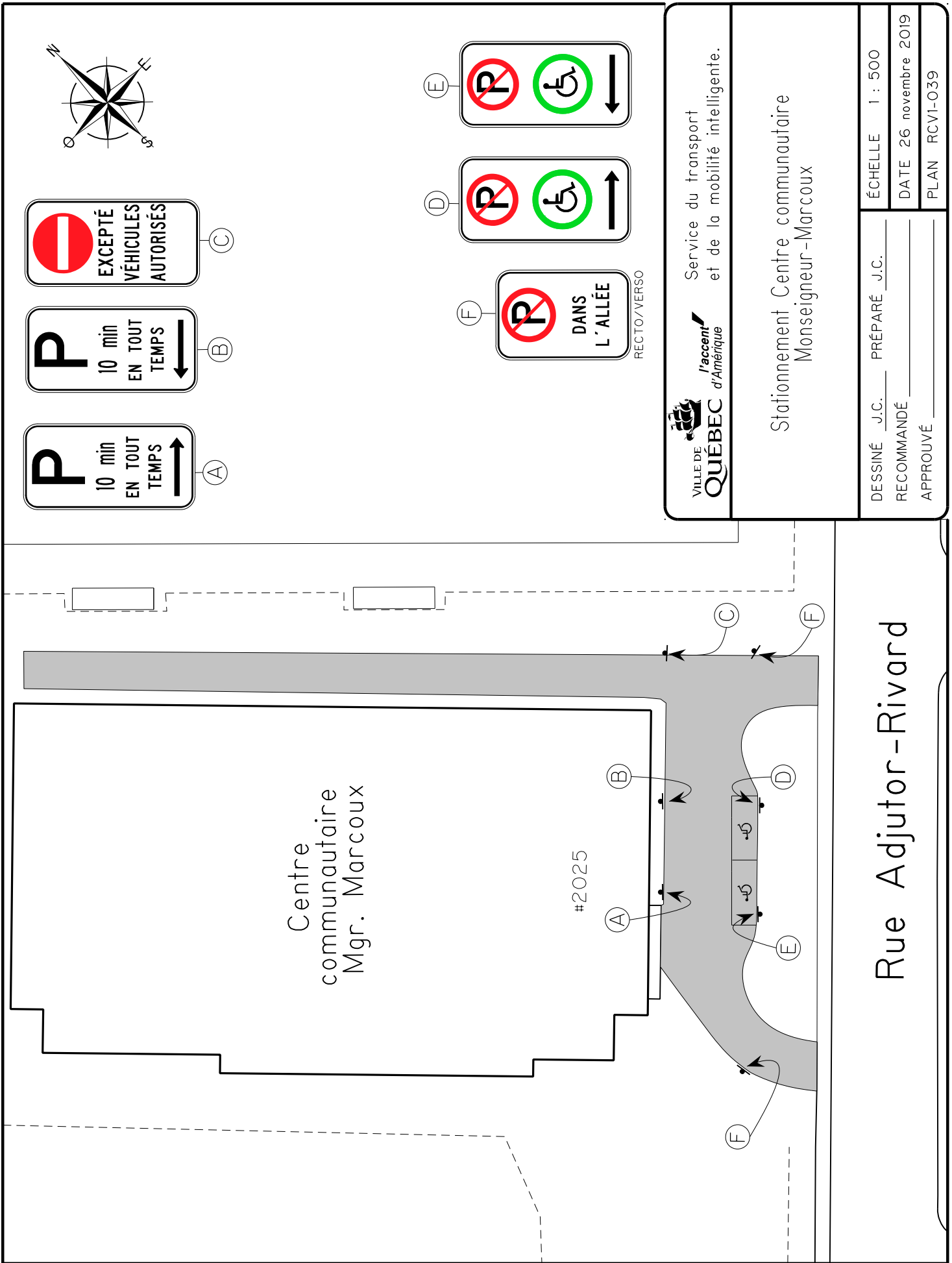
Parc
Napoléon-Victoria



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT BAGOT

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:300
RECOMMANDÉ DATE 14 Août 2013
APPROUVÉ PLAN RCVI-003

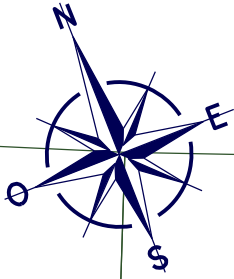


VILLE DE QUÉBEC *l'accent d'Amérique* Service du transport et de la mobilité intelligente.

Stationnement Centre communautaire Monseigneur-Marcoux

DESSINÉ J.C.	PRÉPARÉ J.C.	ÉCHELLE 1 : 500
RECOMMANDÉ		DATE 26 novembre 2019
APPROUVÉ		PLAN RCVI-039

FICHER: RCVI-039.dgn DOSSIER: PCE2019007



RUE LAVIOLETTE

RUE SAINT-VALLIER OUEST

RUE BAGOT

RUE SAINTE-FÉLIXINE

A

C

B

A



A



B



C



Service du transport
et de la mobilité intelligente.

*l'accent
d'Amérique*

CENTRE-VILLE OUEST

DESSINÉ M.G. PRÉPARÉ .

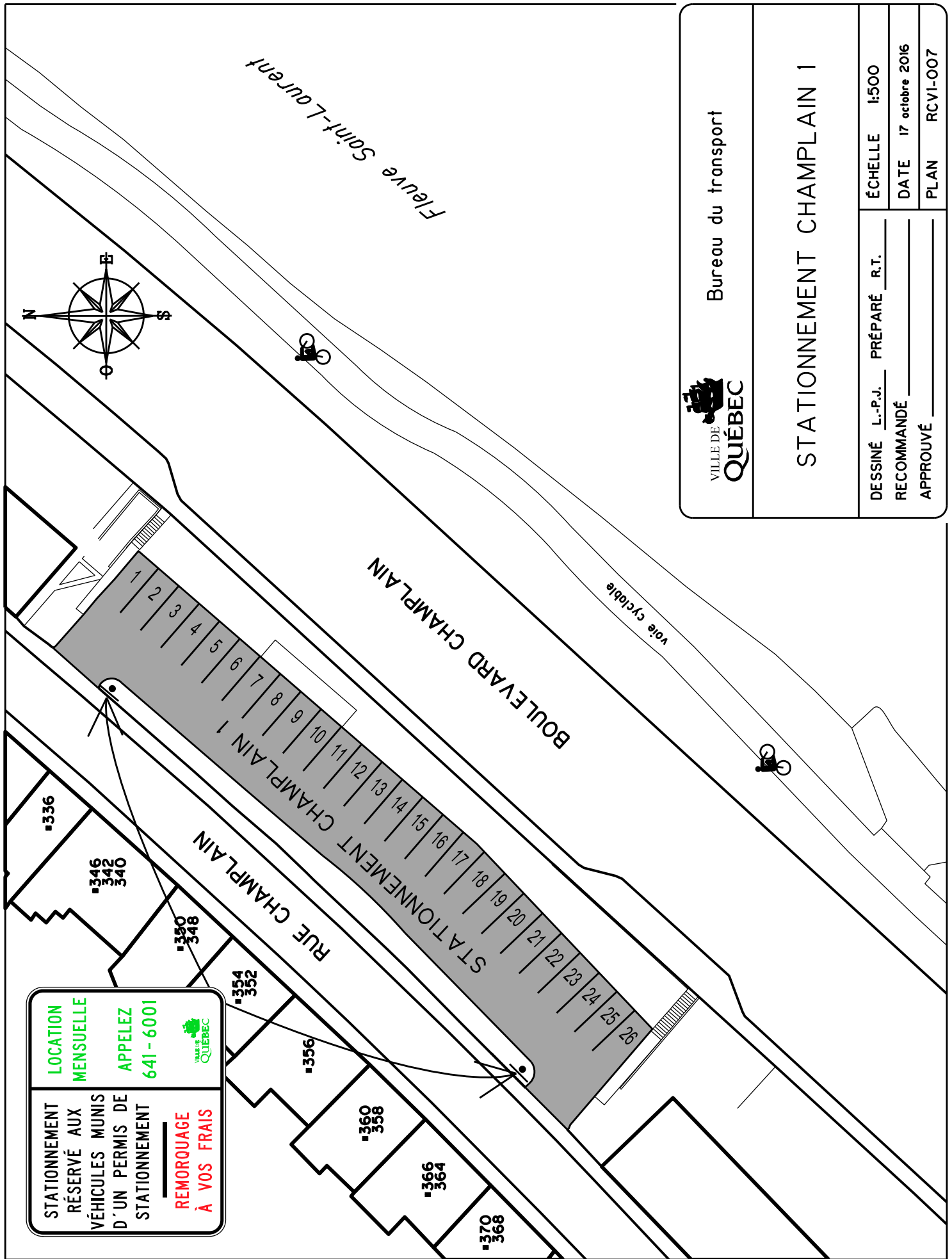
RECOMMANDÉ

APPROUVÉ

ÉCHELLE AUCUNE

DATE 2020-10-07

PLAN RCV1_005




STATIONNEMENT
RÉSERVÉ AUX
VÉHICULES MUNIS
D'UN PERMIS DE
STATIONNEMENT

**LOCATION
MENSUELLE**

**APPELEZ
641-6001**

**REMORQUAGE
À VOS FRAIS**



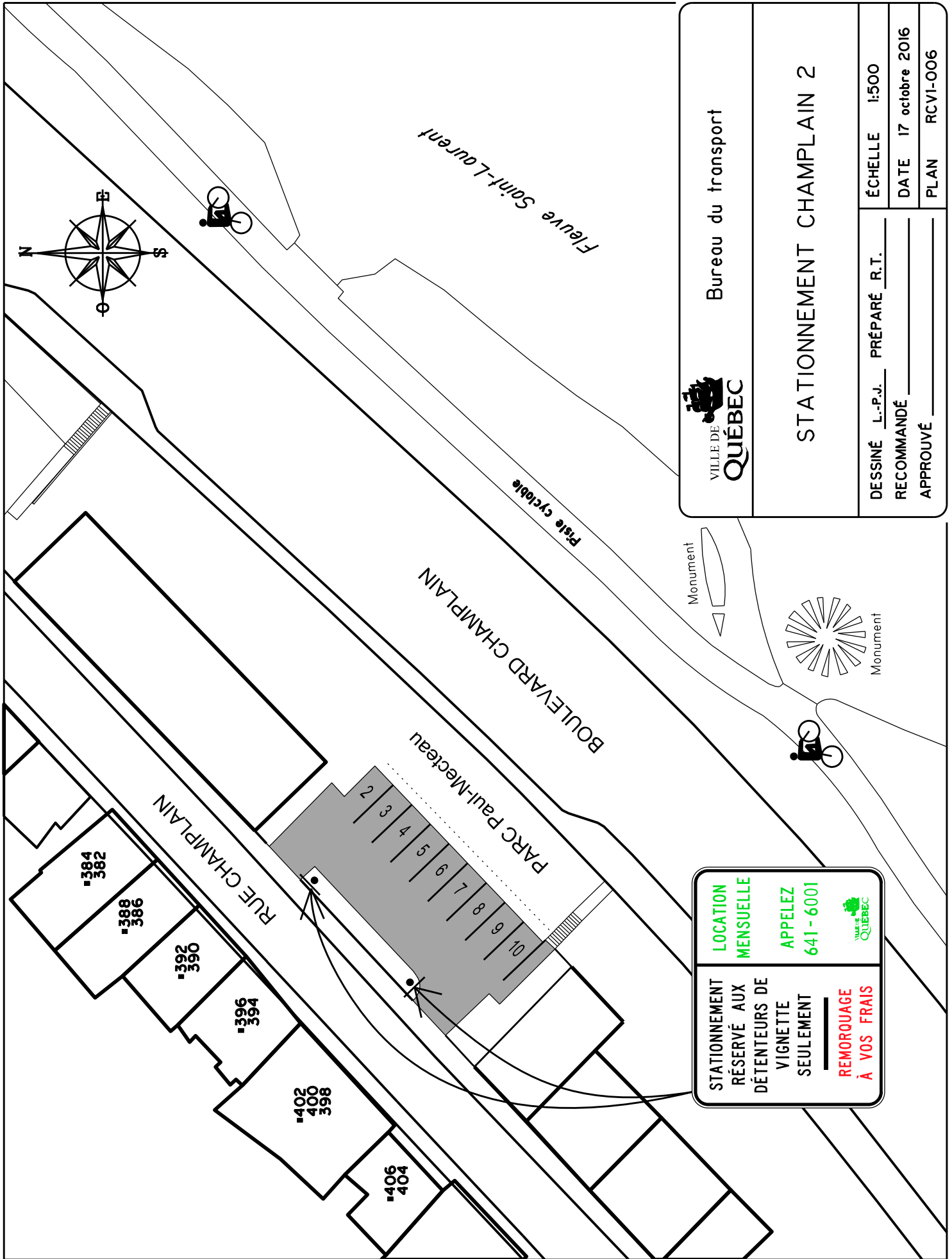
 Bureau du transport

STATIONNEMENT CHAMPLAIN 1

DESSINÉ L.-P.J. PRÉPARÉ R.T. _____ ÉCHELLE 1:500

RECOMMANDÉ _____ DATE 17 octobre 2016

APPROUVÉ _____ PLAN RCVI-007



Bureau du transport

STATIONNEMENT CHAMPLAIN 2

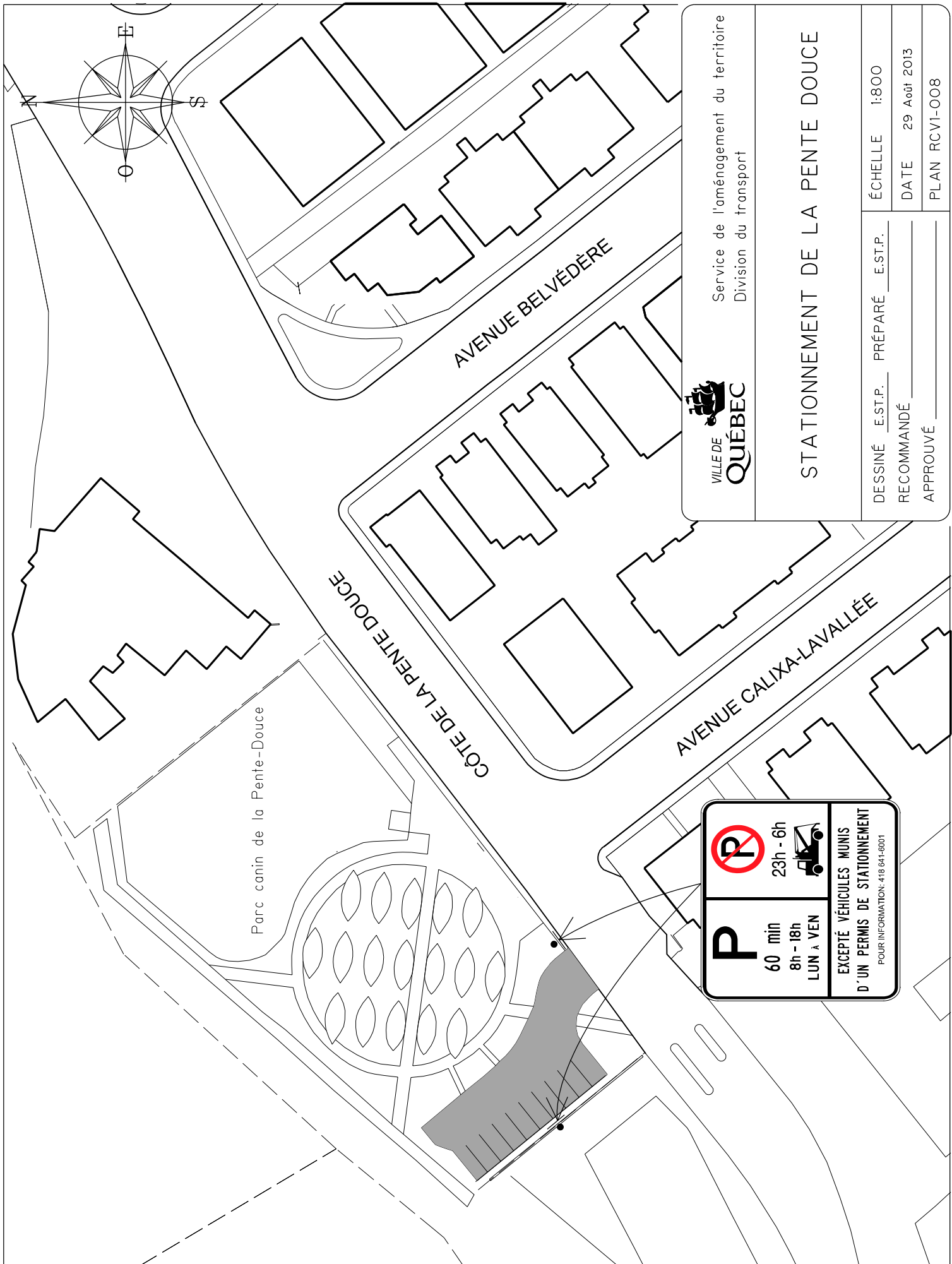
DESSINÉ L.-P.J. PRÉPARÉ R.T.
 RECOMMANDÉ _____
 APPROUVÉ _____

ÉCHELLE 1:500

DATE 17 octobre 2016

PLAN RCVI-006

STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE VIGNETTE SEULEMENT REMORQUAGE À VOS FRAIS	LOCATION MENSUELLE APPELZ 641 - 6001
--	---

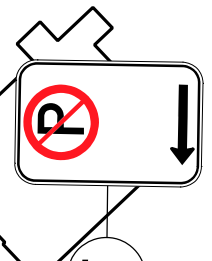
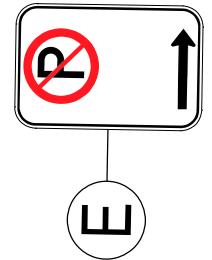
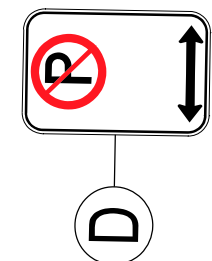
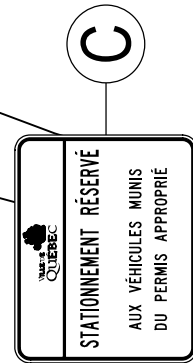
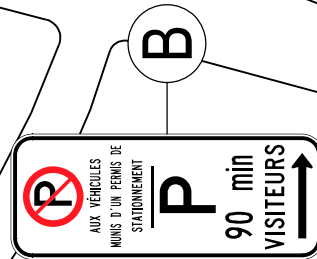
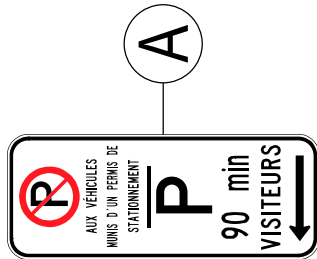
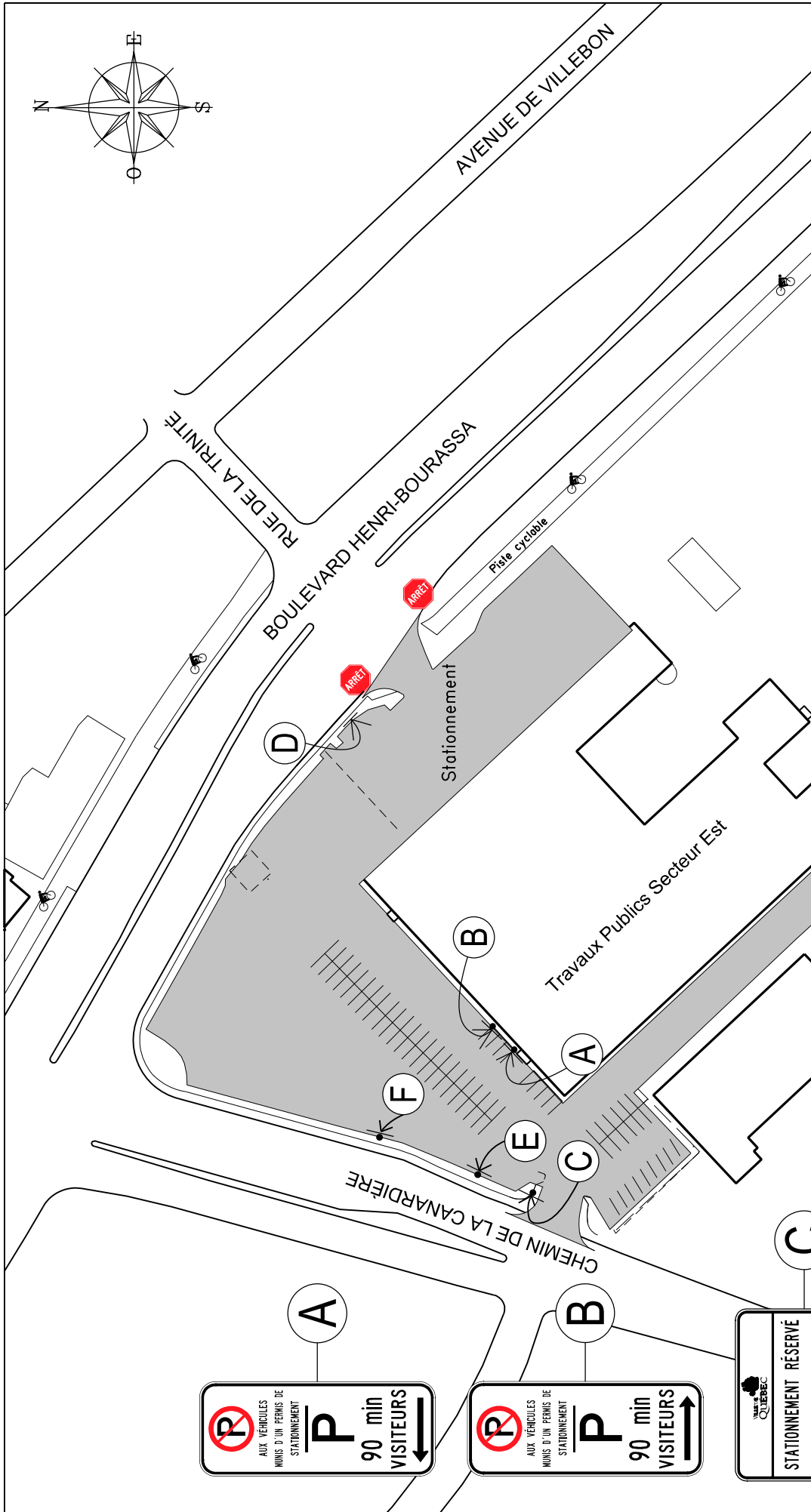
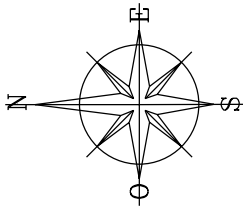


Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT DE LA PENTE DOUCE

DESSINÉ	E.S.T.P.	PRÉPARÉ	E.S.T.P.	ÉCHELLE	1:800
RECOMMANDÉ				DATE	29 Août 2013
APPROUVÉ				PLAN	RCV1-008

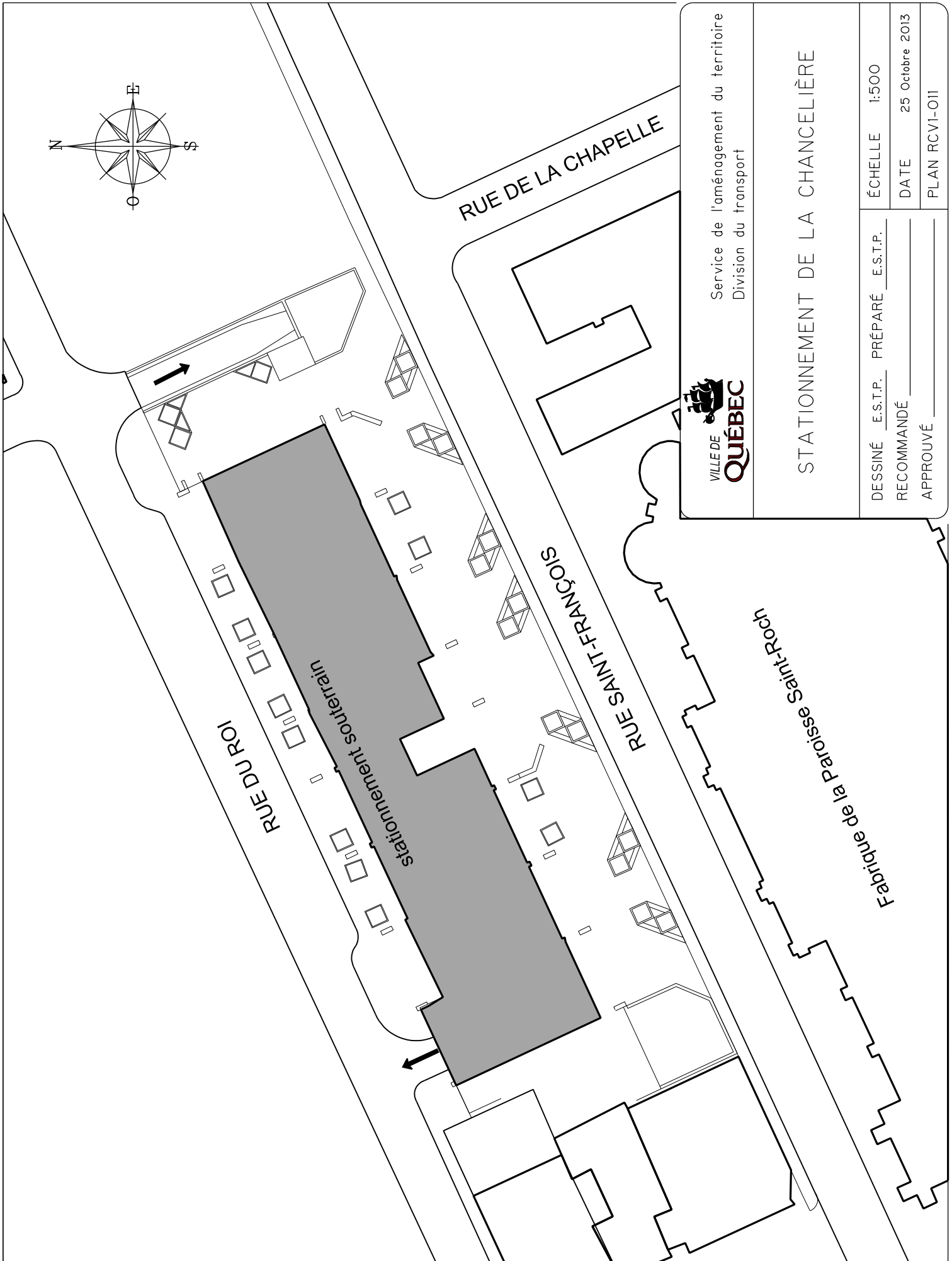
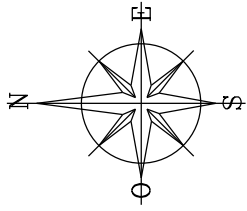
P 60 min 8h - 18h LUN À VEN		23h - 6h
		EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT <small>POUR INFORMATION: 418 641-8001</small>



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT DE LA CANARDIÈRE

DESSINÉ	E.S.T.P.	PRÉPARÉ	E.S.T.P.	ÉCHELLE	1:1500
RECOMMANDÉ		APPROUVÉ		DATE	26 Août 2013
				PLAN	RCVI-010



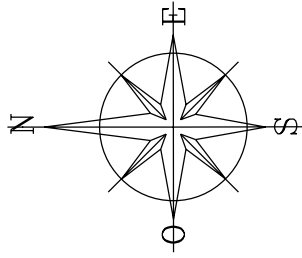
Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT DE LA CHANCELIERE

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:500

RECOMMANDÉ DATE 25 Octobre 2013

APPROUVÉ PLAN RCVI-011



RUE DOLLARD

RUE RAOUL-JOBIN

RUE DE L'AQUEDUC

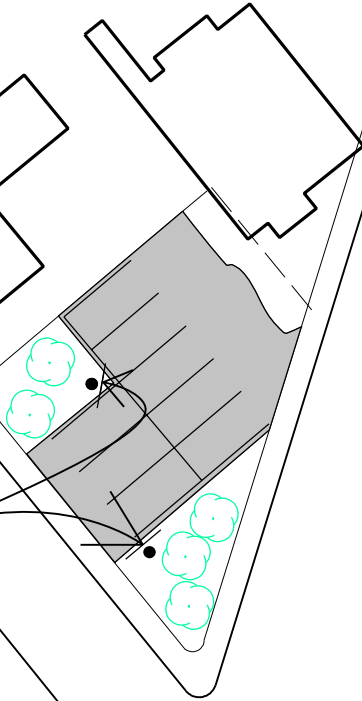
RUE MONTMAGNY

**STATIONNEMENT
RÉSERVÉ AUX
DÉTENTEURS DE
VIGNETTES
SEULEMENT**

**REMORQUAGE
À VOS FRAIS**

**LOCATION
MENSUELLE**

**APPELEZ
641-6001**

Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

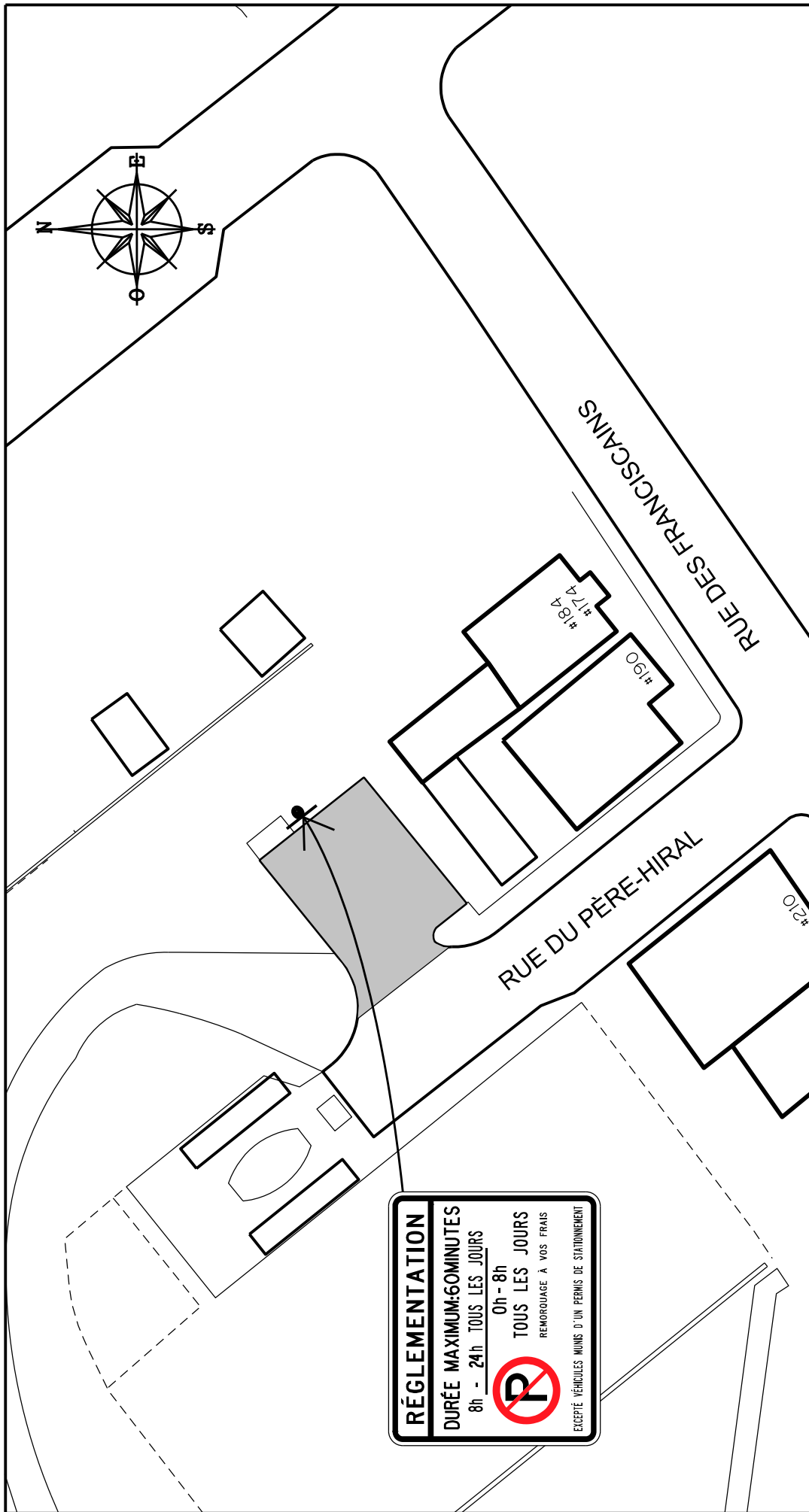
STATIONNEMENT AQUEDUC

DESSINÉ E.S.T.P. _____ PRÉPARÉ E.S.T.P. _____ ÉCHELLE 1:500
 RECOMMANDÉ _____ DATE 30 Août 2013
 APPROUVÉ _____ PLAN RCVI-013



 VILLE DE QUÉBEC	Service de l'aménagement du territoire Division du transport	
	STATIONNEMENT DES FRANCISCAINS	
DESSINÉ E.S.T.P. _____ PRÉPARÉ E.S.T.P. _____	ÉCHELLE 1:500	
RECOMMANDÉ _____	DATE 27 Août 2013	
APPROUVÉ _____	PLAN RCVI-014	

STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT	LOCATION MENSUELLE APPELEZ 641 - 6001
REMORQUAGE À VOS FRAIS	



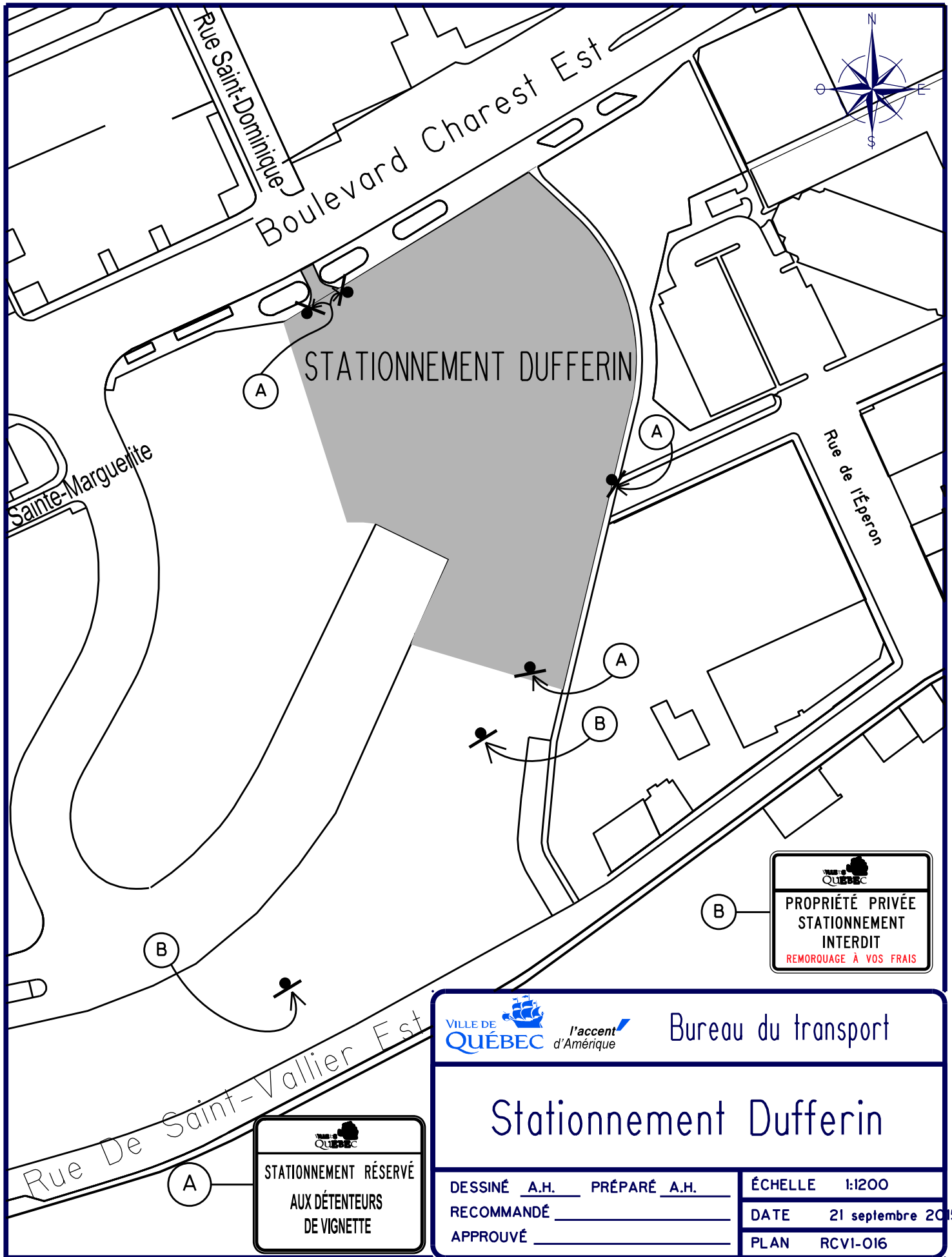
RÉGLEMENTATION
 DURÉE MAXIMUM: 60 MINUTES
 8h - 24h TOUS LES JOURS
 0h - 8h
P TOUS LES JOURS
 REMORQUAGE À VOS FRAIS
 EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT





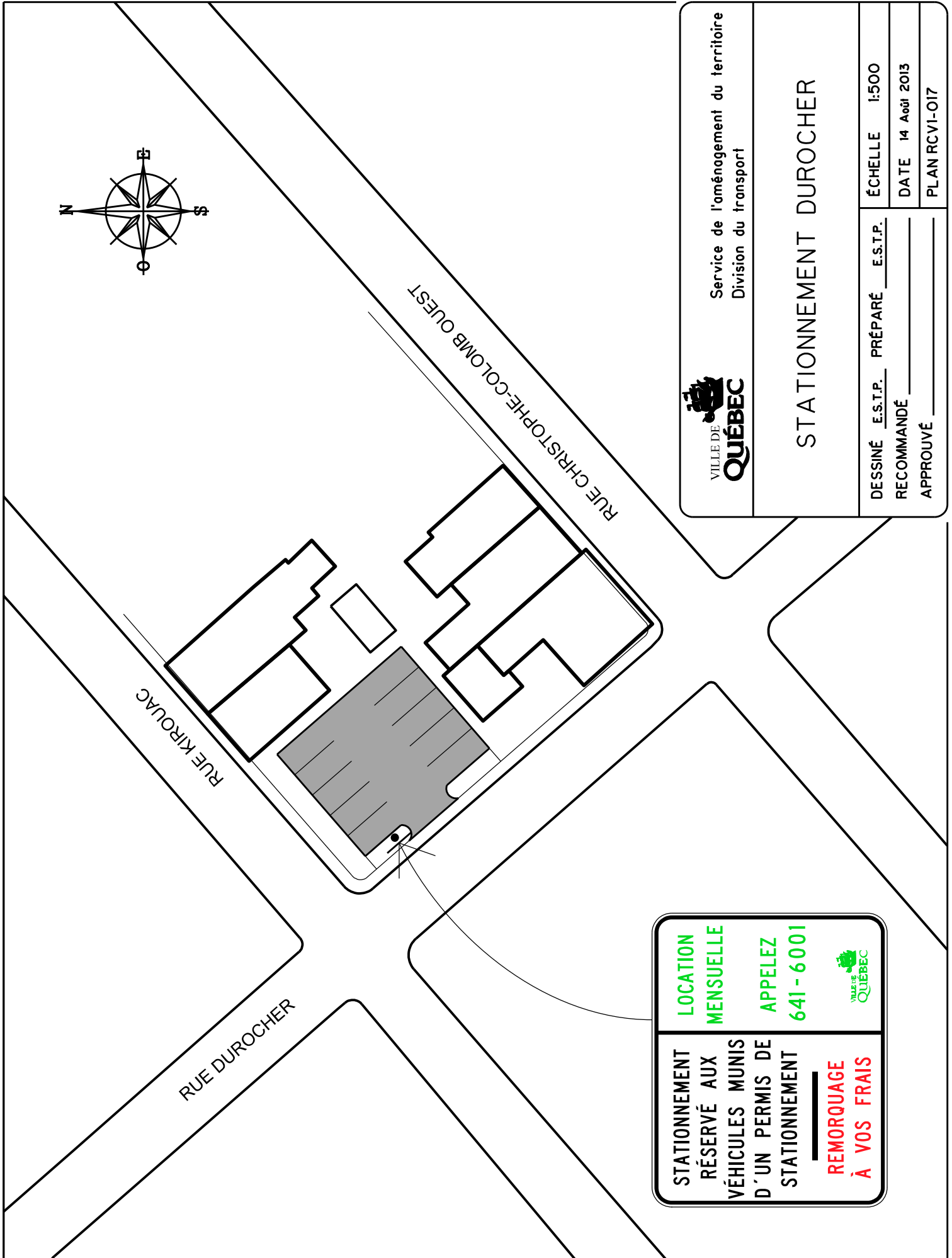
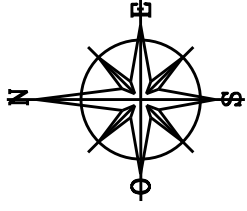
Service de l'aménagement du territoire
 Division du transport

STATIONNEMENT PÈRE-HIRAL

DESSINÉ <u>E.S.T.P.</u> PRÉPARÉ <u>E.S.T.P.</u>	ÉCHELLE	i: 500
RECOMMANDÉ _____	DATE	27 Août 2013
FICHER _____	PLAN	RCVI-015.dgn



 		Bureau du transport		
<h1>Stationnement Dufferin</h1>				
DESSINÉ	A.H. _____	PRÉPARÉ	A.H. _____	
RECOMMANDÉ	_____		ÉCHELLE	1:1200
APPROUVÉ	_____		DATE	21 septembre 2015
			PLAN	RCVI-016



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT DUROCHER

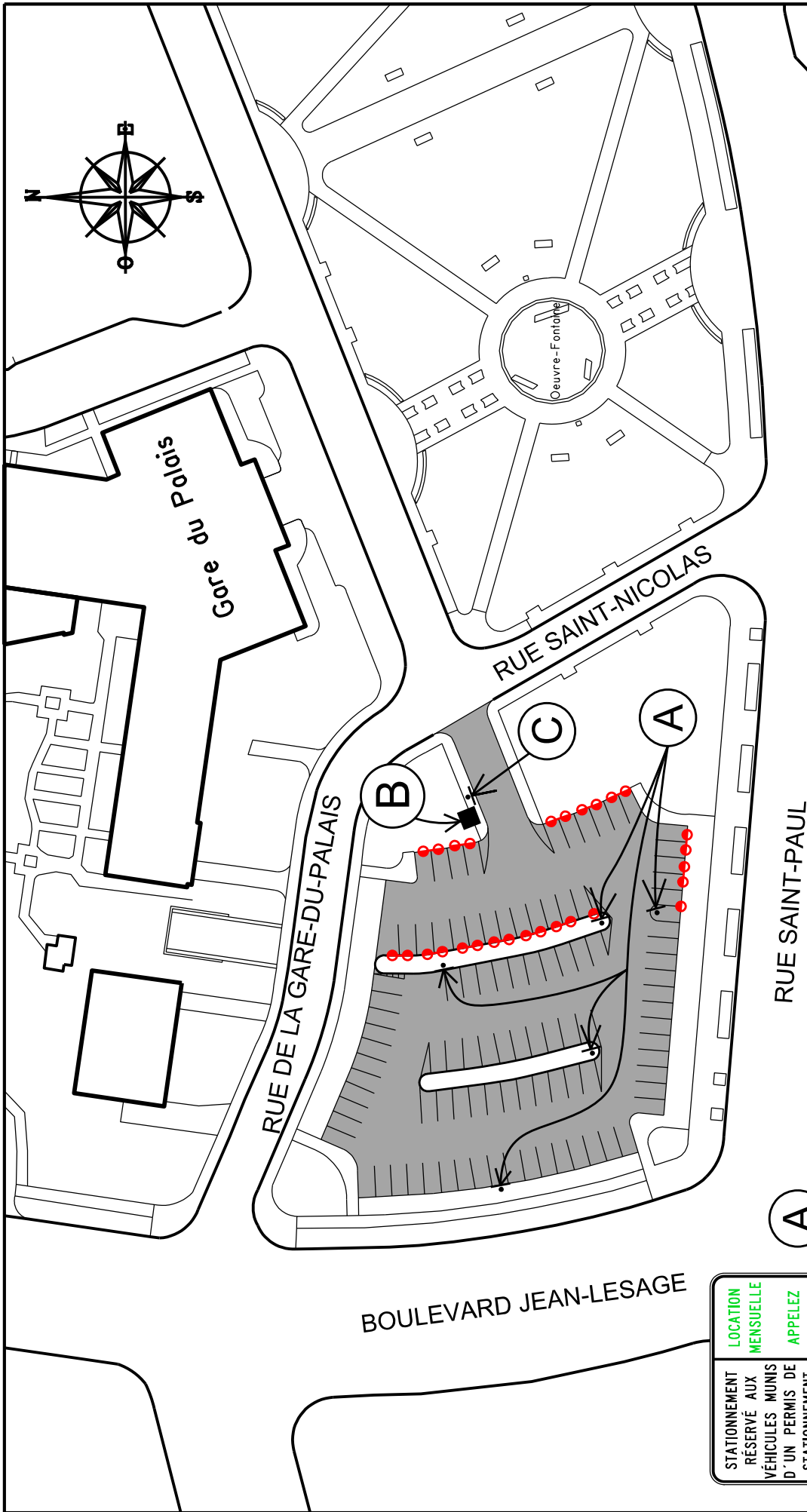
DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:500
 RECOMMANDÉ DATE 14 Août 2013
 APPROUVÉ PLAN RCVI-017

LOCATION MENSUELLE
APPELEZ 641-6001



STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT

REMORQUAGE À VOS FRAIS



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT GARE DU PALAIS

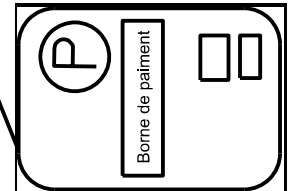
DESSINÉ E.S.T.P. _____	PRÉPARÉ E.S.T.P. _____	ÉCHELLE	1:1000
RECOMMANDÉ _____	APPROUVÉ _____	DATE	19 août 2014
		PLAN	RCVI-018

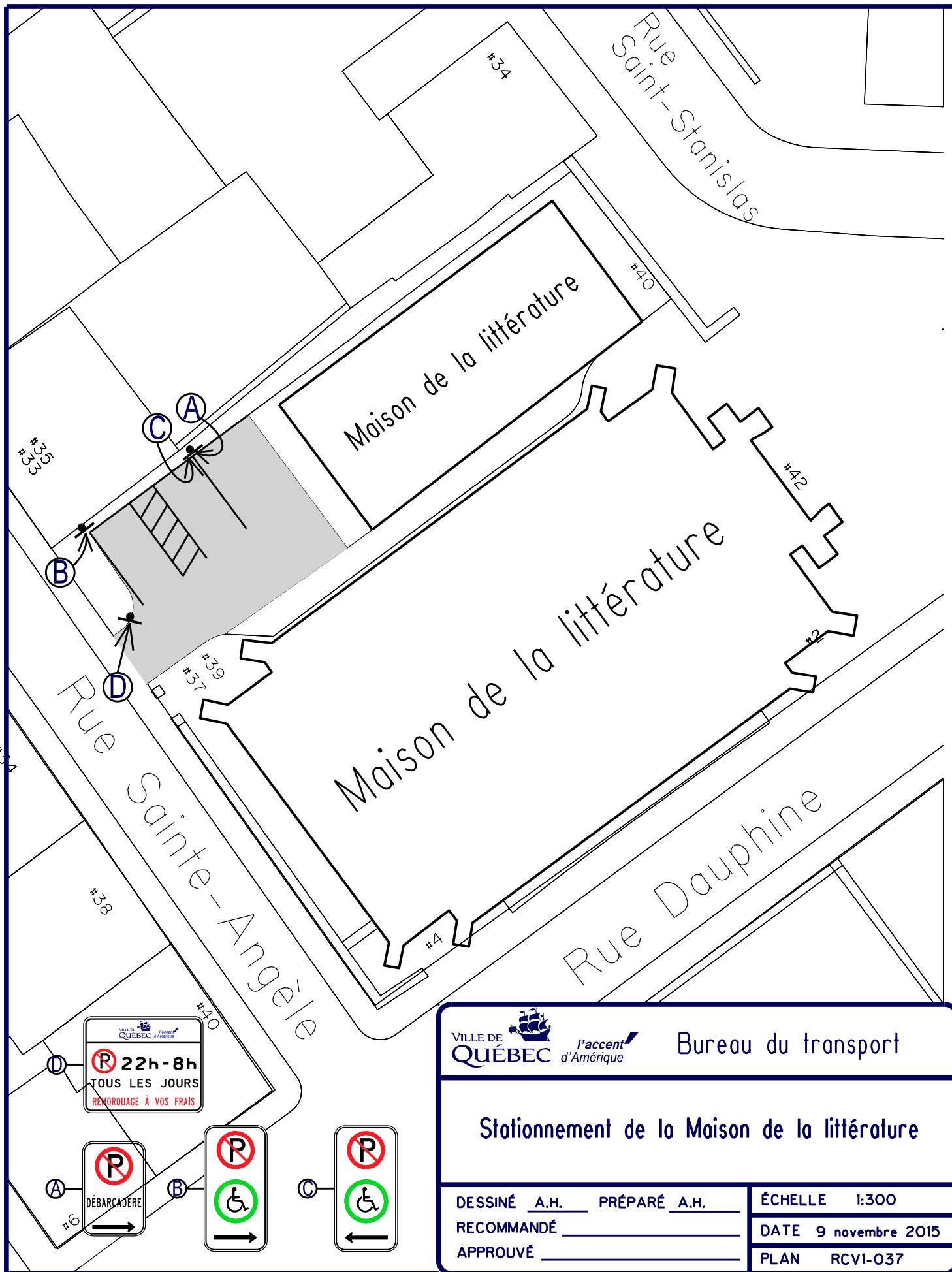
RUE SAINT-PAUL

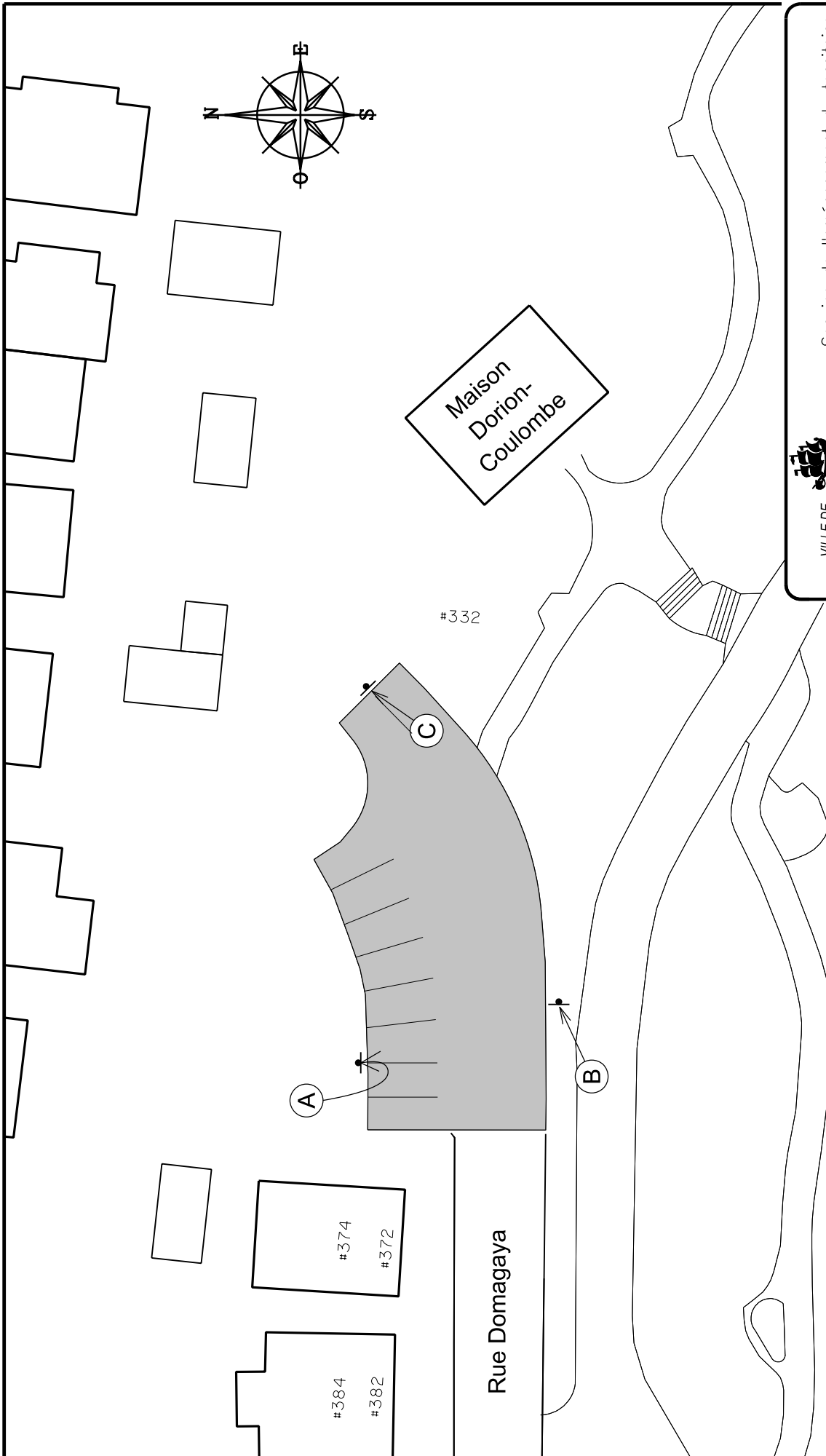
BOULEVARD JEAN-LESAGE

STATIONNEMENT
RÉSERVÉ AUX
VÉHICULES MUNIS
D'UN PERMIS DE
STATIONNEMENT
REMORQUAGE
À VOS FRAIS

LOCATION
MENSUELLE
APPELZ
641-6001



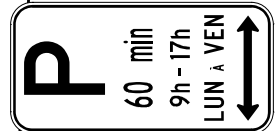




Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

MAISON DORION-COULOMBE

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:400
RECOMMANDÉ _____ DATE 26 Août 2013
APPROUVÉ _____ PLAN RCVI-019



(C)



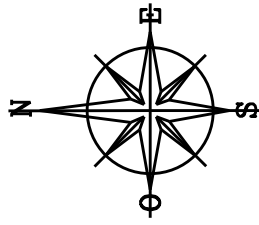
(B)



(A)

Rivière Saint-Charles

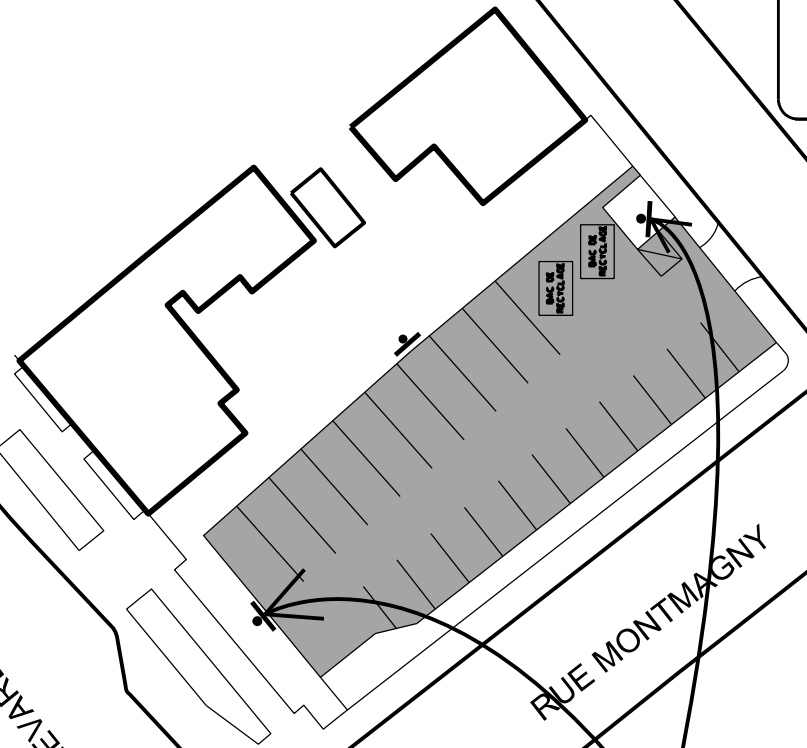
RECTO/VERSO



BOULEVARD CHAREST OUEST

RUE HERMINE

RUE MONTMAGNY



STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX DÉTENTEURS DE VIGNETTE SEULEMENT	LOCATION MENSUELLE APPELÉZ 641-6001 
REMORQUAGE À VOS FRAIS	



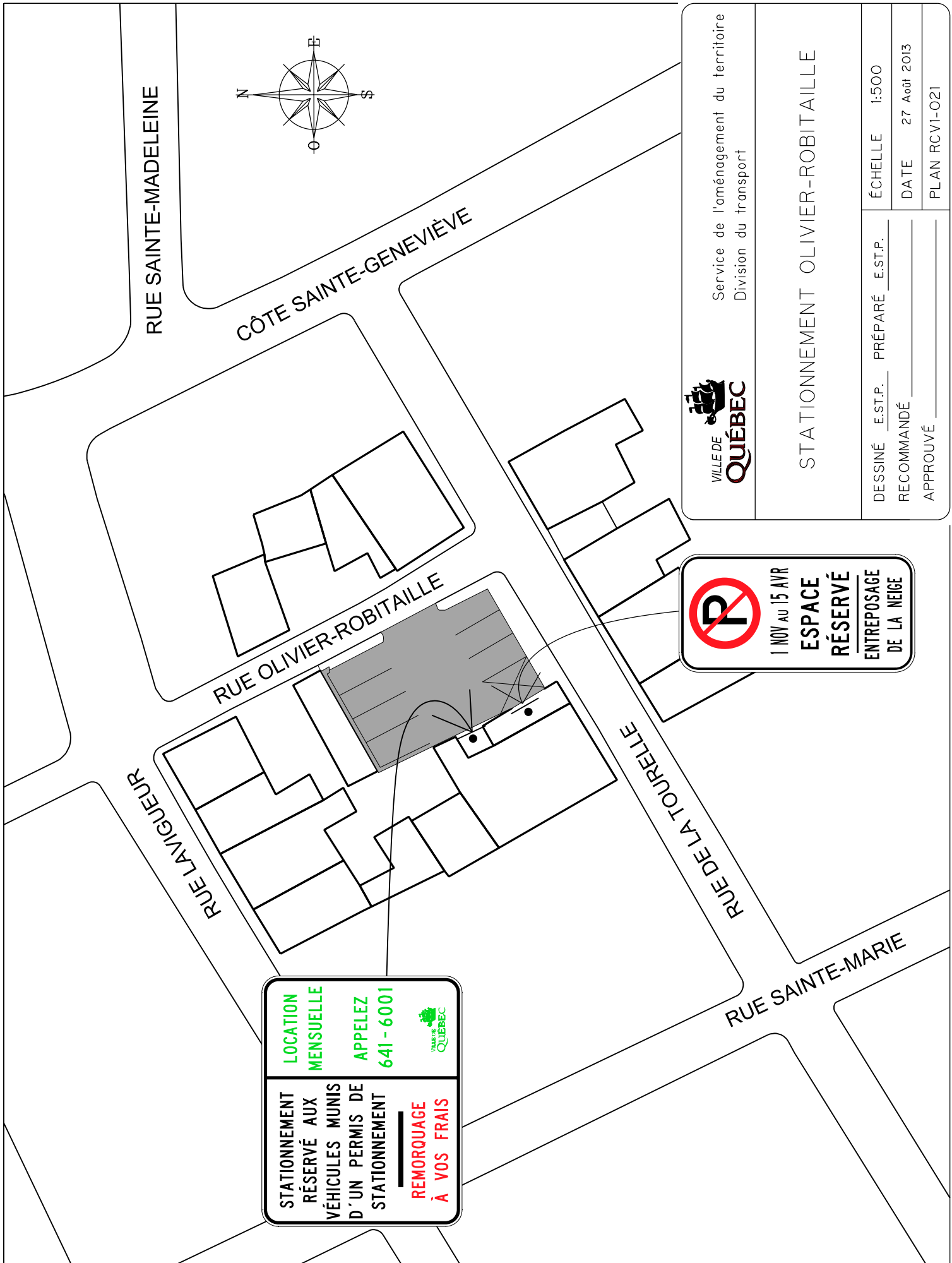
Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT MONTMAGNY -HERMINE

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:500

RECOMMANDÉ DATE 13 Septembre 2013

APPROUVÉ PLAN RCVI-020



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT OLIVIER-ROBITAILLE

DESSINÉ	E.S.T.P.	PRÉPARÉ	E.S.T.P.	ÉCHELLE	1:500
RECOMMANDÉ				DATE	27 Août 2013
APPROUVÉ					
PLAN RCVI-021					



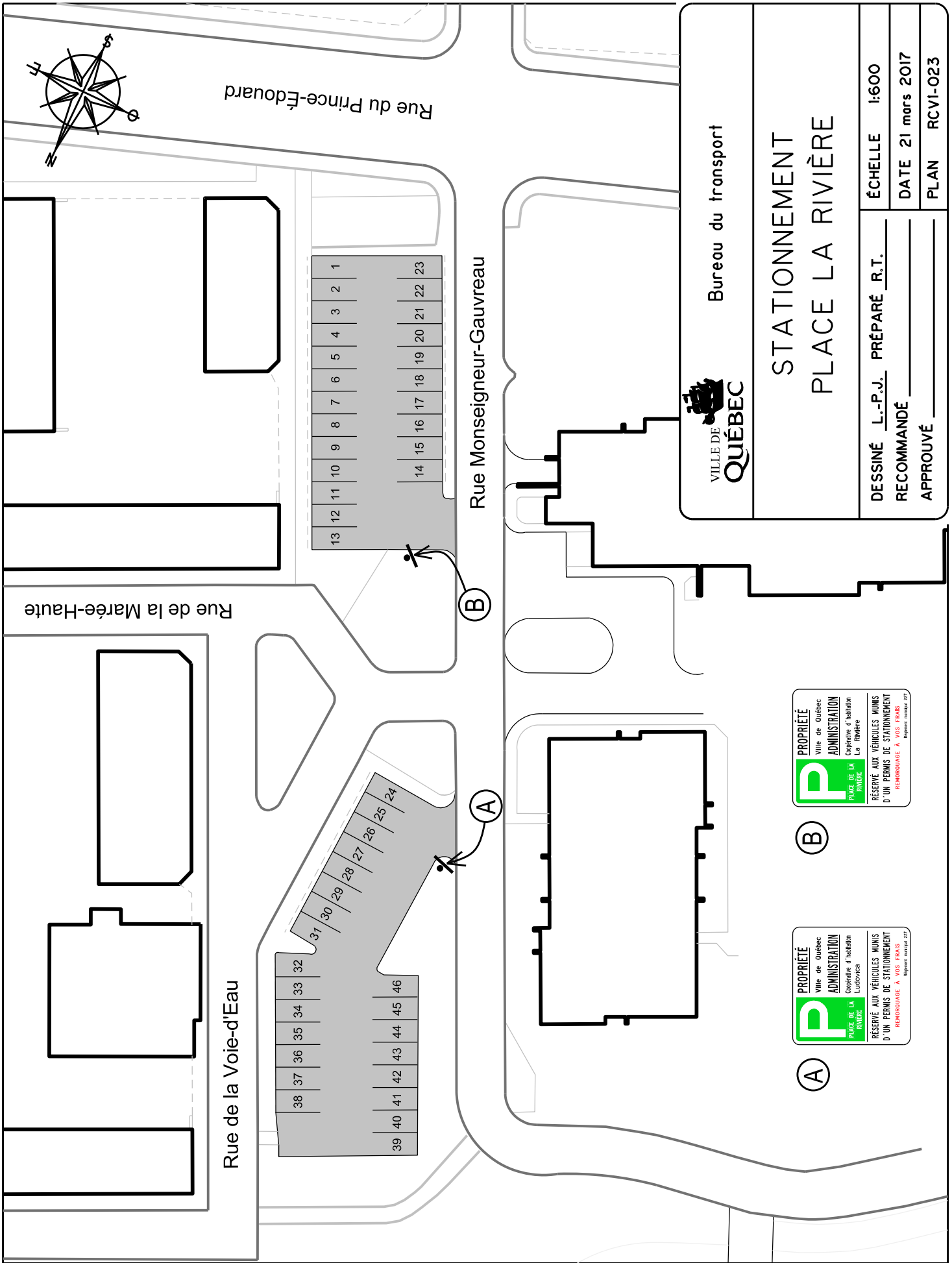
STATIONNEMENT
RÉSERVÉ AUX
VÉHICULES MUNIS
D'UN PERMIS DE
STATIONNEMENT

LOCATION
MENSUELLE

APPELEZ
641 - 6001

REMORQUAGE
À VOS FRAIS





Rue de la Voie-d'Eau

Rue de la Marée-Haute

Rue du Prince-Édouard

Rue Monseigneur-Gauvreau

Bureau du transport

VILLE DE QUÉBEC

STATIONNEMENT
PLACE LA RIVIÈRE

DESSINÉ L.-P.J. PRÉPARÉ R.T. ÉCHELLE 1:600

RECOMMANDÉ _____ DATE 21 mars 2017

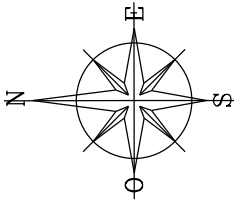
APPROUVÉ _____ PLAN RCVI-023

P PROPRIÉTÉ Ville de Québec
ADMINISTRATION Corporation d'habitation La Rivière
PLACE DE LA RIVIÈRE
RÉSERVÉ AUX VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT
RENOUVELABLE À VOS FRAIS (Repartir marqué 27)

(B)

P PROPRIÉTÉ Ville de Québec
ADMINISTRATION Corporation d'habitation La Rivière
PLACE DE LA RIVIÈRE
RÉSERVÉ AUX VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT
RENOUVELABLE À VOS FRAIS (Repartir marqué 27)

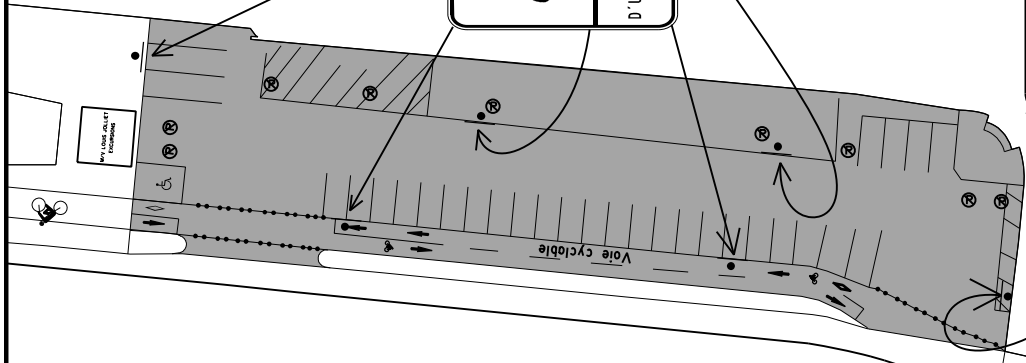
(A)



FLEUVE ST-LAURENT

P	60 min	 0h - 8h
	8h - 24h	
EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT POUR INFORMATION: 418-644-6001		

P	60 min	 0h - 8h
	8h - 24h	
EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT POUR INFORMATION: 418-644-6001		



RUE DALHOUSIE



Piste cyclable

RUE DU MARCHÉ CHAMPLAIN

RUE SAINT-PIERRE

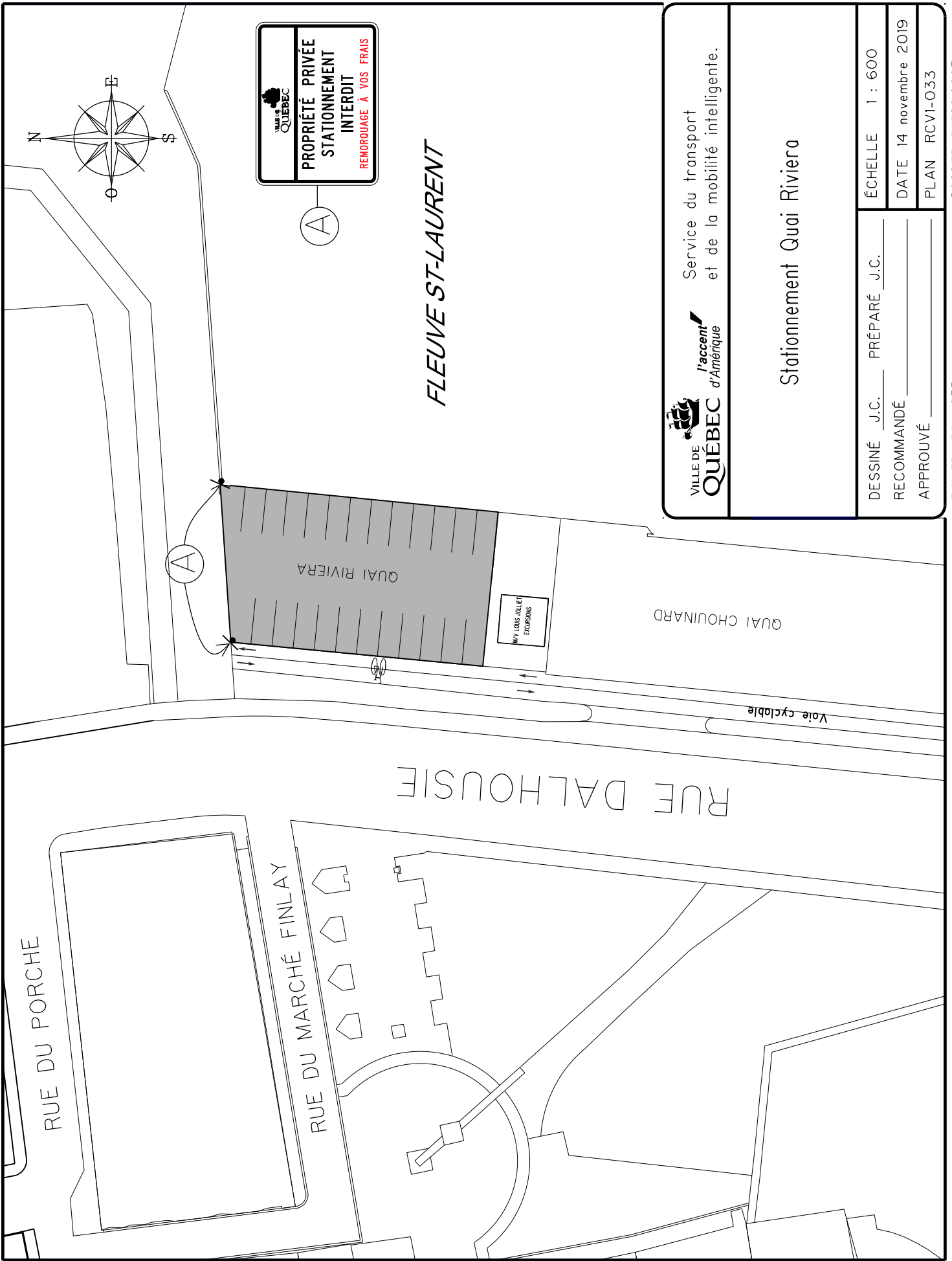
PASSAGE DE LA BATTERIE

PLACE ROYAL

 VILLE DE QUÉBEC	 Service du transport et de la mobilité intelligente.	Stationnement Quai Chouinard	
		DESSINÉ J.C. PRÉPARÉ J.C.	ÉCHELLE 1 : 800
RECOMMANDÉ _____		DATE 13 novembre 2019	
APPROUVÉ _____		PLAN RCV1-024	

FICHER: RCV1-024.dgn

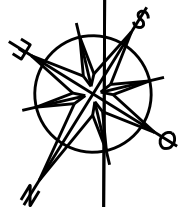
DOSSIER: PCE2019007



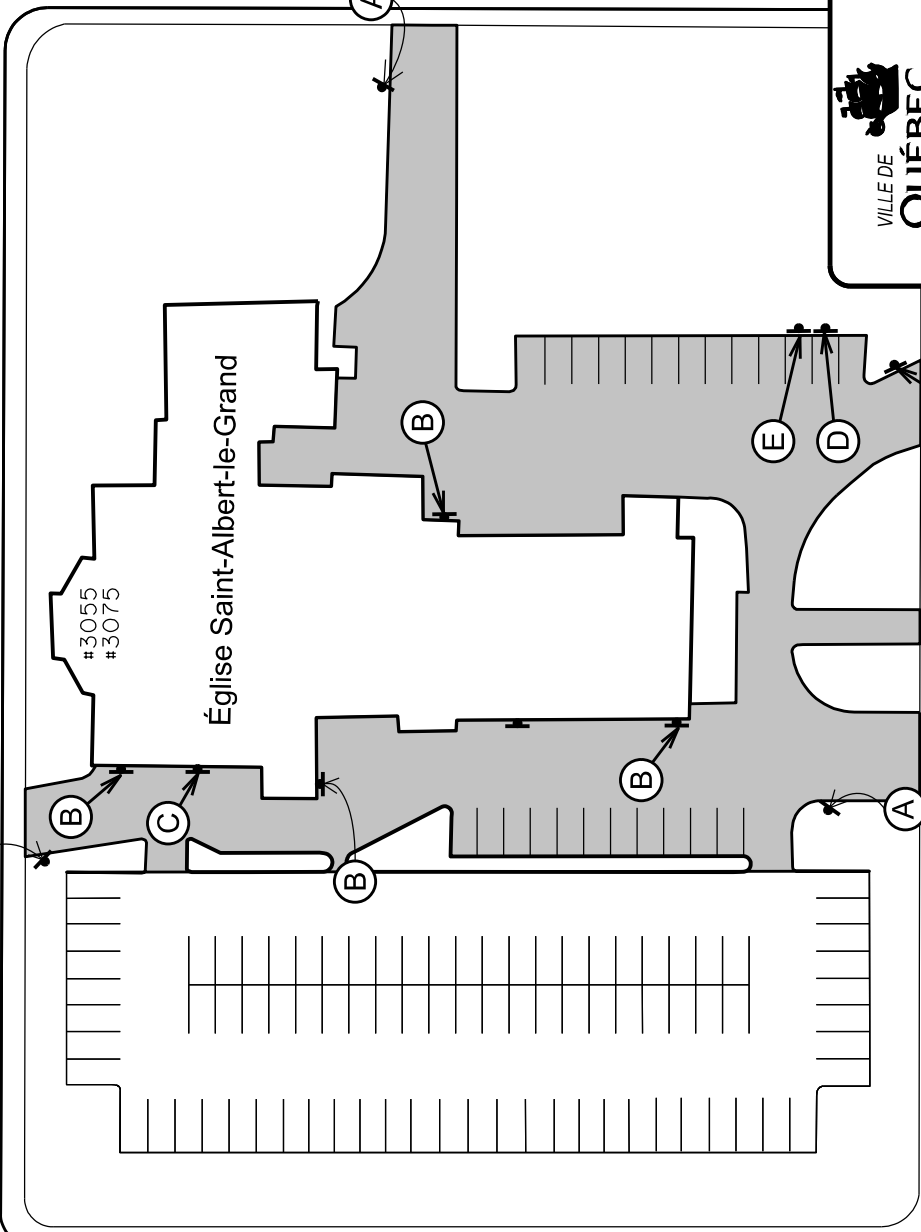
DESSINÉ	J.C.	PRÉPARÉ	J.C.	ÉCHELLE	1 : 600
RECOMMANDÉ		APPROUVÉ		DATE	14 novembre 2019
			PLAN	RCV1-033	

FICHIER: RCV1-033.dgn

DOSSIER: PCE2019007



2ième Avenue



Rue des Saules Est

Rue des Peupliers Est



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

SAINT-ALBERT-LE-GRAND

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:800
RECOMMANDÉ _____ DATE 8 septembre 2014
APPROUVÉ _____ PLAN RCVI-025

RESERVE aux VISITEURS de l'ÉGLISE et de la CAISSE POPULAIRE
EXCEPTE VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT

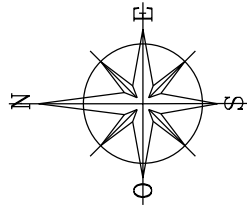
0h - 6h

TERRAIN PRIVÉ
STATIONNEMENT TOLÉRÉ AUX HEURES DES OFFICES PENDANT LE PERIODE A VIS PRIS (SANS STATIONNEMENT)

Sir-Thomas-Chapais

MINUT - 6h
1 NOV. AU 15 AVRIL

POUR INFORMATION 641-6001



RUE DE MONTMARTRE

RUE RENAUD

RUE SAINTE-AGNES

STATIONNEMENT
RÉSERVÉ AUX
VÉHICULES MUNIS
D'UN PERMIS DE
STATIONNEMENT
—
REMORQUAGE
À VOS FRAIS

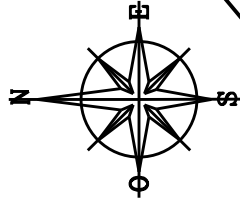
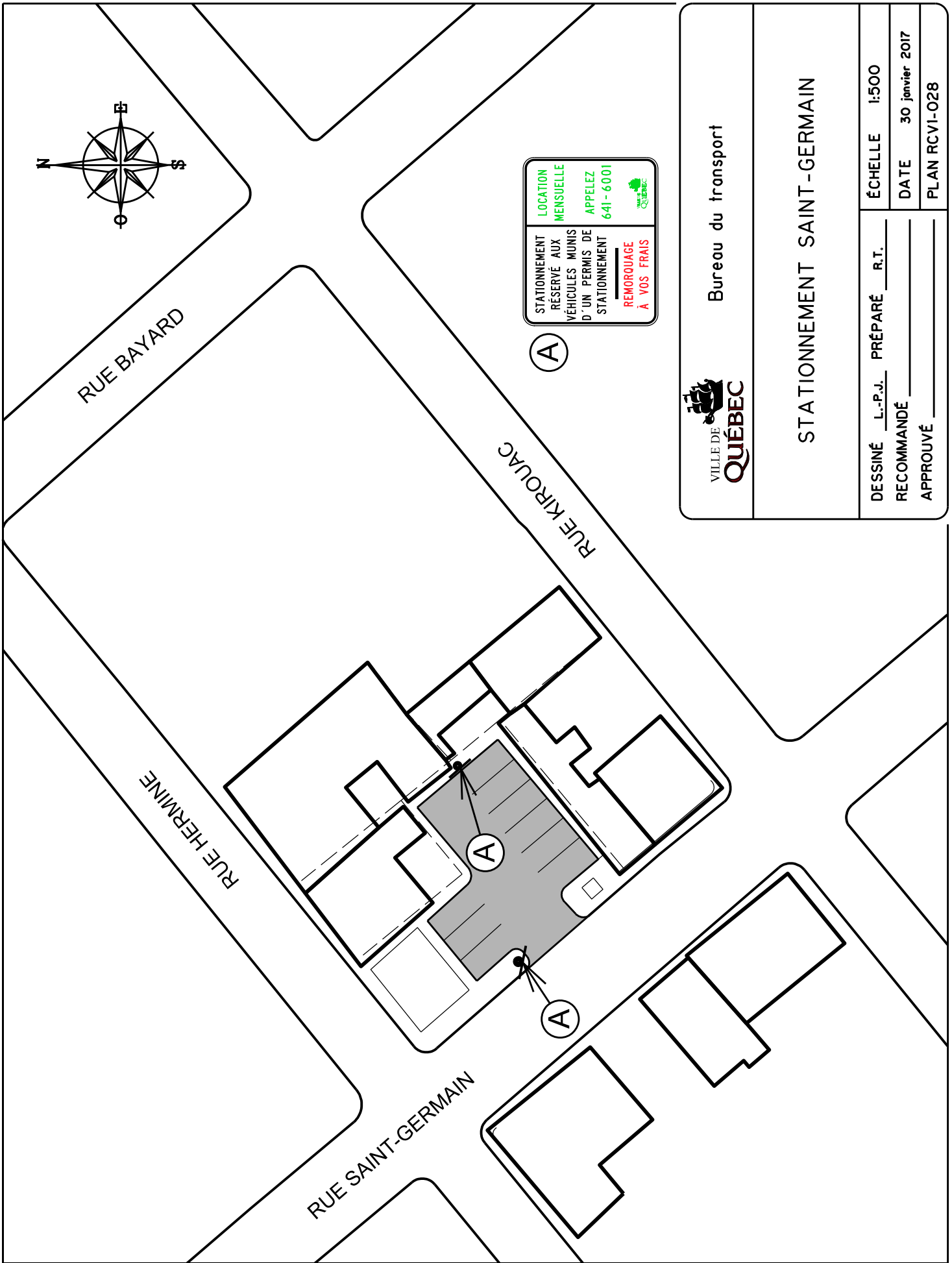
LOCATION
MENSUELLE
APPELEZ
641-6001




Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT SAINTE-AGNÈS

DESSINÉ	E.S.T.P.	PRÉPARÉ	E.S.T.P.	ÉCHELLE	1:500
RECOMMANDÉ				DATE	30 Août 2013
APPROUVÉ				PLAN	RCVI-026



RUE BAYARD

RUE HERMINIE

RUE SAINT-GERMAIN

RUE KIROUAC

STATIONNEMENT
RÉSERVÉ AUX
VÉHICULES MUNIS
D'UN PERMIS DE
STATIONNEMENT

LOCATION
MENSUELLE

APPELEZ
641-6001

REMORQUAGE
À VOS FRAIS

VILLE DE QUÉBEC

A

A

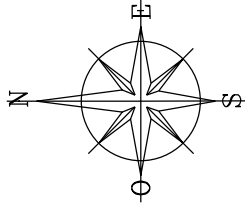
A



Bureau du transport

STATIONNEMENT SAINT-GERMAIN

DESSINÉ	L.-P.J.	PRÉPARÉ	R.T.	ÉCHELLE	1:500
RECOMMANDÉ		APPROUVÉ		DATE	30 janvier 2017
				PLAN	RCVI-028



RUE SUTHERLAND

RUE DE LA TOURELLE

RUE SAINT-OLIVIER



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT SAINT-OLIVIER

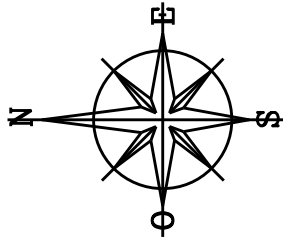
DESSINÉ	E.S.T.P.	PRÉPARÉ	E.S.T.P.	ÉCHELLE	1:500
RECOMMANDÉ				DATE	27 Août 2013
APPROUVÉ				PLAN RCVI-029	



STATIONNEMENT RÉSERVÉ AUX VÉHICULES MUNIS D'UNE VIGNETTE SEULEMENT

REMORQUAGE À VOS FRAIS

LOCATION MENSUELLE
APPELEZ 641-6001



RUE MARIE-ROULET

Caisse
Desjardins

CHEMIN SAINTE-FOY

Banque de
Montréal

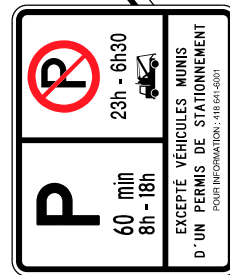
Borne de paiement



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

STATIONNEMENT SAINT-SACREMENT

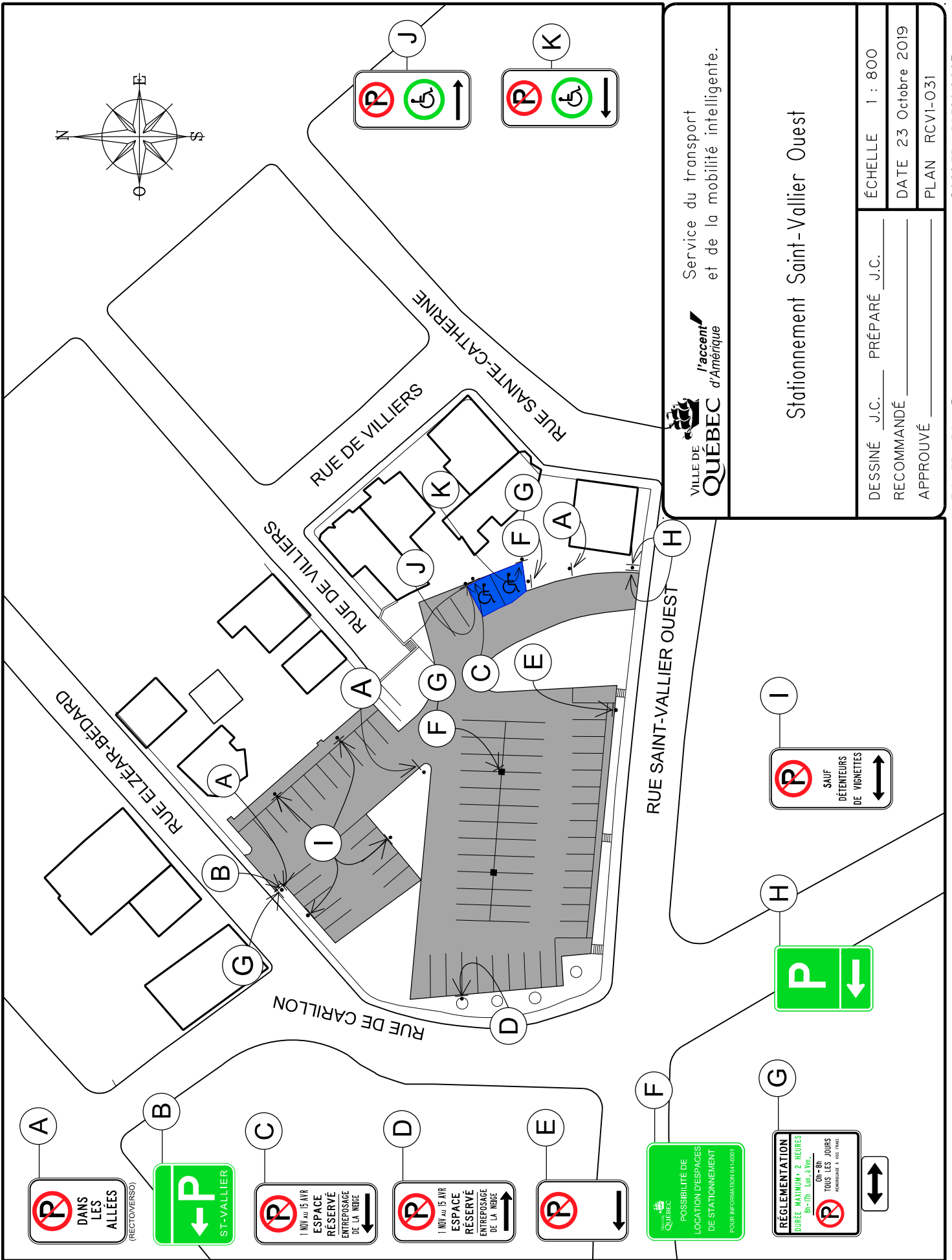
DESSINÉ	E.S.T.P.	PRÉPARÉ	E.S.T.P.	ÉCHELLE	1:500
RECOMMANDÉ				DATE	22 août 2014
APPROUVÉ				PLAN	RCVI-030




D

C

B




 Service du transport
 et de la mobilité intelligente.

Stationnement Saint-Vallier Ouest

DESSINÉ J.C.	PRÉPARÉ J.C.	ÉCHELLE 1 : 800
RECOMMANDÉ	DATE 23 Octobre 2019	
APPROUVÉ	PLAN RCV1-031	

FICHER: RCV1-31.dgn DOSSIER: .PCE2019007


A

 **DANS LES ALLÉES**
(RECTO/VERSO)


B

 **ST-VALLIER**


C

 **1 NOV. au 15 AVR**
ESPACE RÉSERVÉ
ENTREPOSAGE DE LA NEIGE

D

 **1 NOV. au 15 AVR**
ESPACE RÉSERVÉ
ENTREPOSAGE DE LA NEIGE


E



F

 **POSSIBILITÉ DE LOCATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT**
POUR INFORMATION 418-6601

G

 **RÈGLEMENTATION**
DURÉE MAXIMUM • 2 HEURES
8h-7h, Lun. à Ven.
0h-8h
TOUS LES JOURS
RÉMUNÉRÉ À VUE TRAIL

H

 **SAUF DÉTENTEURS DE VIGNETTES**


H




I

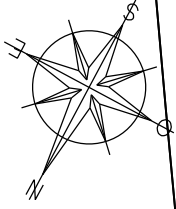


J

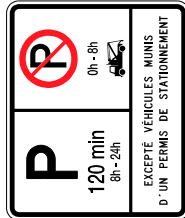
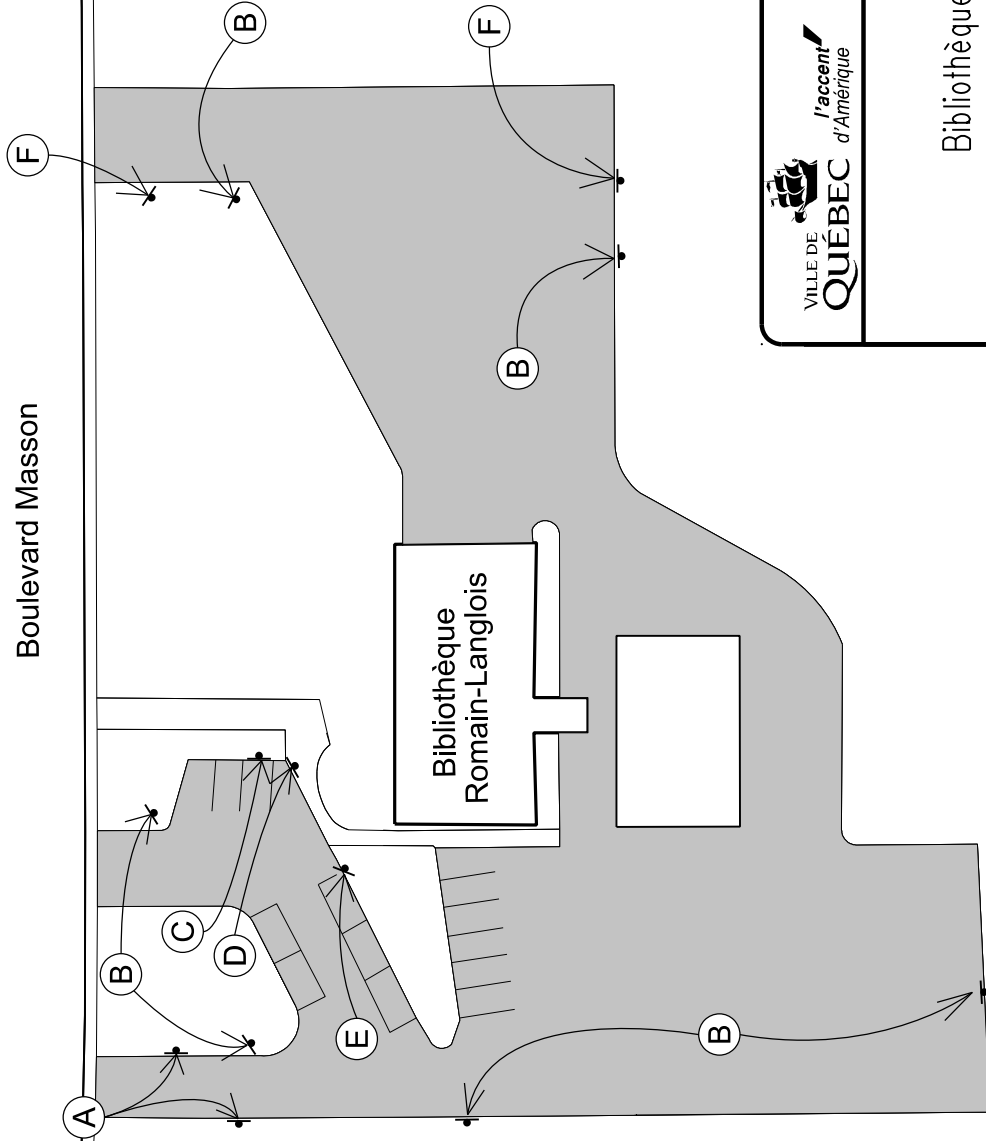


K





Boulevard Masson



A

B

C

D

E

F



Service du transport
et de la mobilité intelligente.

Bibliothèque Romain-Langlois

DESSINÉ J.C. PRÉPARÉ J.C.

RECOMMANDÉ

APPROUVÉ

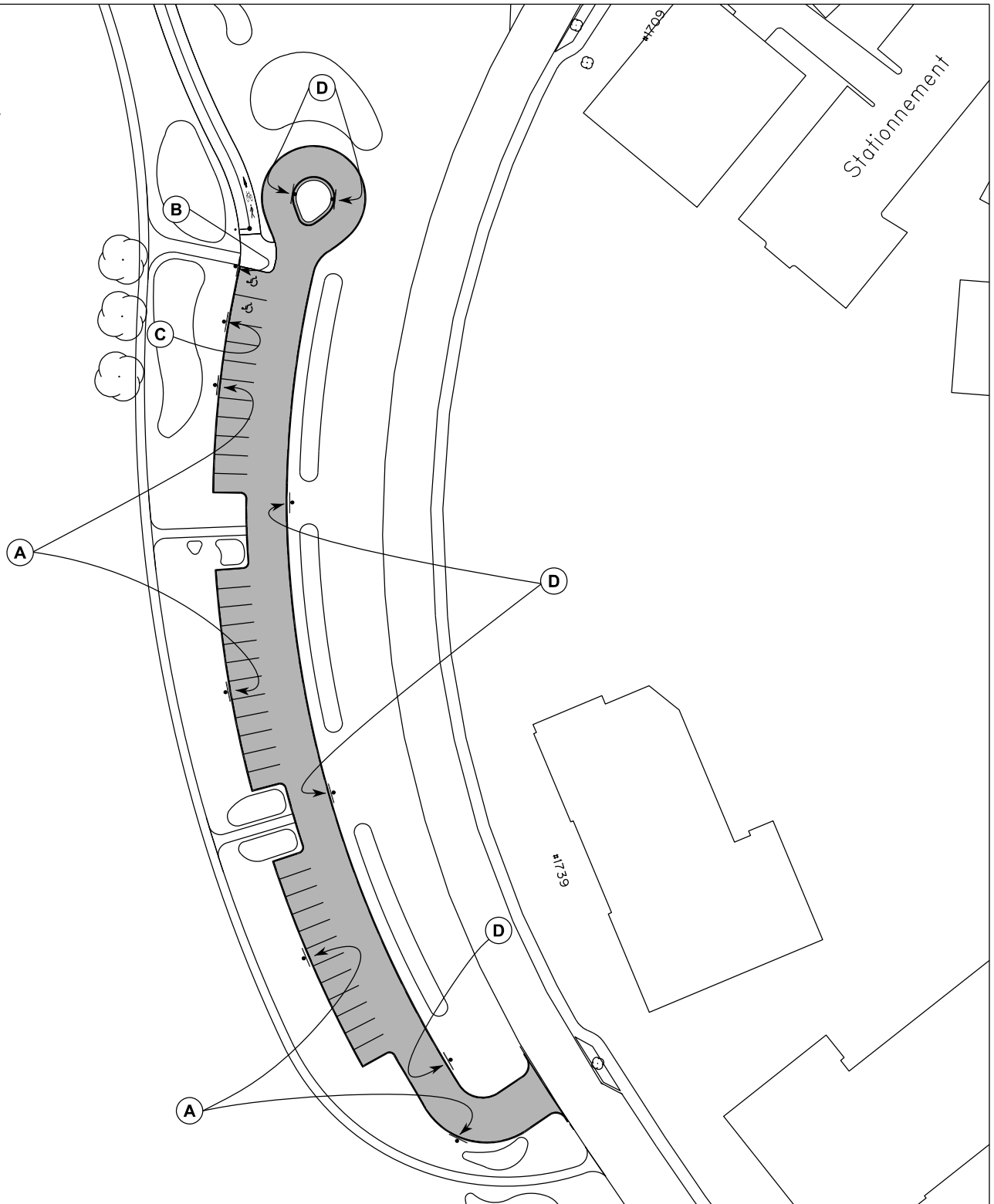
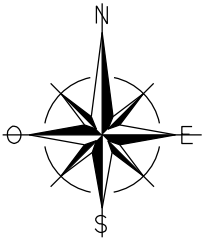
ÉCHELLE 1 : 750

DATE 25 novembre 2019

PLAN RCV2-001

FICHIER: RCV2-001.dgn

DOSSIER: PCE2019007



D



C



B



A

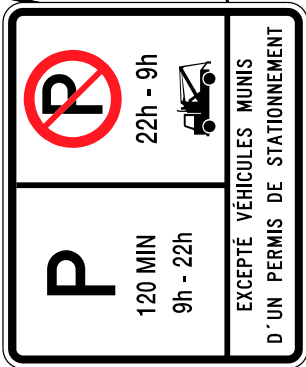


Service du transport et de la mobilité intelligente.

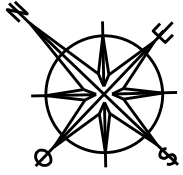
Stationnement Claire-Bonenfant

DESSINÉ M.G PRÉPARÉ M.G
 RECOMMANDÉ _____
 APPROUVÉ _____

ÉCHELLE 1 : 1000
 DATE 13 mai 2020
 PLAN RCVC2-008



Voie cyclable



Rue Proulx

Rue Giguère

Voie cyclable

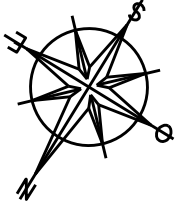
Boulevard Wilfrid-Hamel



Service du transport
et de la mobilité intelligente.

Giguère Est

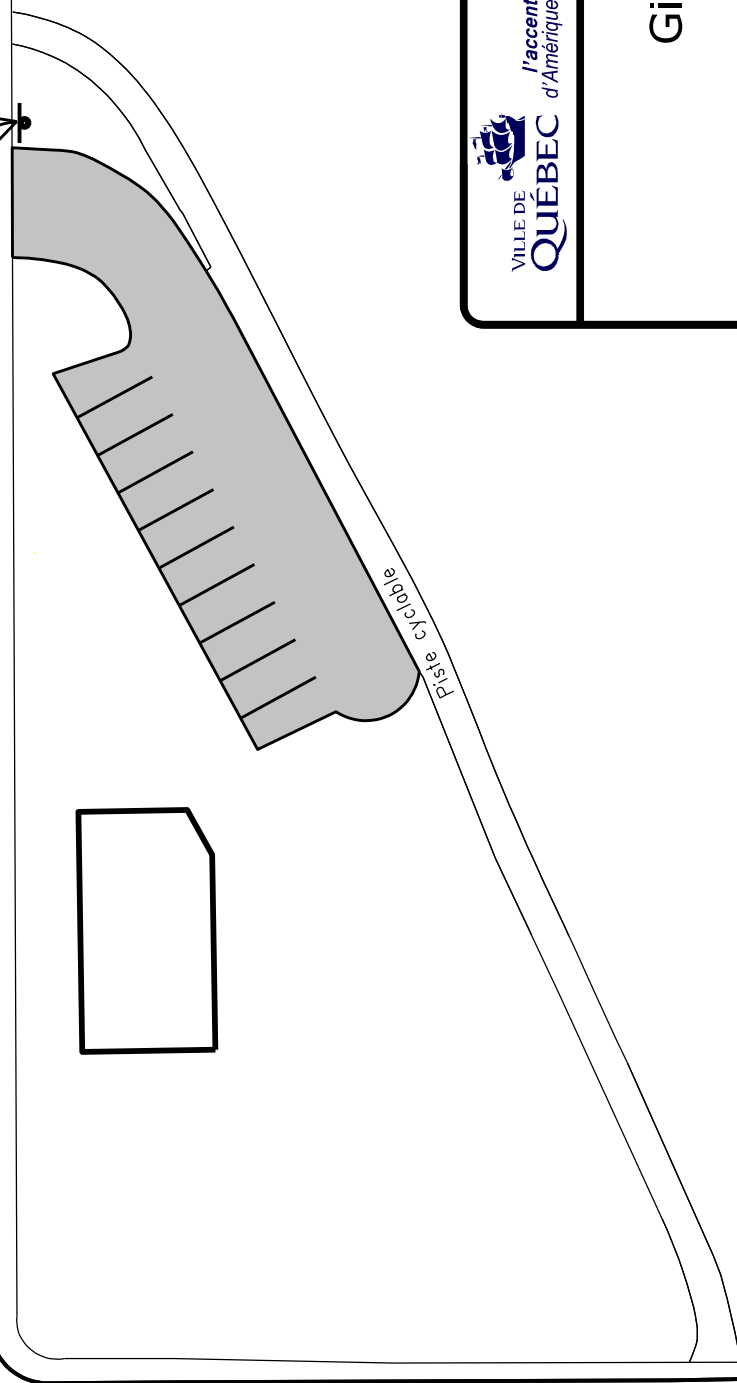
DESSINÉ	M.G.	PRÉPARÉ	M.G.	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ				DATE	2020-12-21
APPROUVÉ				PLAN	RCV2-002



P	120 MIN 9h - 22h	P with slash	22h - 9h	
EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT				

Rue Giguère

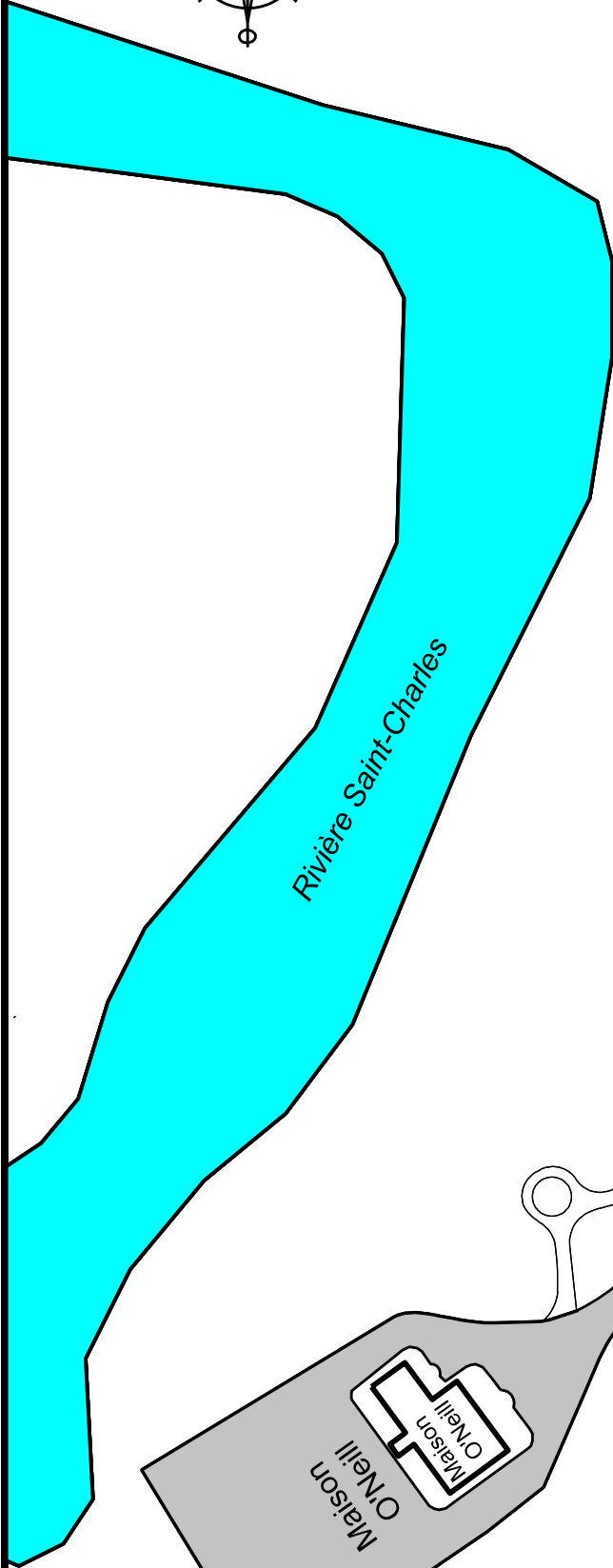
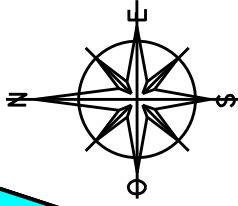
Rue Arthur-Gagné



Service du transport
 et de la mobilité intelligente.

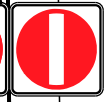
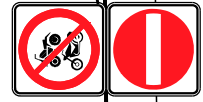
Giguère Ouest

DESSINÉ	M.G.	PRÉPARÉ	M.G.	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ		APPROUVÉ		DATE	2020-12-21
				PLAN	RCV2-003



Rivière Saint-Charles

Maison O'Neil



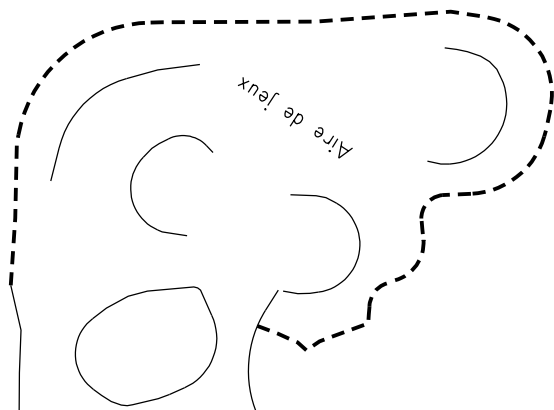
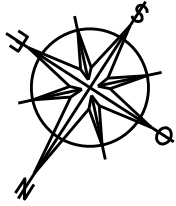
Boulevard Wilfrid-Hamel



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

Maison O'Neil

DESSINÉ	E.S.T.P.	PRÉPARÉ	E.S.T.P.	ÉCHELLE	1:1000
RECOMMANDÉ				DATE	14 août 2014
APPROUVÉ				PLAN	RCV2-004



Terrain de soccer

Terrain de soccer

Voie cyclable

Rivière Saint-Charles



Service du transport
et de la mobilité intelligente.

Parc Chauveau Terrain de soccer

DESSINÉ	M.G.	PRÉPARÉ	M.G.	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ				DATE	2020-12-08
APPROUVÉ				PLAN	RCV2-006

B

A

A

E

D

B

C

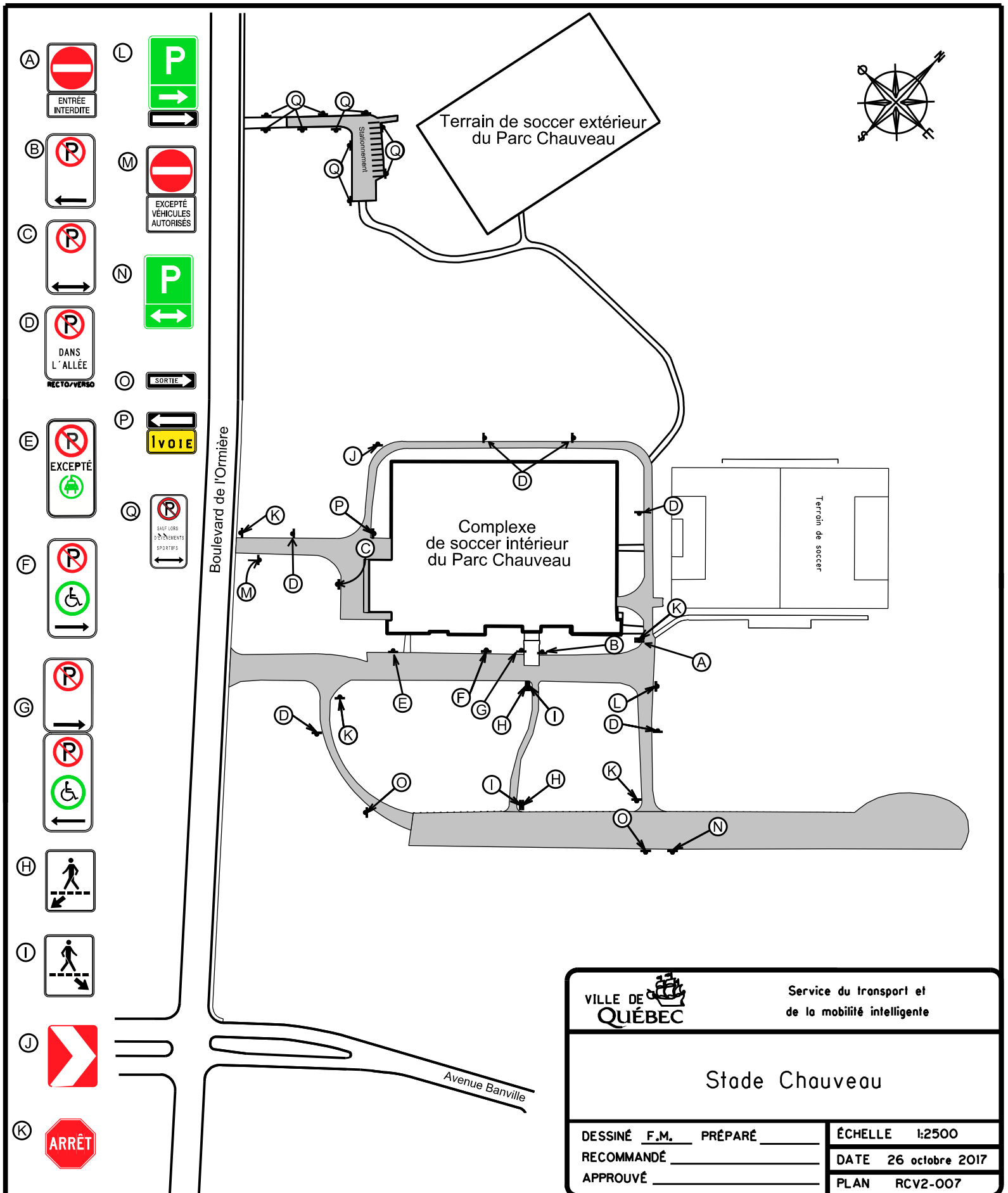
E


D

C

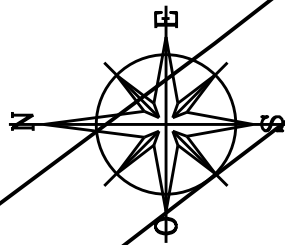
B

A



		Service du transport et de la mobilité intelligente	
<h2>Stade Chauveau</h2>			
DESSINÉ	F.M.	PRÉPARÉ	_____
RECOMMANDÉ	_____	DATE	26 octobre 2017
APPROUVÉ	_____	PLAN	RCV2-007
ÉCHELLE		1:2500	

C:\VDQ\1\4\geo\projet\pce\PCE2013\PCE2013007\2-DES RIVIÈRES\RCV2-007-2017-10-26.dgn



STATIONNEMENT D'APPOINT

Mise à votre disposition de 18h à 8h
Lors d'une opération de déneigement seulement

Vous devez avoir quitté les lieux à 8h

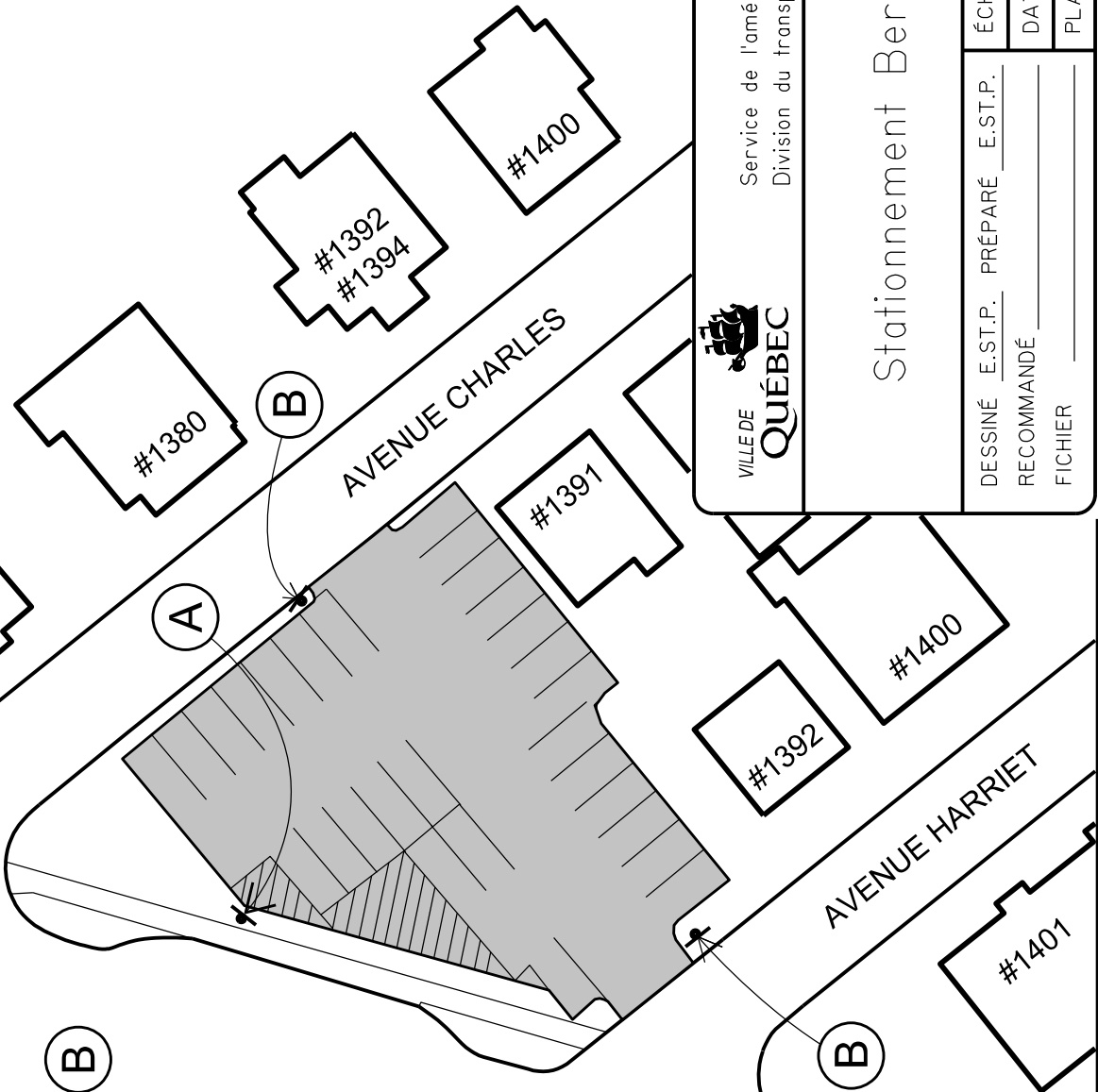
Merci de votre collaboration



**STATIONNEMENT RÉSERVÉ
DU LUNDI AU VENDREDI: 8H À 18H
AUX DÉTENTEURS
DE VIGNETTE SEULEMENT**



POUR INFORMATION
641-6003



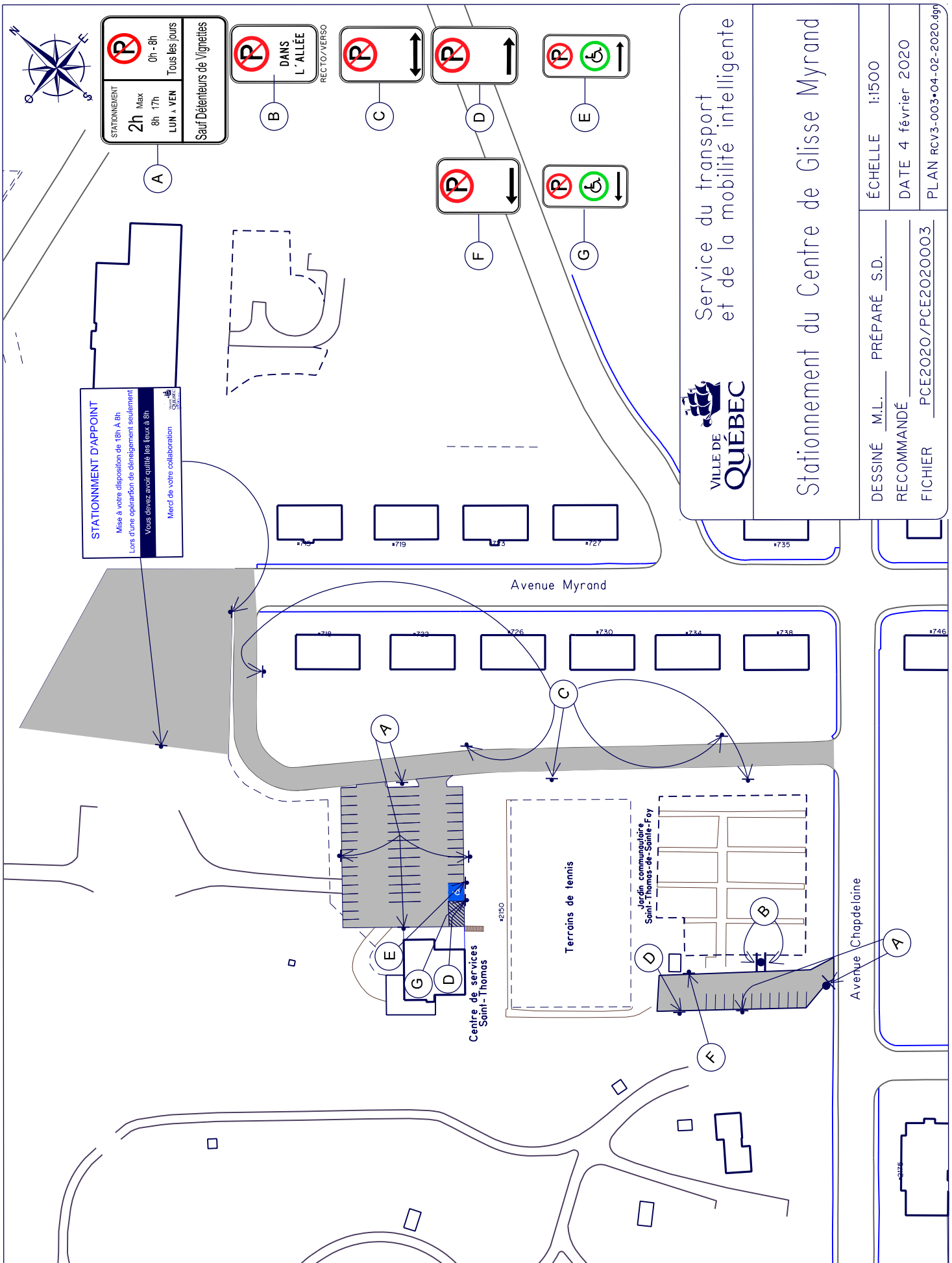
Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

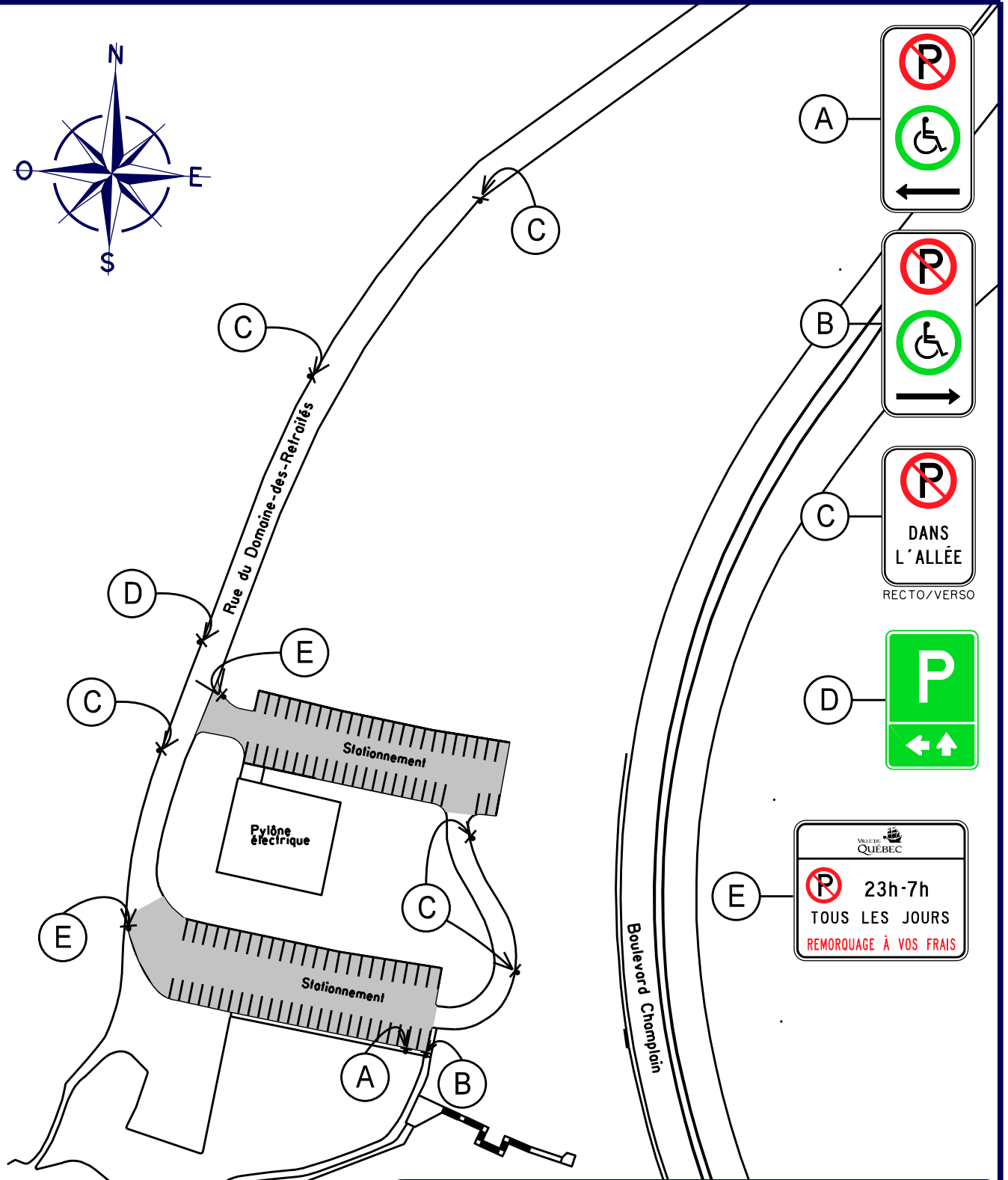
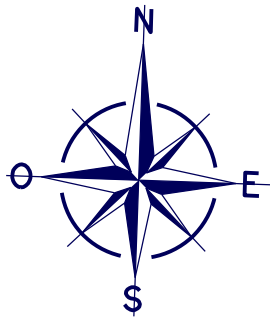
Stationnement Bergerville

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1: 500

RECOMMANDÉ DATE 13 Mai 2014

FICHER PLAN RCV3-001.dgn



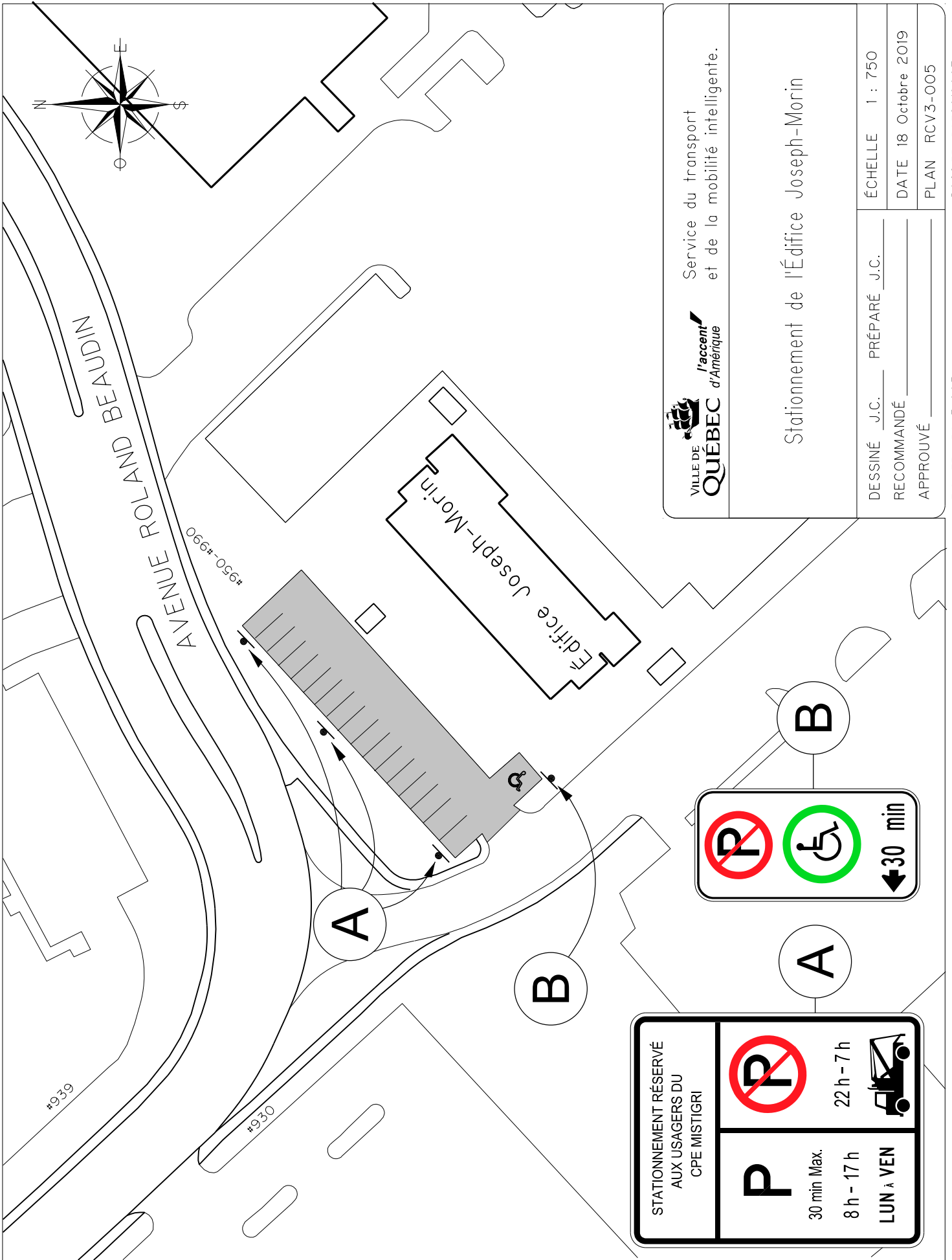



Service du transport
et de la mobilité intelligente

Stationnement du Domaine des retraités

DESSINÉ M.G PRÉPARÉ M.G
RECOMMANDÉ _____
APPROUVÉ _____

ÉCHELLE 1:1500
DATE 8 juillet 2020
PLAN RCV3-013

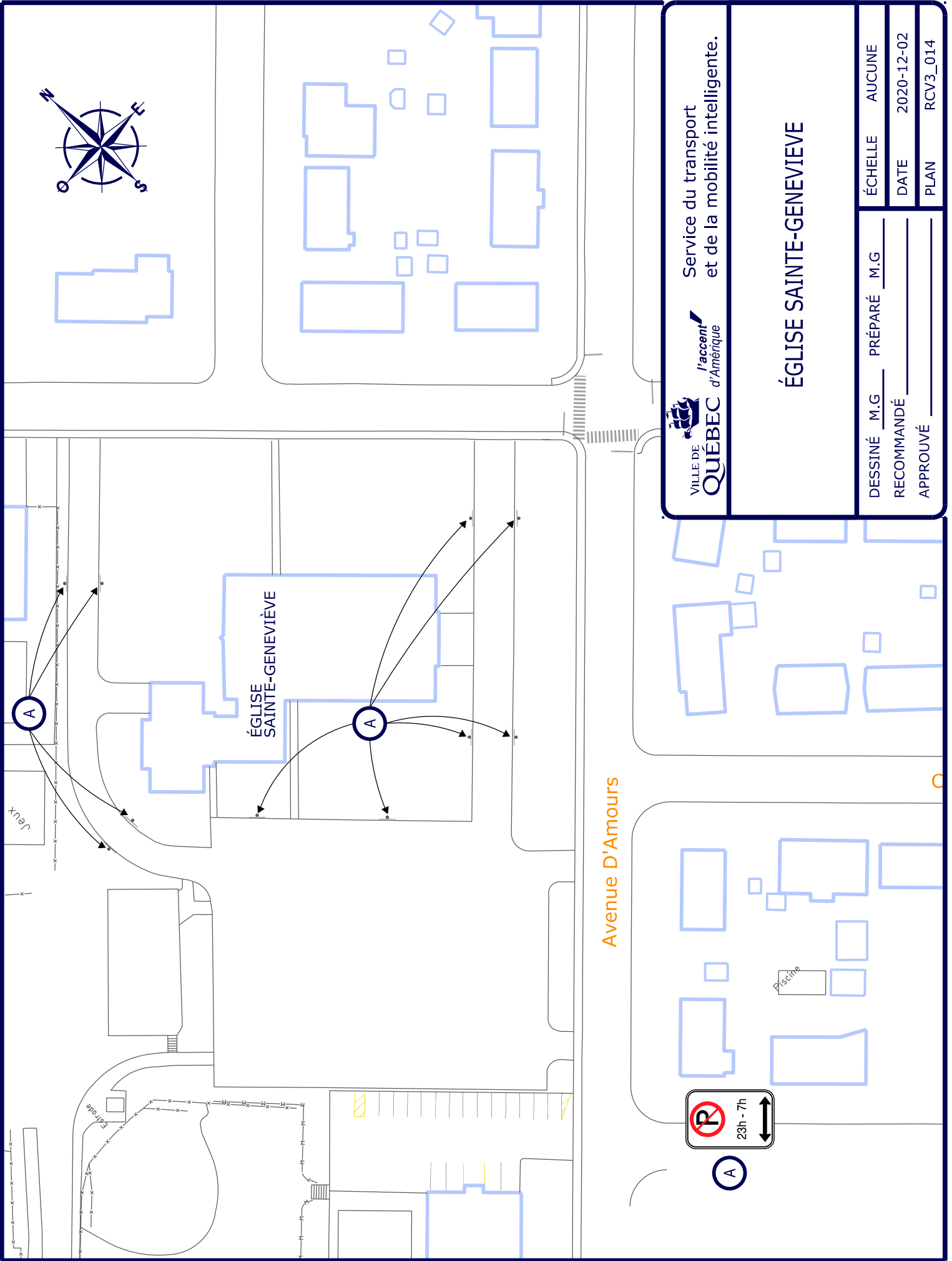



 Service du transport
 et de la mobilité intelligente.

Stationnement de l'Édifice Joseph-Morin

DESSINÉ	J.C.	PRÉPARÉ	J.C.	ÉCHELLE	1 : 750
RECOMMANDÉ		APPROUVÉ		DATE	18 Octobre 2019
				PLAN	RCV3-005

FICHER: RCV3-005.dgn DOSSIER: PCE2019007

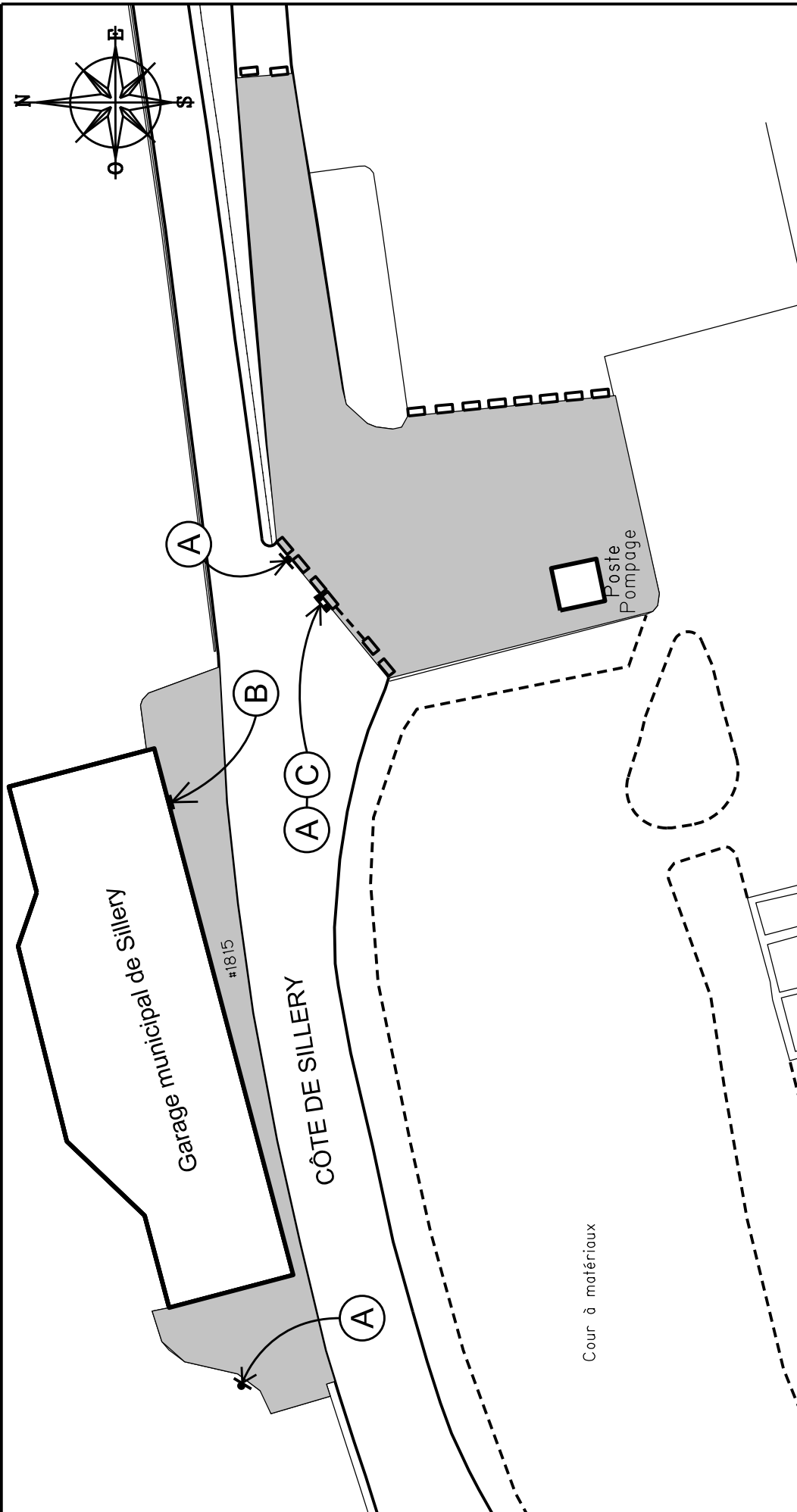


Service du transport
et de la mobilité intelligente.



ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE

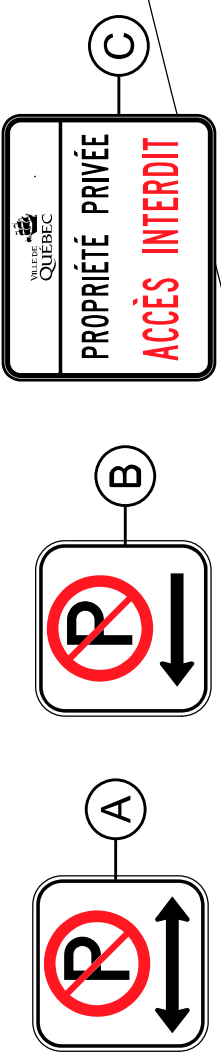
DESSINÉ	M.G	PRÉPARÉ	M.G	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ				DATE	2020-12-02
APPROUVÉ				PLAN	RCV3_014



VILLE DE QUÉBEC
 Service de l'aménagement du territoire
 Division du transport

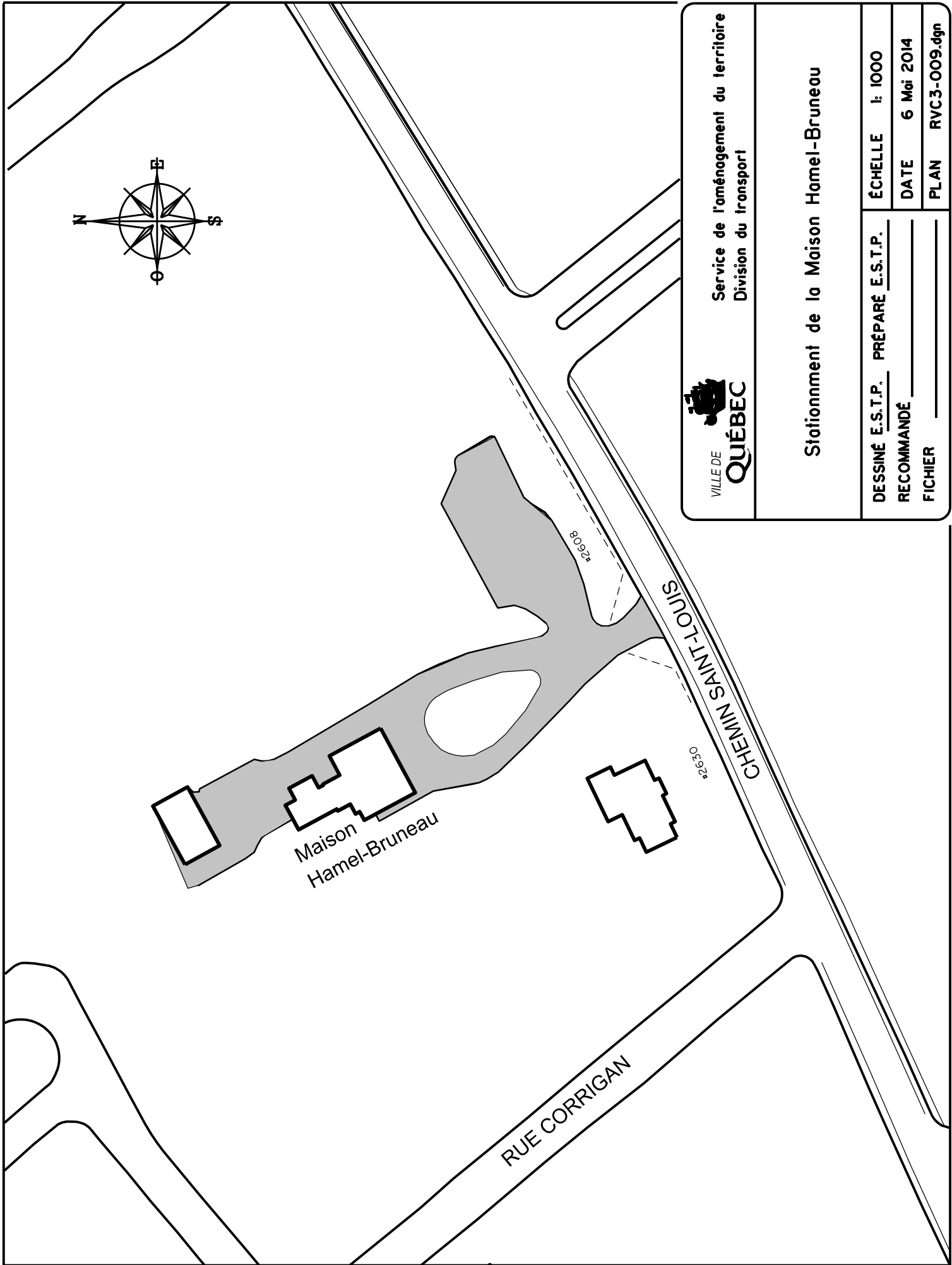
Le stationnement du Garage municipal de Sillery

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1: 750
 RECOMMANDÉ DATE 16 Décembre 2013
 FICHIER PLAN RCV3-006.dgn



Cour à matériaux

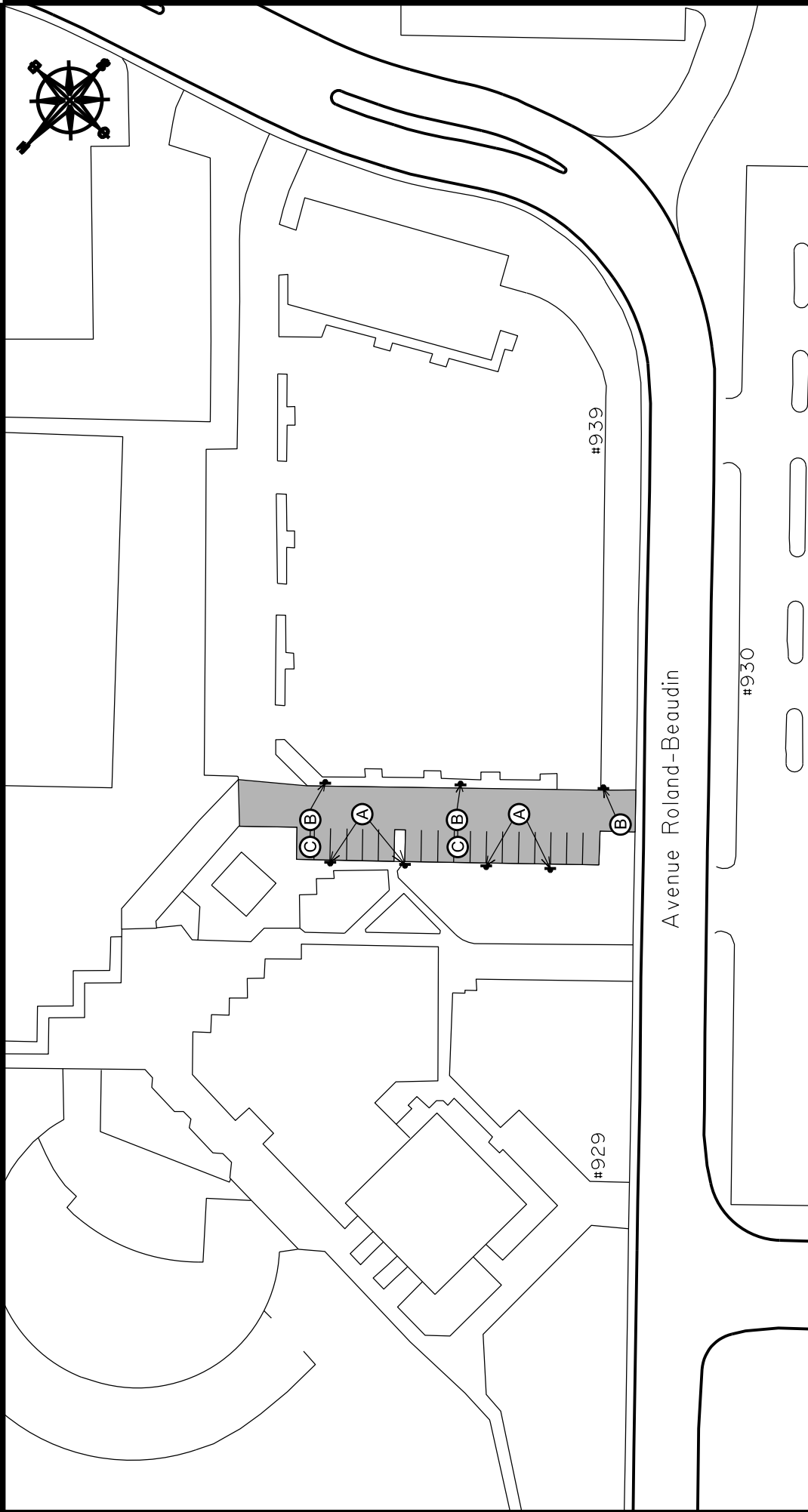
Cour à matériaux




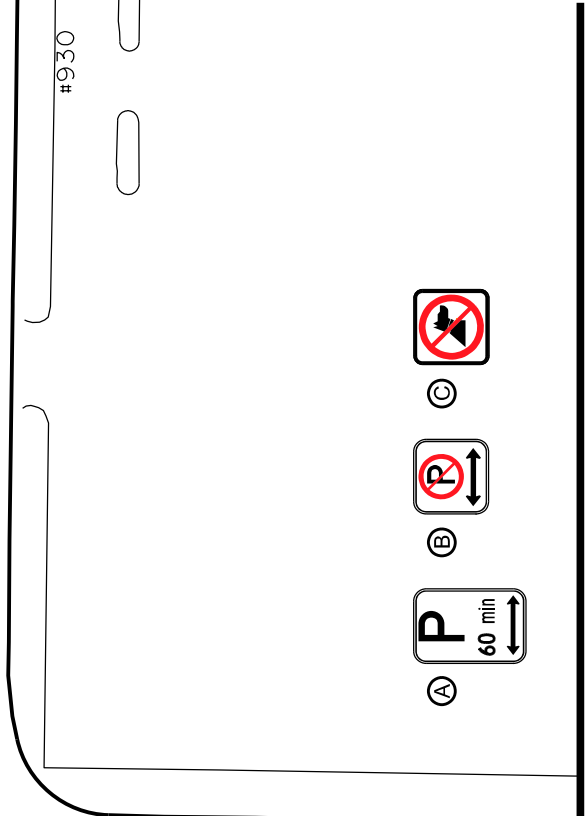
Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

Stationnement de la Maison Hamel-Bruneau

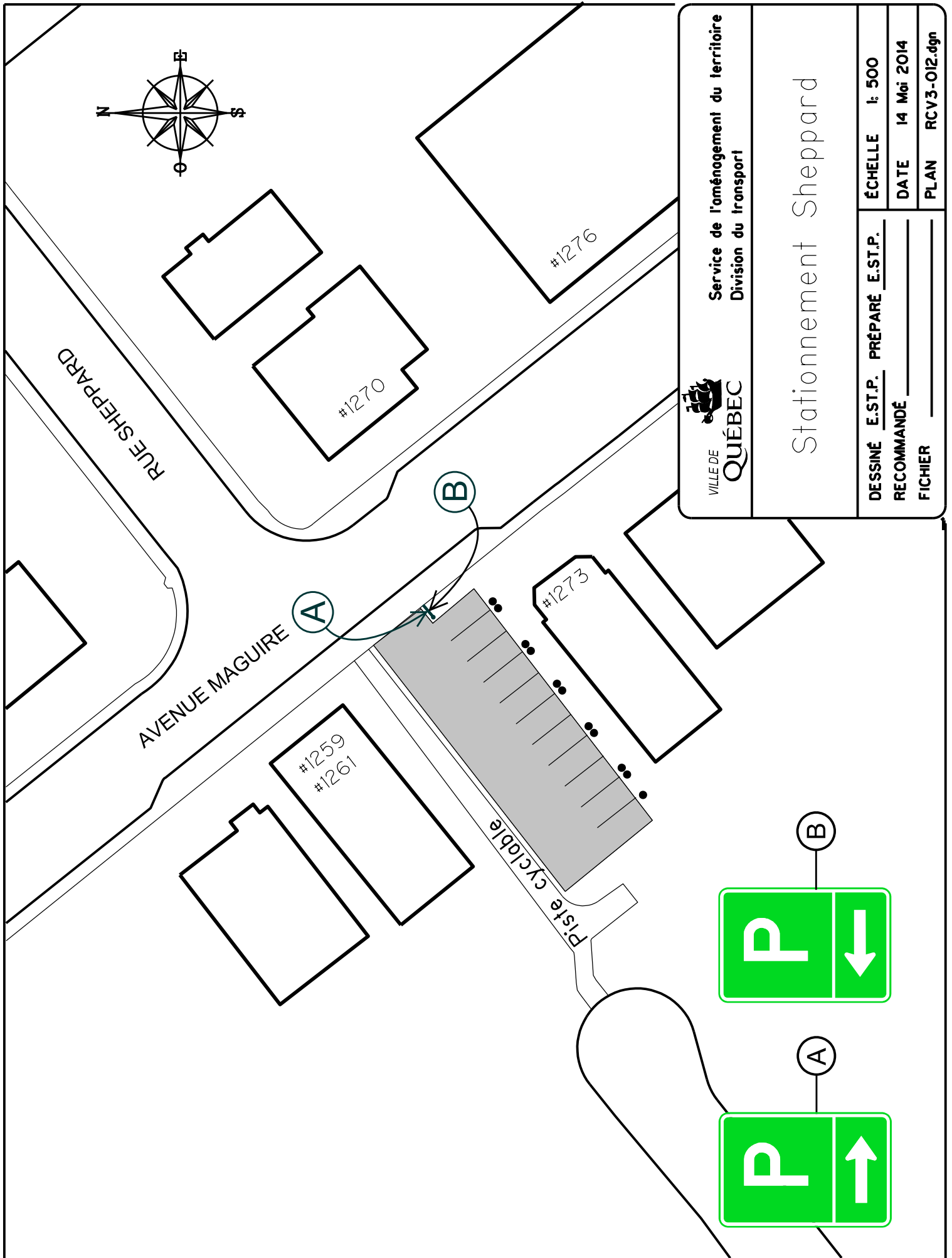
DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1: 1000
RECOMMANDÉ DATE 6 Mai 2014
FICHER PLAN RVC3-009.dgn



 VILLE DE QUÉBEC	Service de l'aménagement du territoire Division du transport	
	<h3>Parc Roland-Beaudin</h3>	
DESSINÉ <u> </u> E.S.T.P. PRÉPARÉ <u> </u> E.S.T.P.	ÉCHELLE <u> </u> 1:800	DATE <u> </u> 22 août 2014
RECOMMANDÉ <u> </u>	APPROUVÉ <u> </u>	PLAN <u> </u> FCV3-011



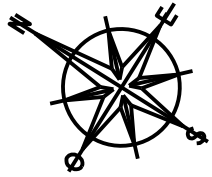
Rue De Rochebelle



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

Stationnement Sheppard

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P.	ÉCHELLE 1: 500
RECOMMANDÉ	DATE 14 Mai 2014
FICHER	PLAN FCV3-O12.dgn



Rue de Grandpuits

Boulevard Henri-Bourassa

Chemin Samuel

#7625

#165-#175

#155

76e Rue Est

Ave Thomas-Bailairgé

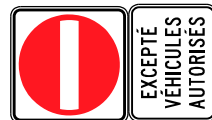


Service du transport
et de la mobilité intelligente.



Garage mécanique 76e Rue

DESSINÉ	M.G.	PRÉPARÉ	M.G.	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ				DATE	2020-10-29
APPROUVÉ				PLAN	RCV4-002



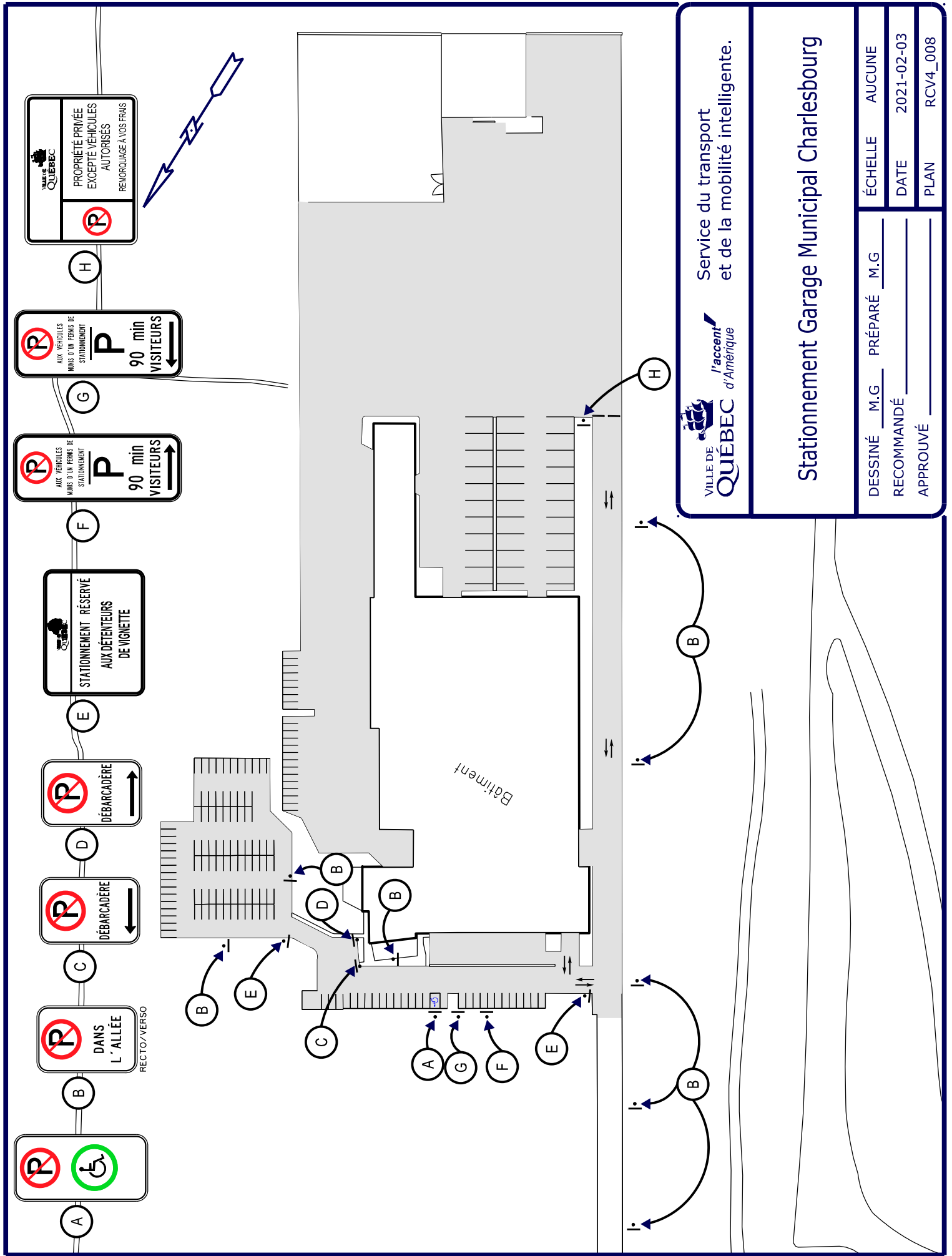
C




B



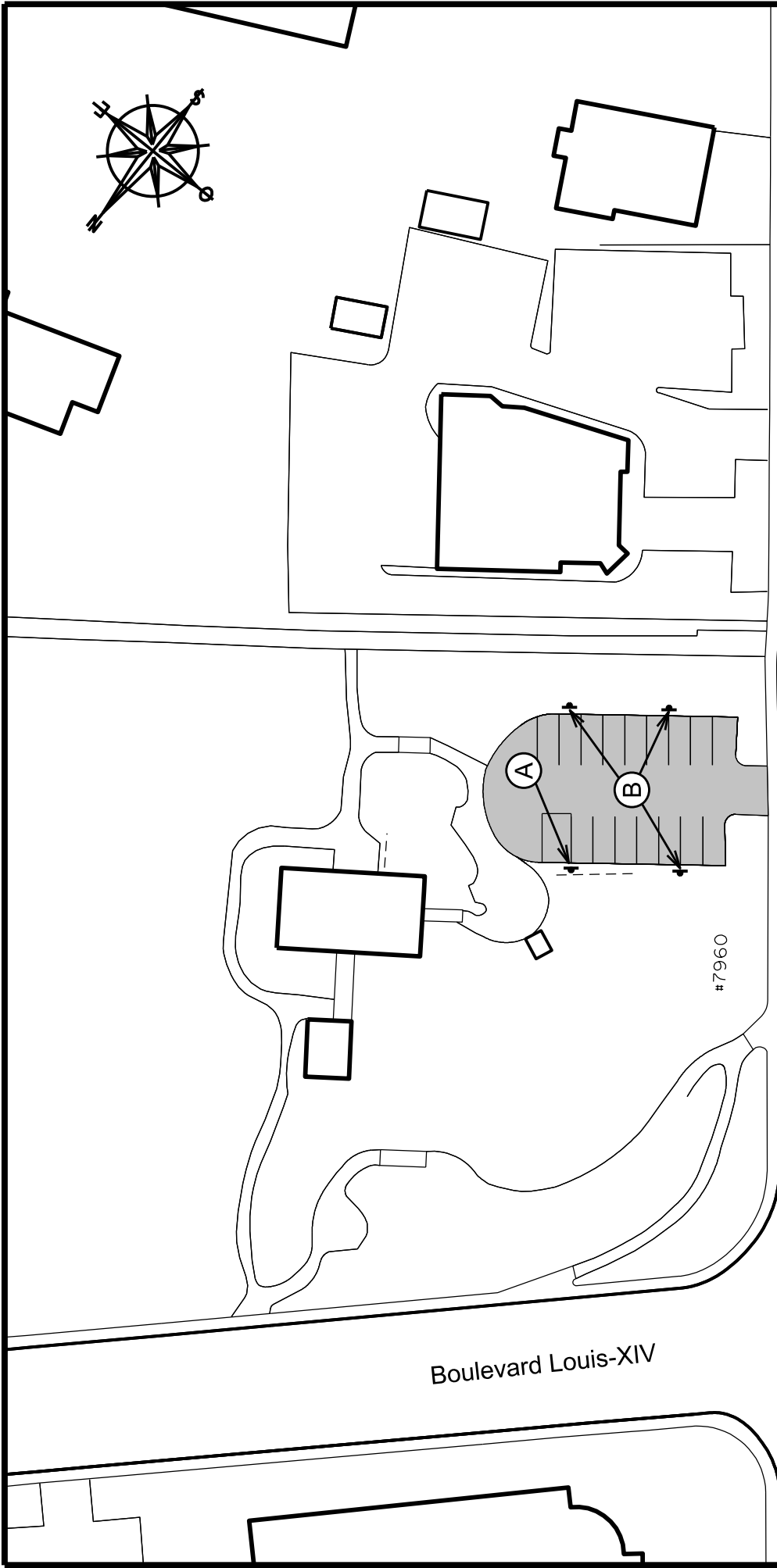
A




 Service du transport
 et de la mobilité intelligente.

Stationnement Garage Municipal Charlesbourg

DESSINÉ	M.G.	PRÉPARÉ	M.G.	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ		APPROUVÉ		DATE	2021-02-03
				PLAN	RCV4_008



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

Moulin des Jésuites

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:750
 RECOMMANDÉ _____ DATE 8 août 2014
 APPROUVÉ _____ PLAN RCV4-004

Boulevard Henri-Bourassa

Boulevard Louis-XIV

#7960

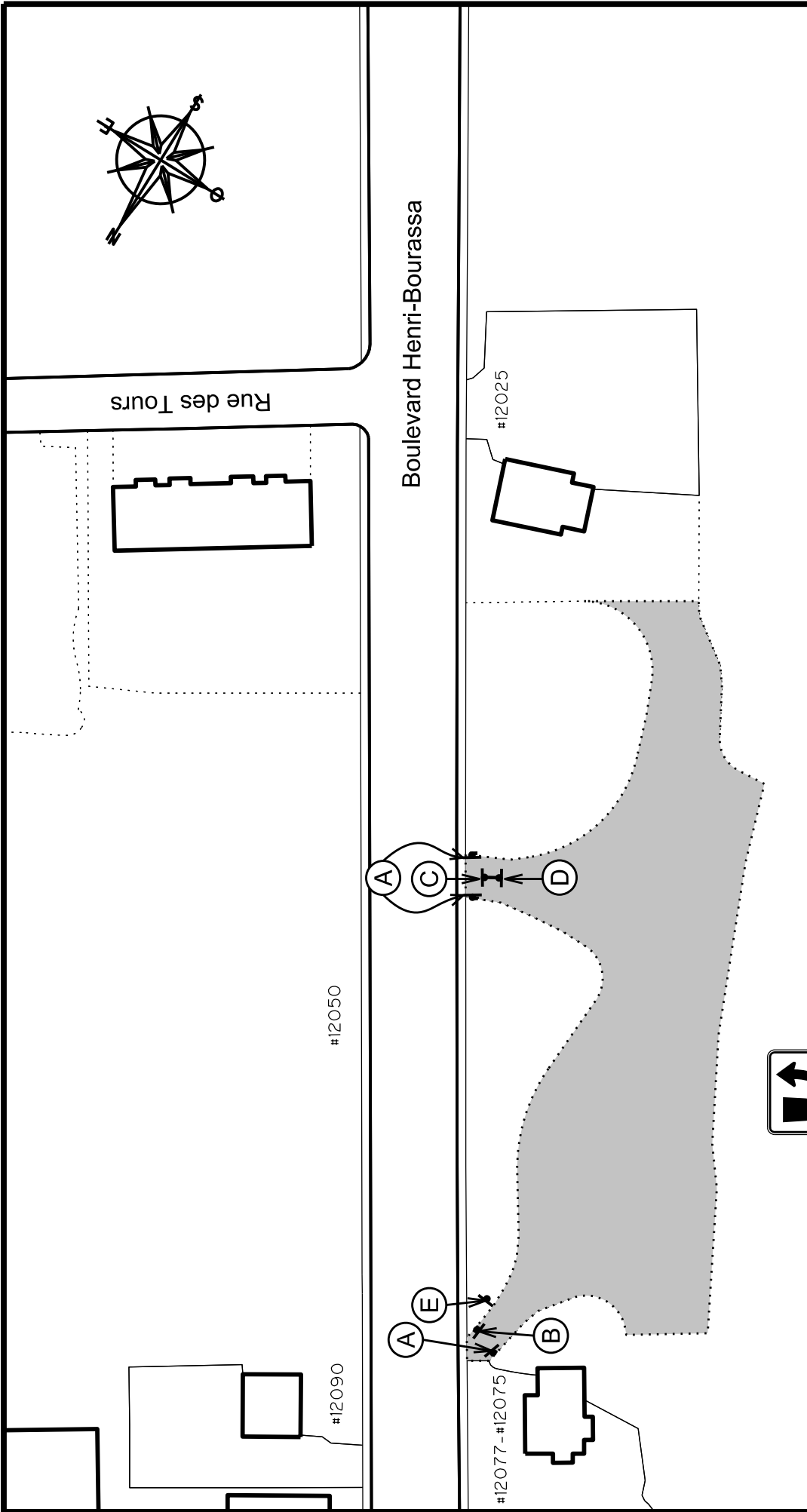
RESERVE
AUX UTILISATEURS
DU MOULIN
DES JÉSUITES


(B)



(A)

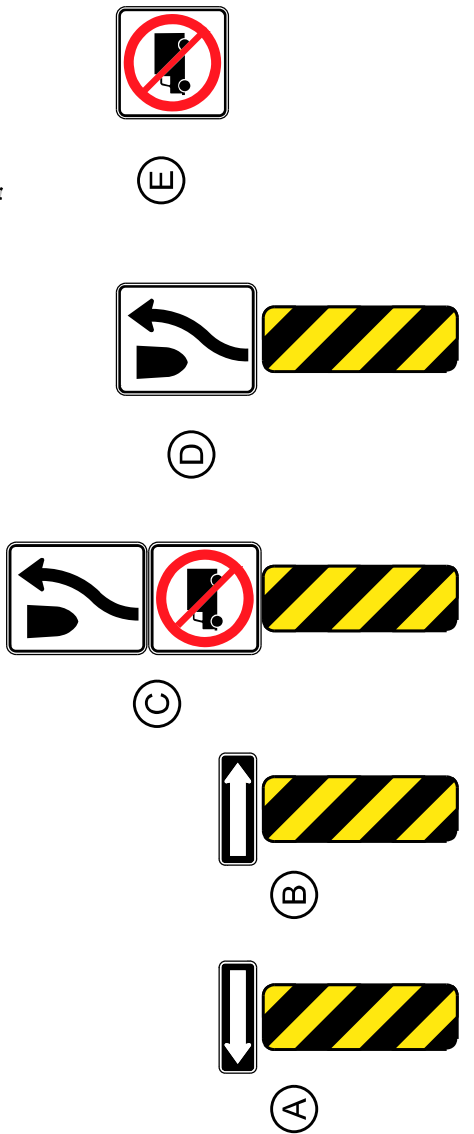


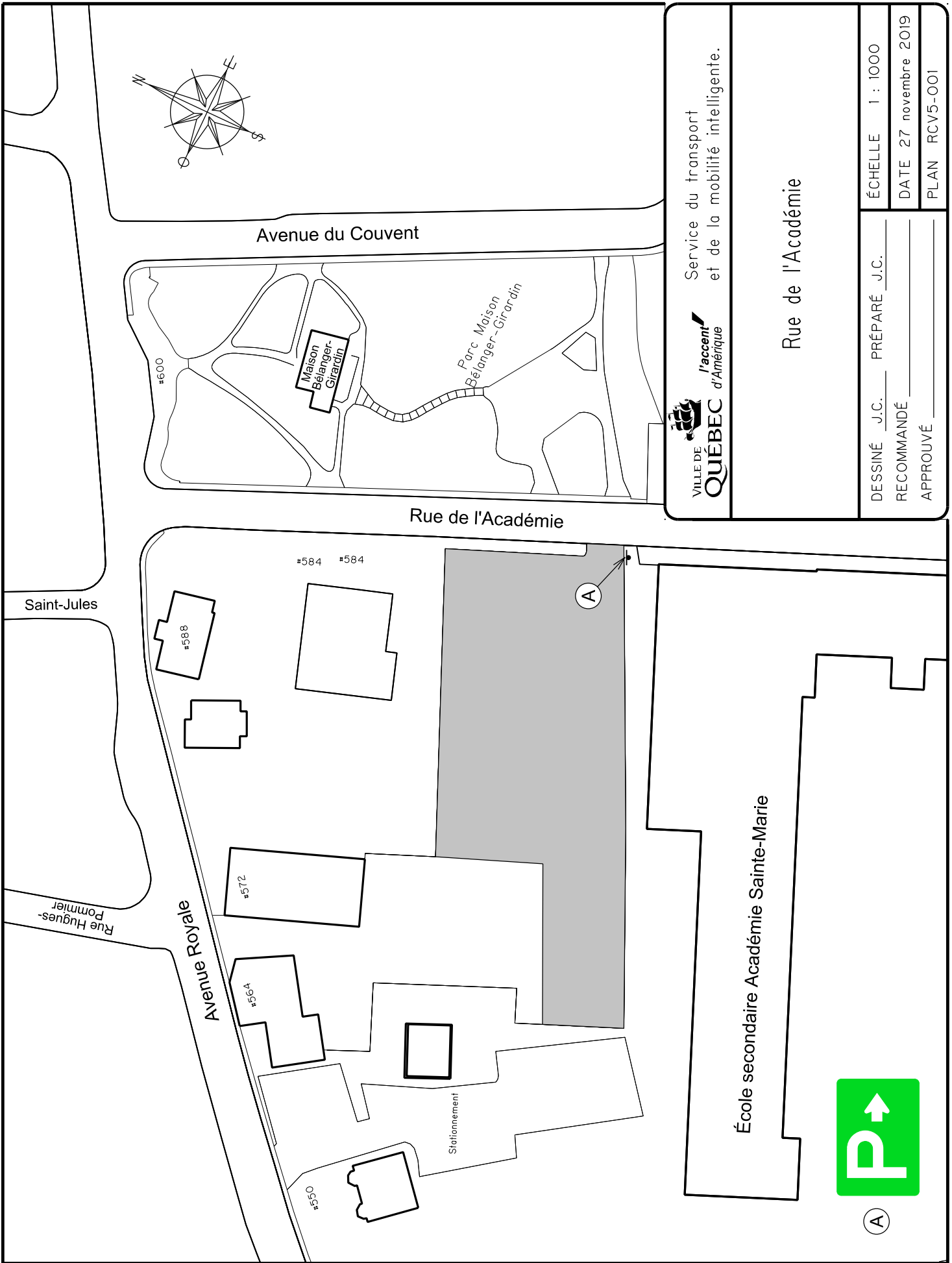




 Service de l'aménagement du territoire
 Division du transport

Terrain de soccer Périgord

DESSINÉ	E.S.T.P. PRÉPARÉ	E.S.T.P.	ÉCHELLE	1:1000
RECOMMANDÉ			DATE	8 août 2014
APPROUVÉ			PLAN	RCV4-005



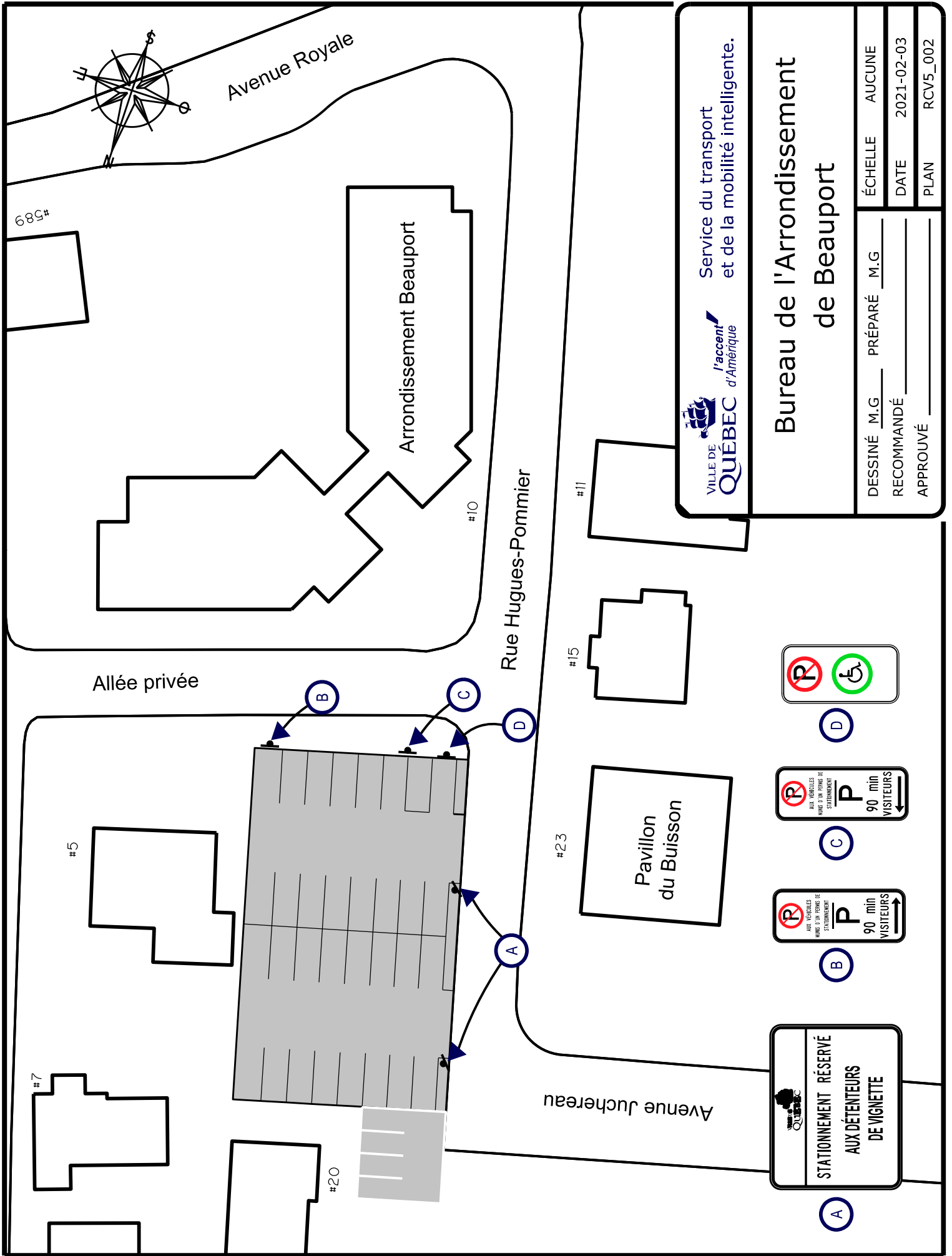




VILLE DE QUÉBEC
 l'accent d'Amérique
 Service du transport
 et de la mobilité intelligente.

Rue de l'Académie

DESSINÉ	J.C.	PRÉPARÉ	J.C.	ÉCHELLE	1 : 1000
RECOMMANDÉ		APPROUVÉ		DATE	27 novembre 2019
			PLAN	RCV5-001	


FICHER: RCV5-001.dgn DOSSIER: PCE2019007






 Service du transport
 et de la mobilité intelligente.


**Bureau de l'Arrondissement
 de Beauport**

DESSINÉ M.G. _____	PRÉPARÉ M.G. _____	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ _____		DATE	2021-02-03
APPROUVÉ _____		PLAN	RCV5_002

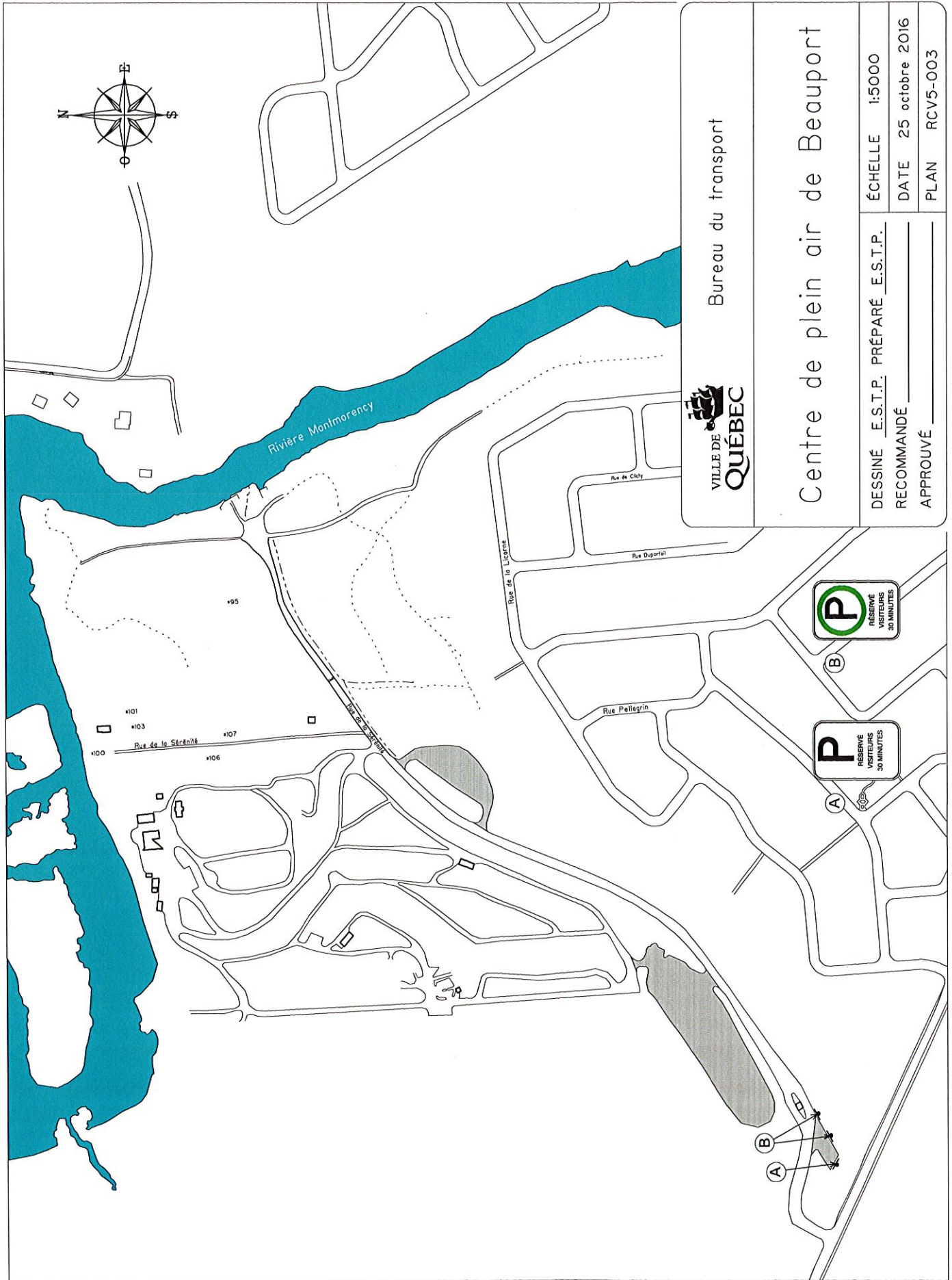
- 

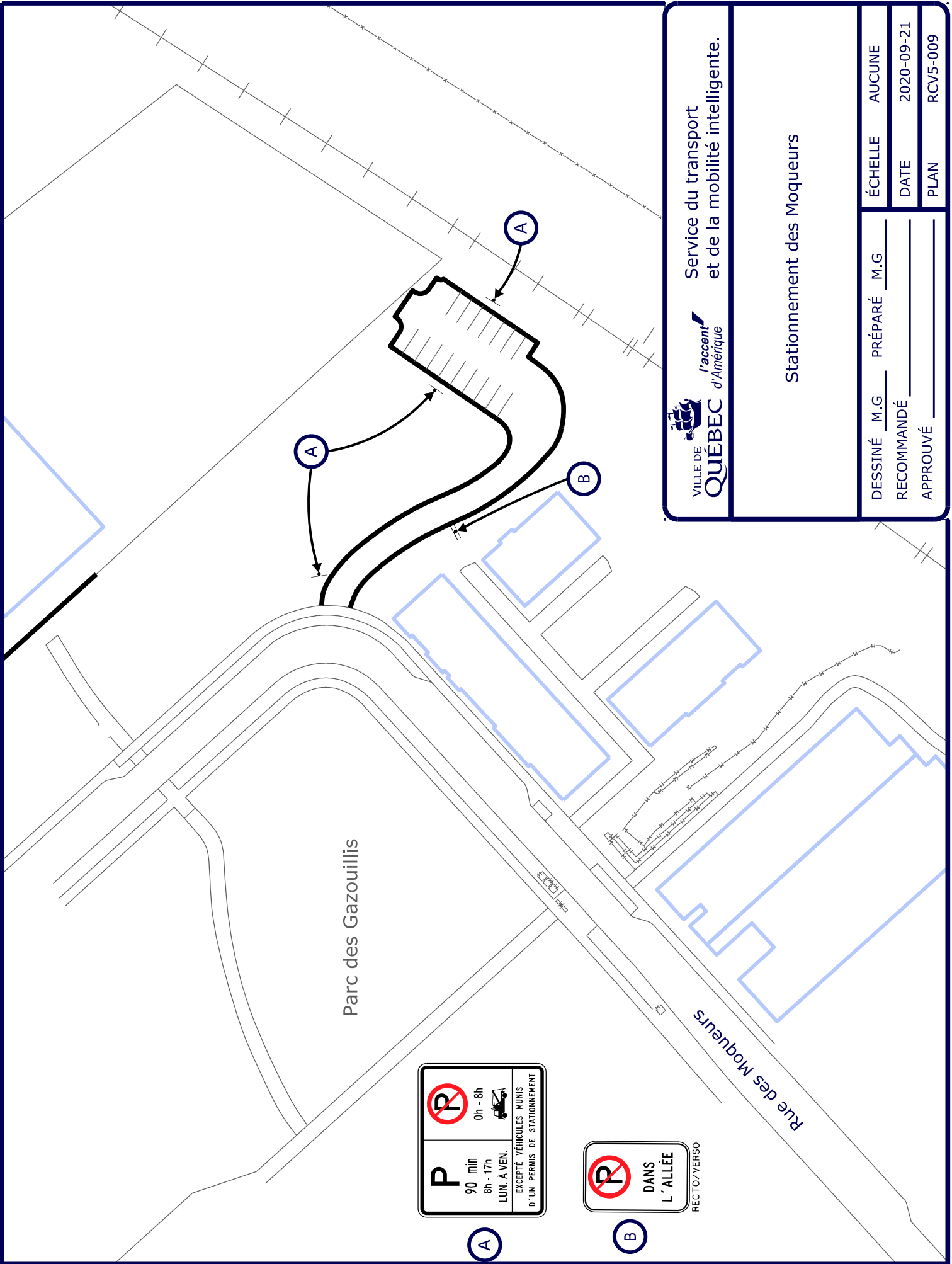
A
- 

B
- 

C
- 

D





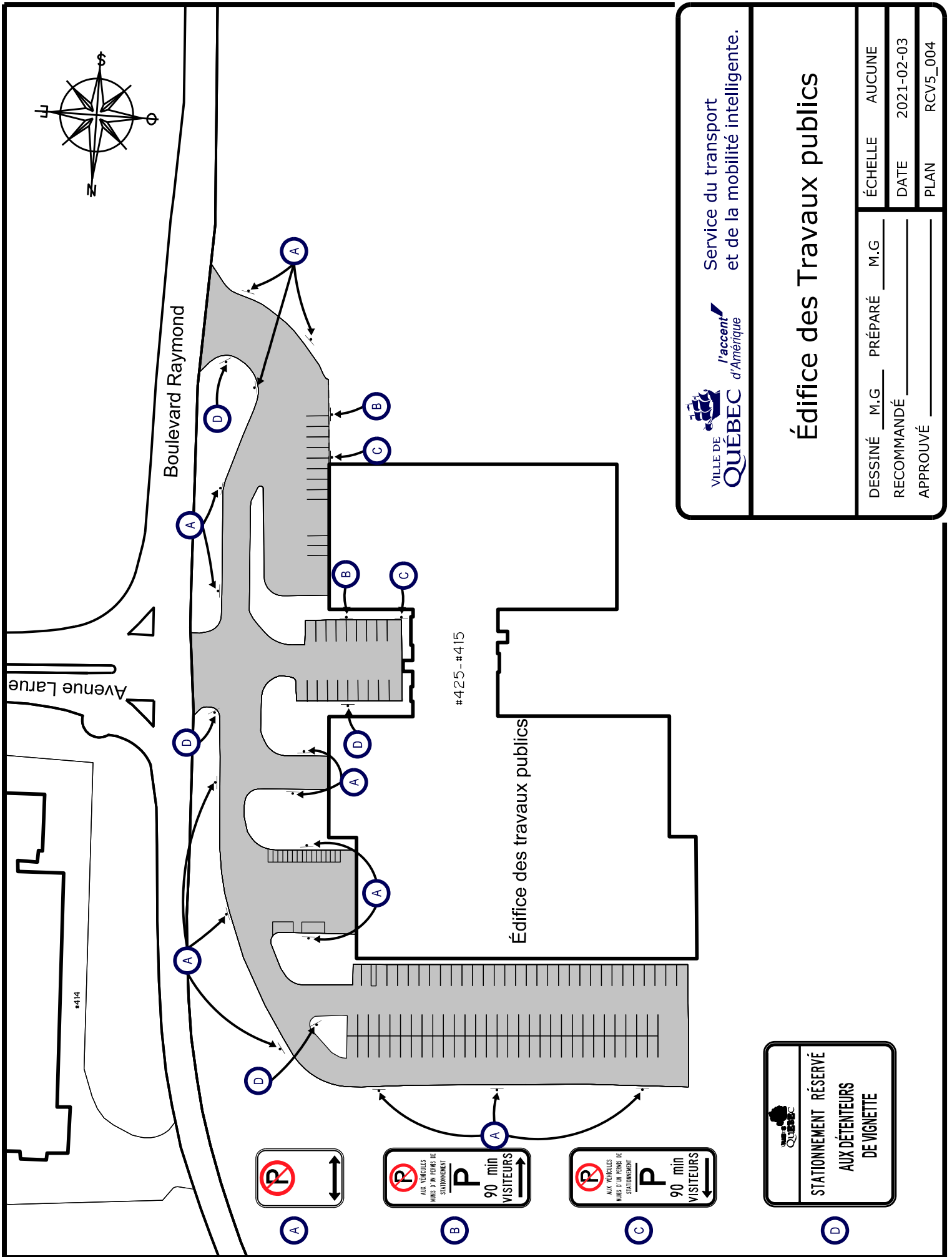

VILLE DE QUÉBEC
 l'accent d'Amérique
 Service du transport
 et de la mobilité intelligente.


Stationnement des Moqueurs

DESSINÉ	M.G.	PRÉPARÉ	M.G.	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ		APPROUVÉ		DATE	2020-09-21
				PLAN	RCV5-009

P
 90 min
 8h - 17h
 LUN. À VEN.
 EXCEPTÉ VÉHICULES MUNIS
 D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT

P
 DANS
 L'ALLÉE
 RECTO/VERSO




 Service du transport
 et de la mobilité intelligente.

Édifice des Travaux publics

DESSINÉ	M.G.	PRÉPARÉ	M.G.	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ				DATE	2021-02-03
APPROUVÉ				PLAN	RCV5_004





Boulevard Sainte-Anne

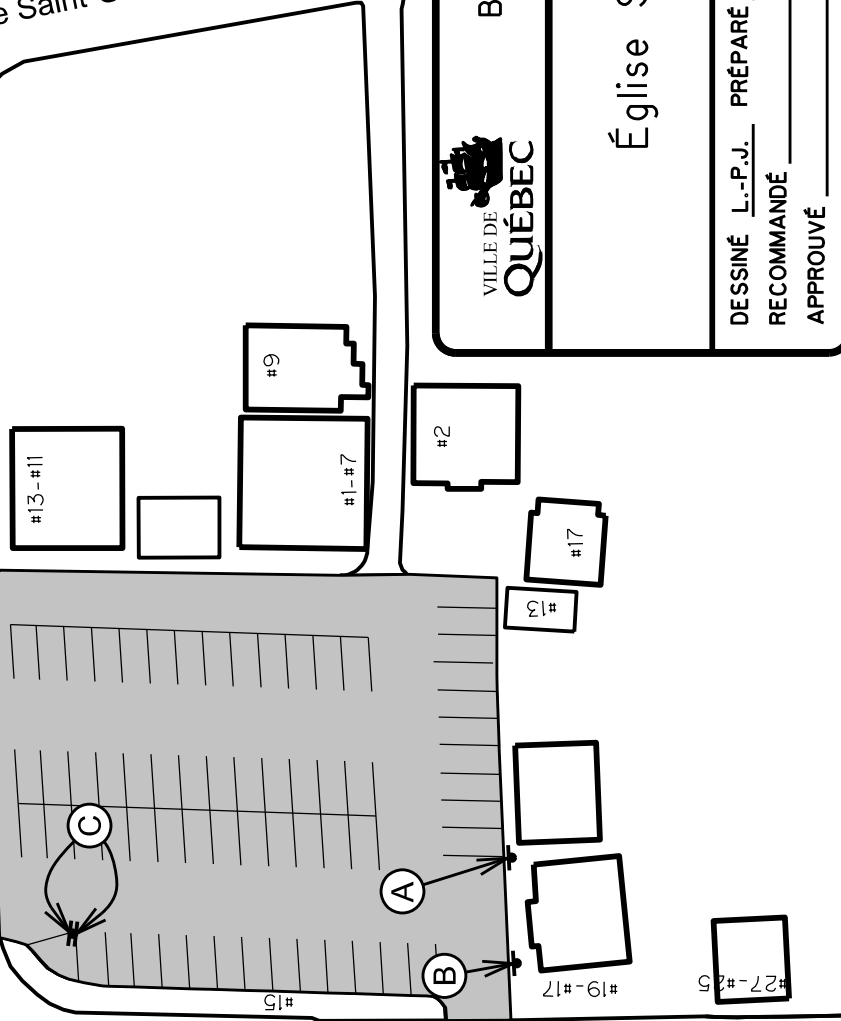
Avenue Saint-Grégoire

Rue Mgr-Marc-Leclerc

Parc Saint-Grégoire #2

Aire de jeux

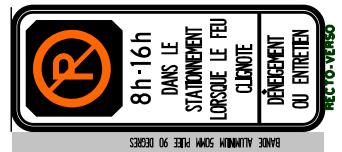
Église Saint-Grégoire



A



B



C



Bureau du transport

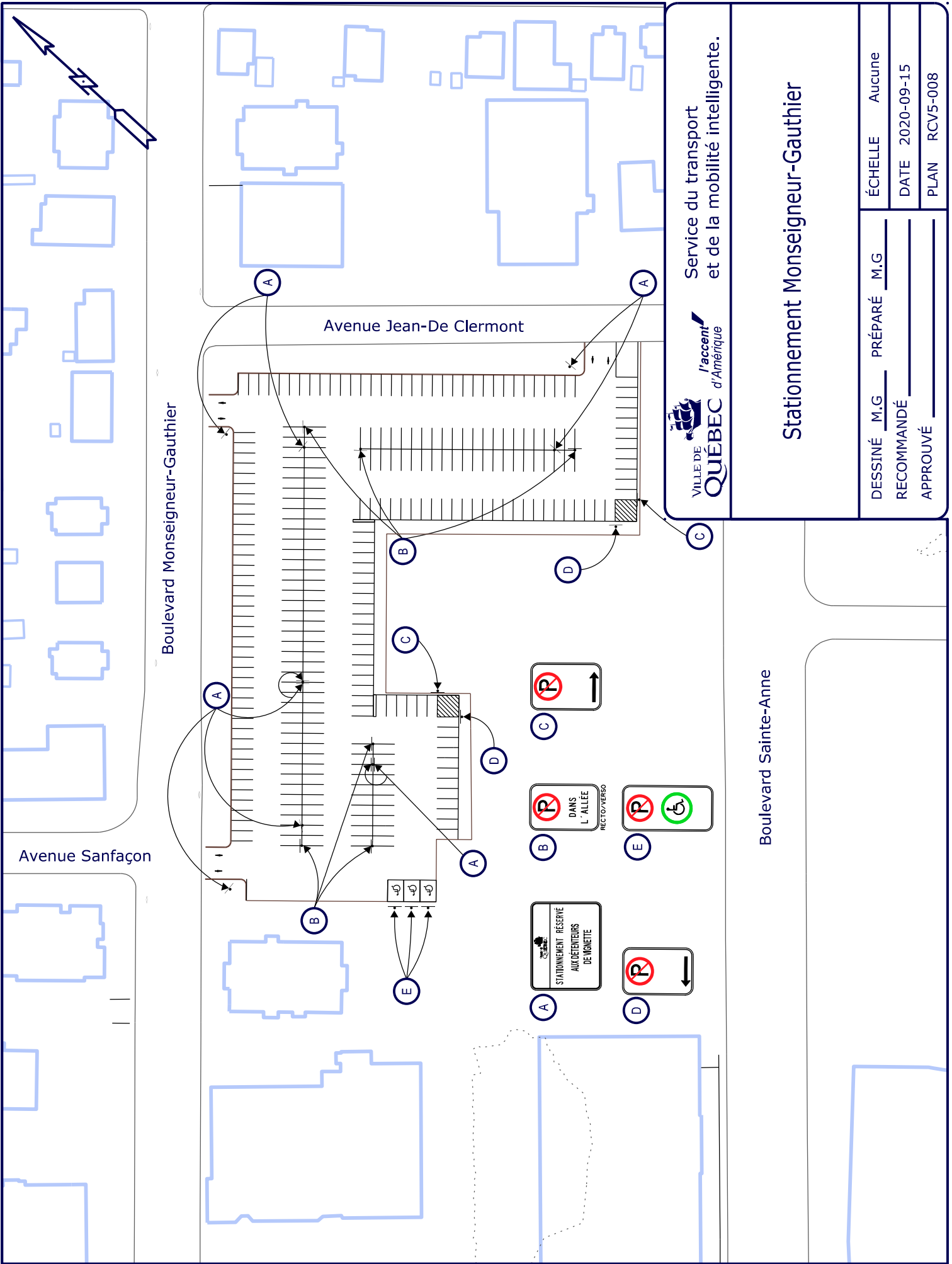
Église Saint-Grégoire

DESSINÉ L.-P.J. PRÉPARÉ L.-P.J.
 RECOMMANDÉ _____
 APPROUVÉ _____

ÉCHELLE 1:750

DATE 15 juillet 2016

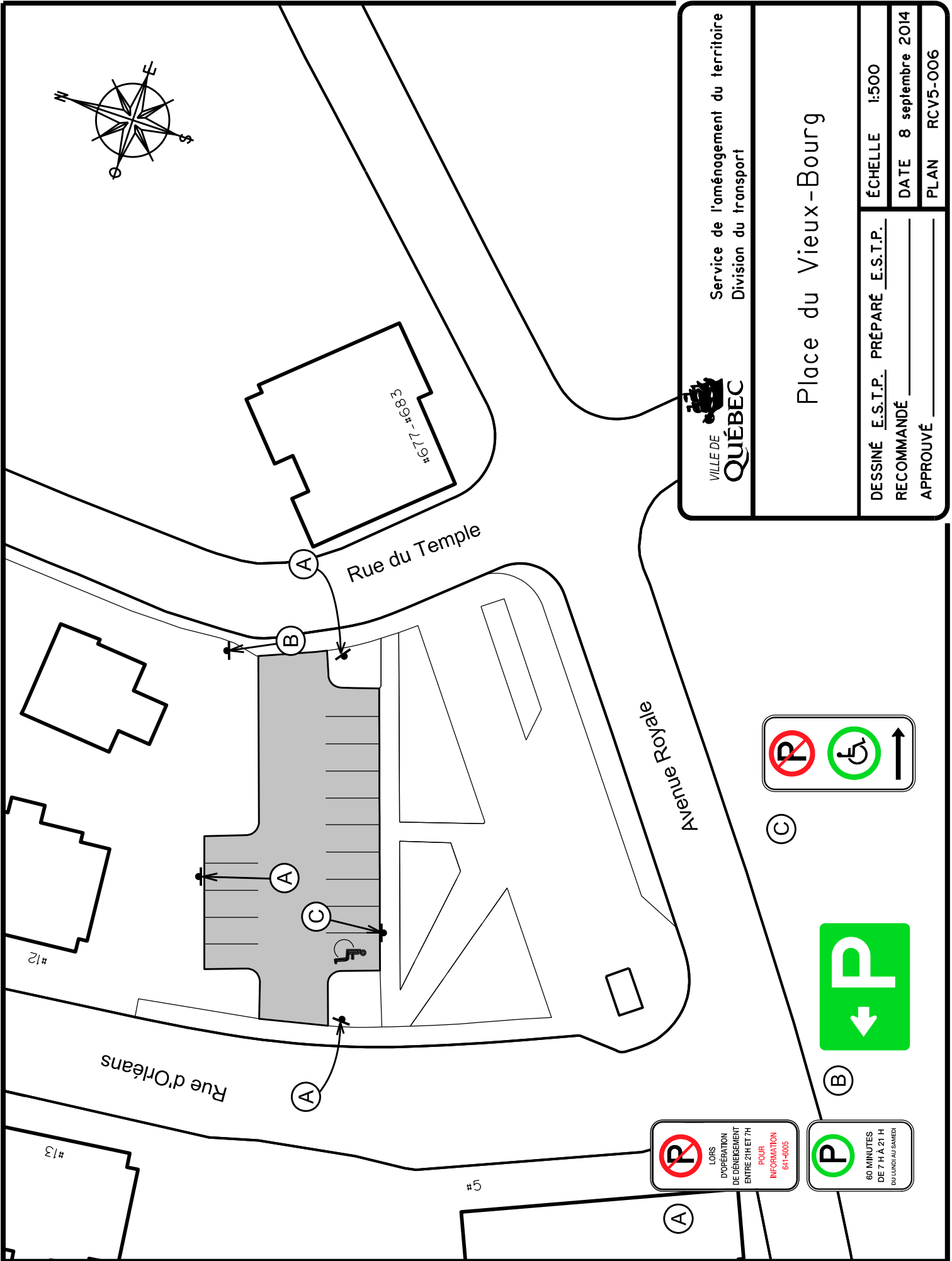
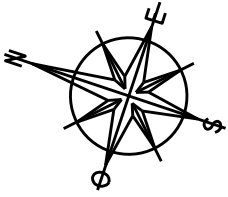
PLAN RCV5-005




 Service du transport
 et de la mobilité intelligente.

Stationnement Monseigneur-Gauthier

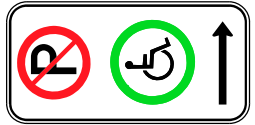
DESSINÉ	M.G	PRÉPARÉ	M.G	ÉCHELLE	Aucune
RECOMMANDÉ		APPROUVÉ		DATE	2020-09-15
				PLAN	RCV5-008



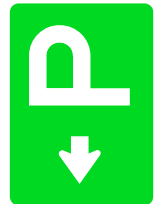
Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

Place du Vieux-Bourg

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:500
RECOMMANDÉ _____ DATE 8 septembre 2014
APPROUVÉ _____ PLAN RCV5-006



(C)

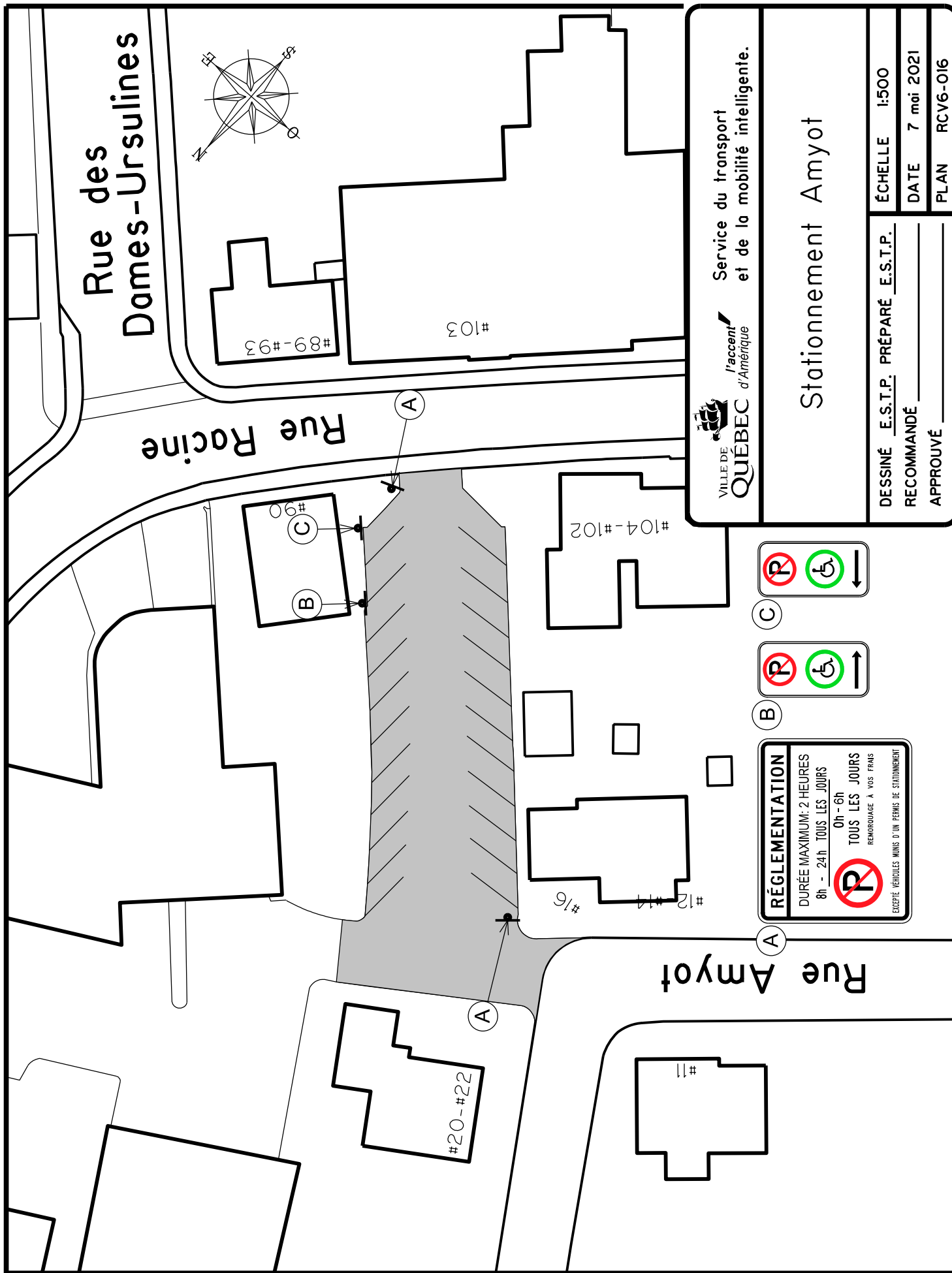


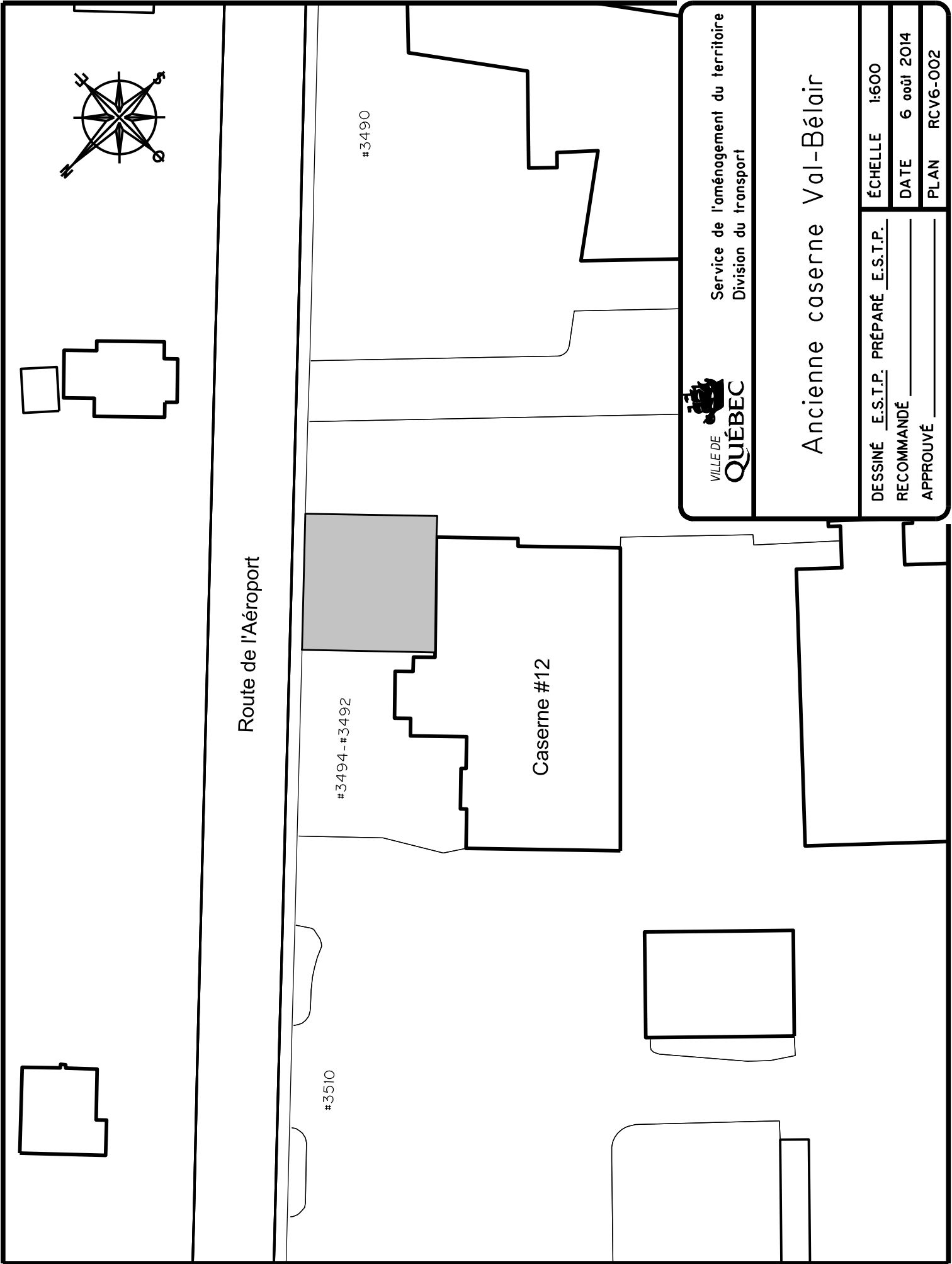
(B)



(A)







Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

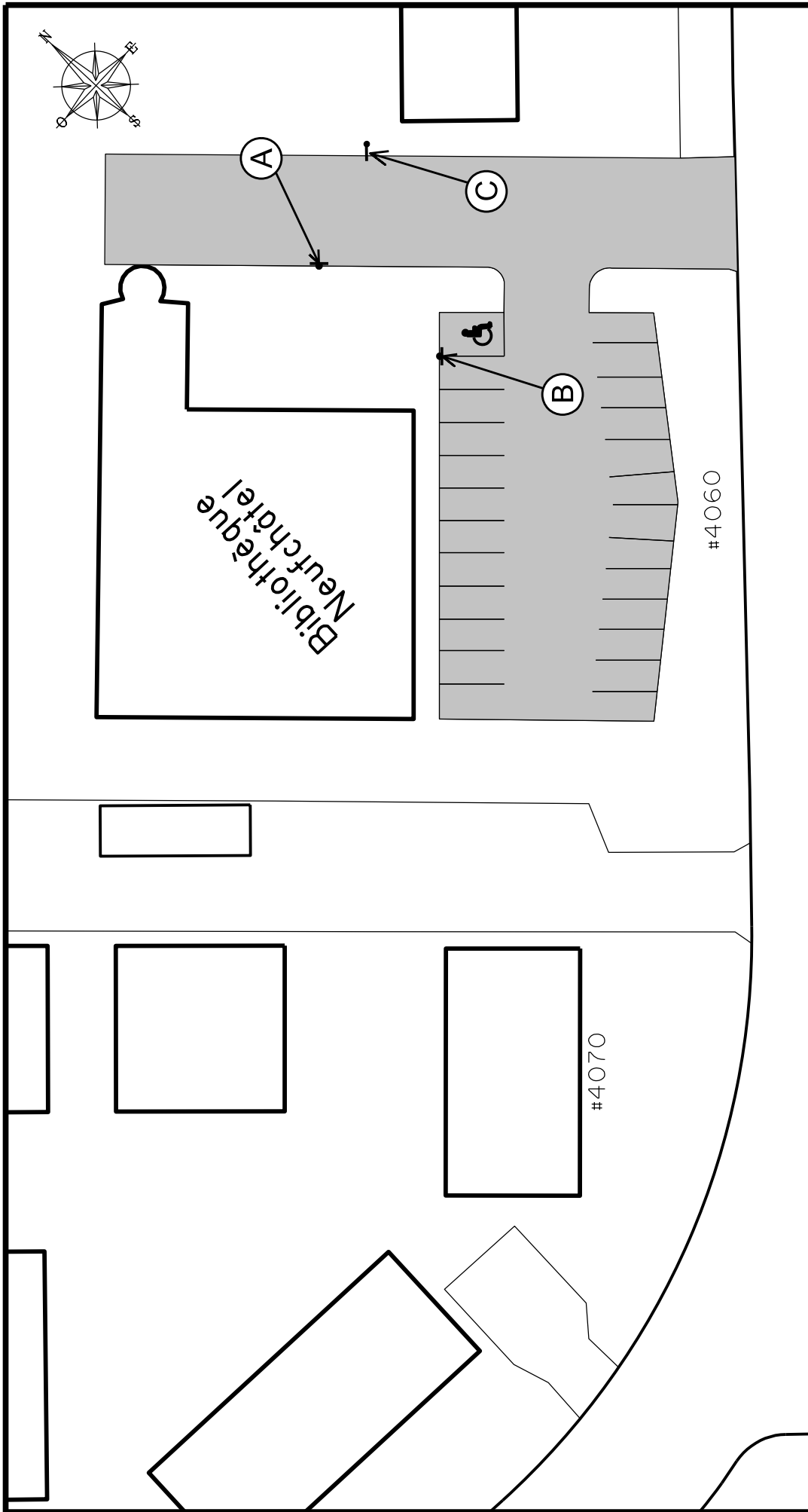
Ancienne caserne Val-Bélaïr

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P.
RECOMMANDÉ _____
APPROUVÉ _____

ÉCHELLE 1:600

DATE 6 août 2014

PLAN RCV6-002

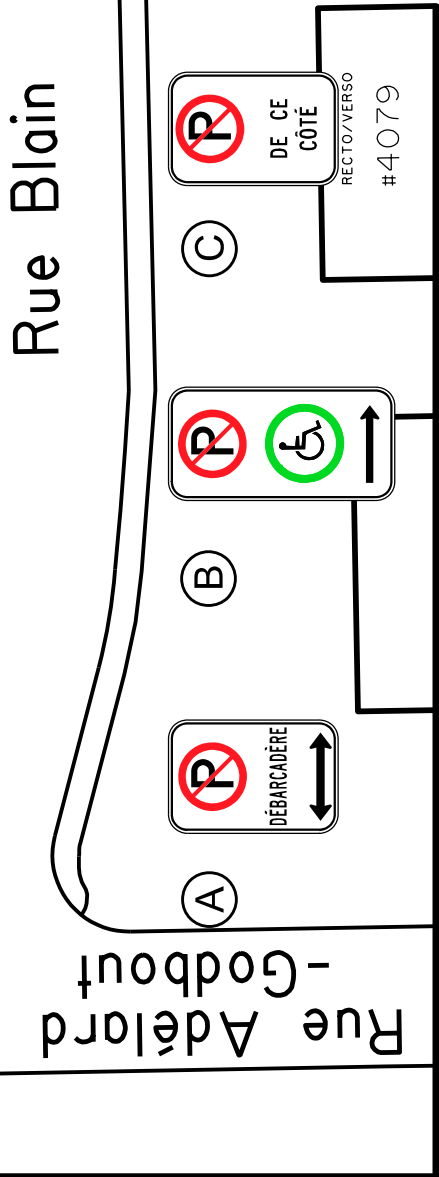


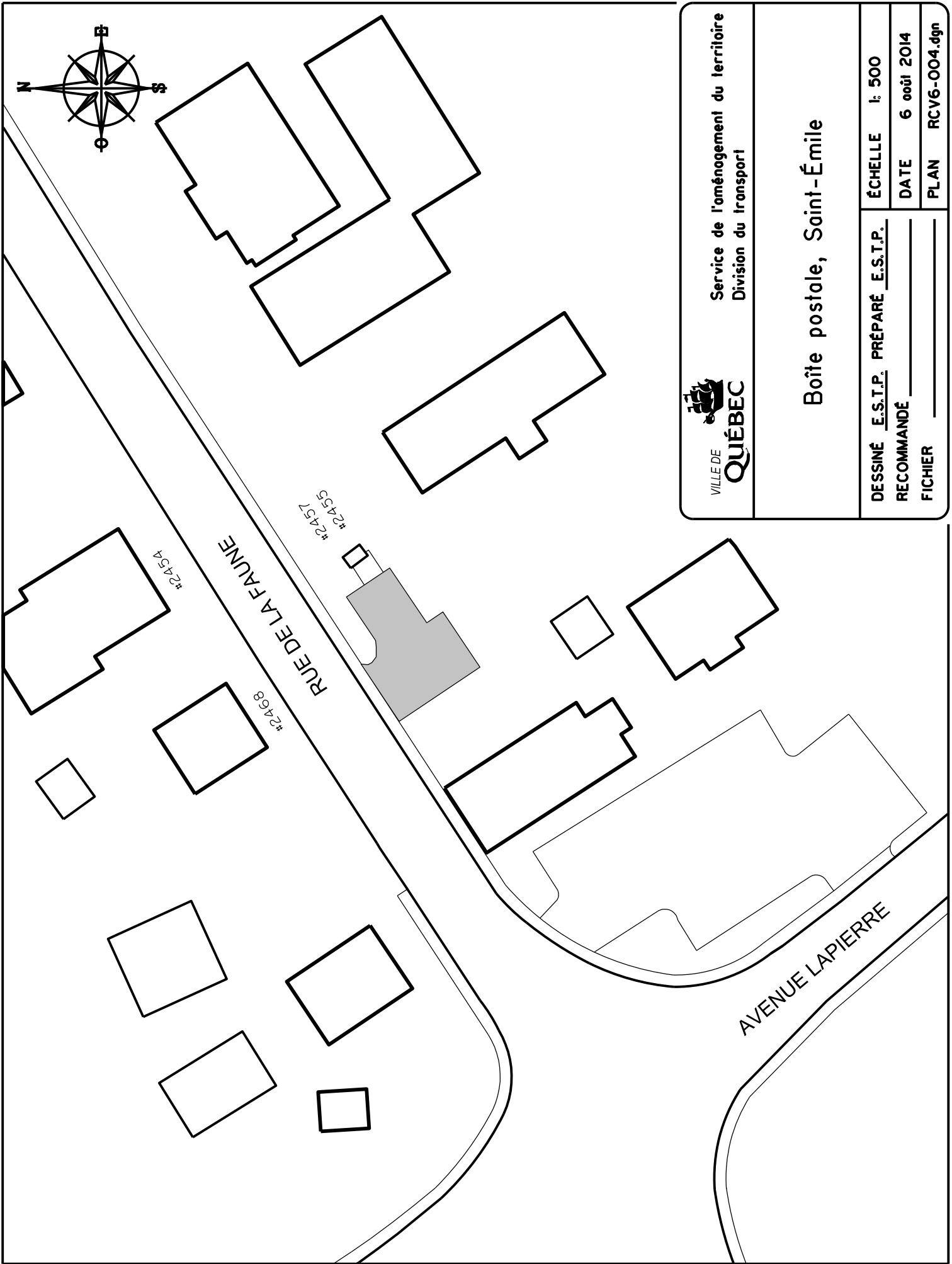
VILLE DE QUÉBEC
 Service de l'aménagement du territoire
 Division du transport

Bibliothèque Neufchâtel

ÉCHELLE 1:500
 DATE 10 novembre 2014
 PLAN RCV6-017

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P.
 RECOMMANDÉ _____
 APPROUVÉ _____

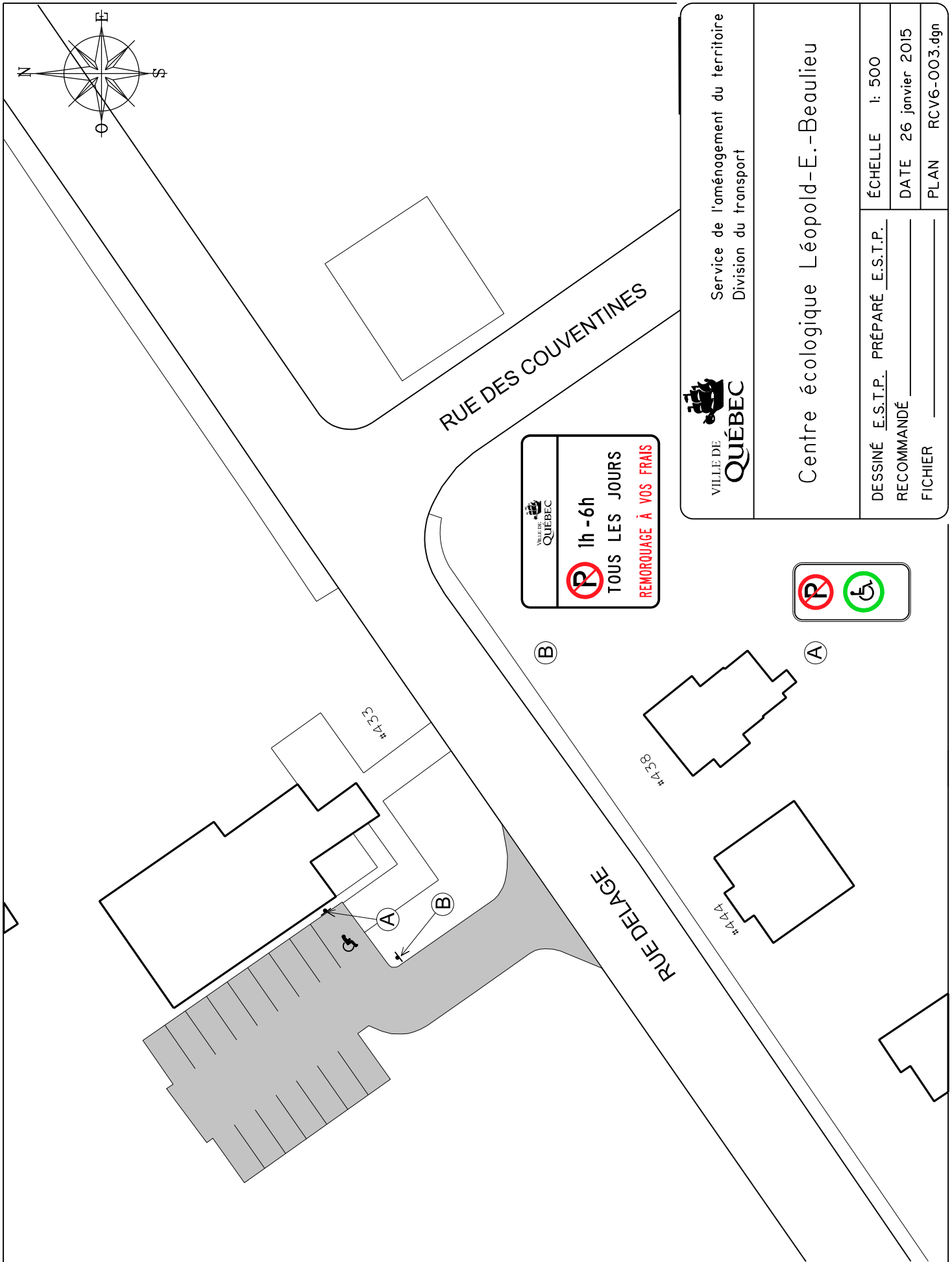





Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

Boîte postale, Saint-Émile

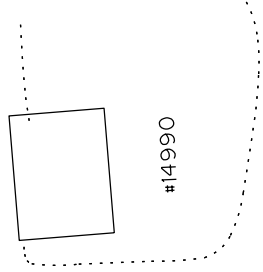
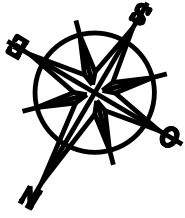
DESSINÉ <u>E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P.</u>	ÉCHELLE 1: 500
RECOMMANDÉ _____	DATE 6 août 2014
FICHIER _____	PLAN RCV6-004.dgn




 Service de l'aménagement du territoire
 Division du transport

Centre écologique Léopold-E.-Beaulieu

DESSINÉ <u>E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P.</u>	ÉCHELLE 1: 500
RECOMMANDÉ _____	DATE 26 janvier 2015
FICHIER _____	PLAN RCV6-003.dgn



#14990

Boulevard de la Colline

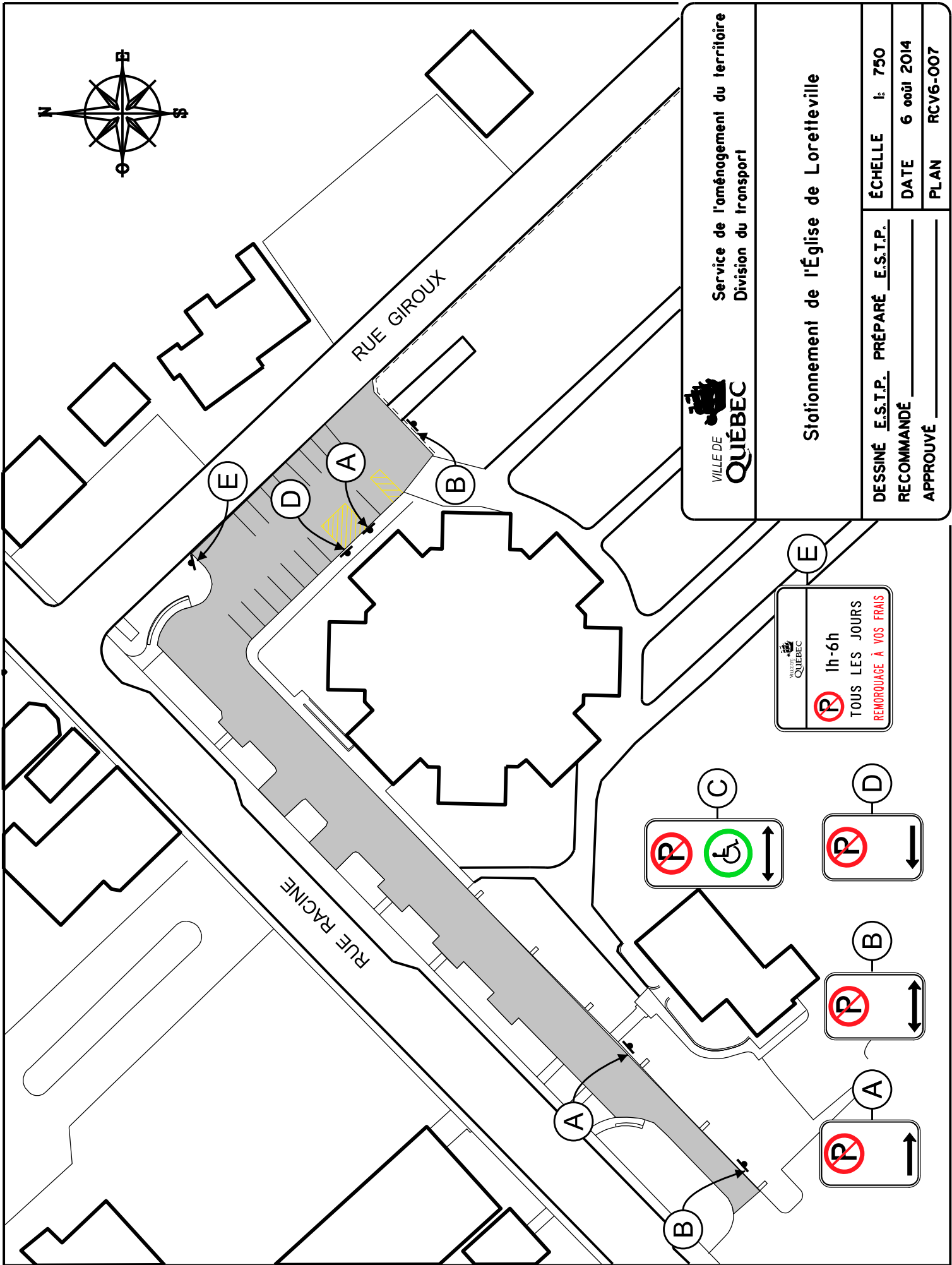
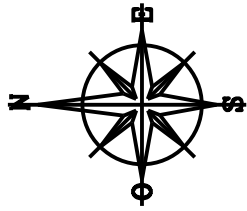
#15015



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

De la Colline

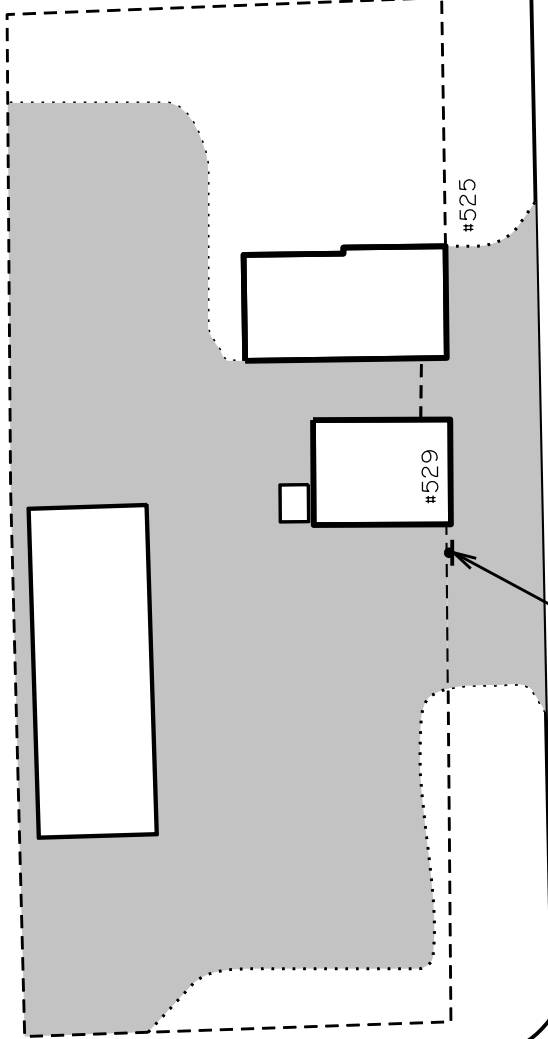
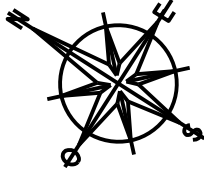
DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:750
RECOMMANDÉ _____ DATE 6 août 2014
APPROUVÉ _____ PLAN RCV6-005



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

Stationnement de l'Église de Loretteville

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1: 750
RECOMMANDÉ _____ DATE 6 août 2014
APPROUVÉ _____ PLAN RCV6-007



Rue du Lac-Fripon

(A)

DÉFENSE DE
JETER DE LA
TERRE OU DES
MATÉRIAUX DE
CONSTRUCTION
SOUS PEINE
D'AMENDE

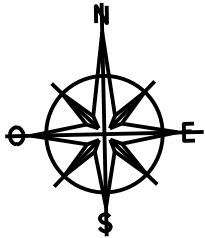
(A)



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

Entrepôt Haute-Saint-Charles

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:750
 RECOMMANDÉ _____ DATE 6 août 2014
 APPROUVÉ _____ PLAN RCV6-008



Rue Longchamps

Caserne Saint-Émile #16

Avenue Lapierre



Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

Entrepôt Lapierre

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:750

RECOMMANDÉ _____ DATE 6 août 2014

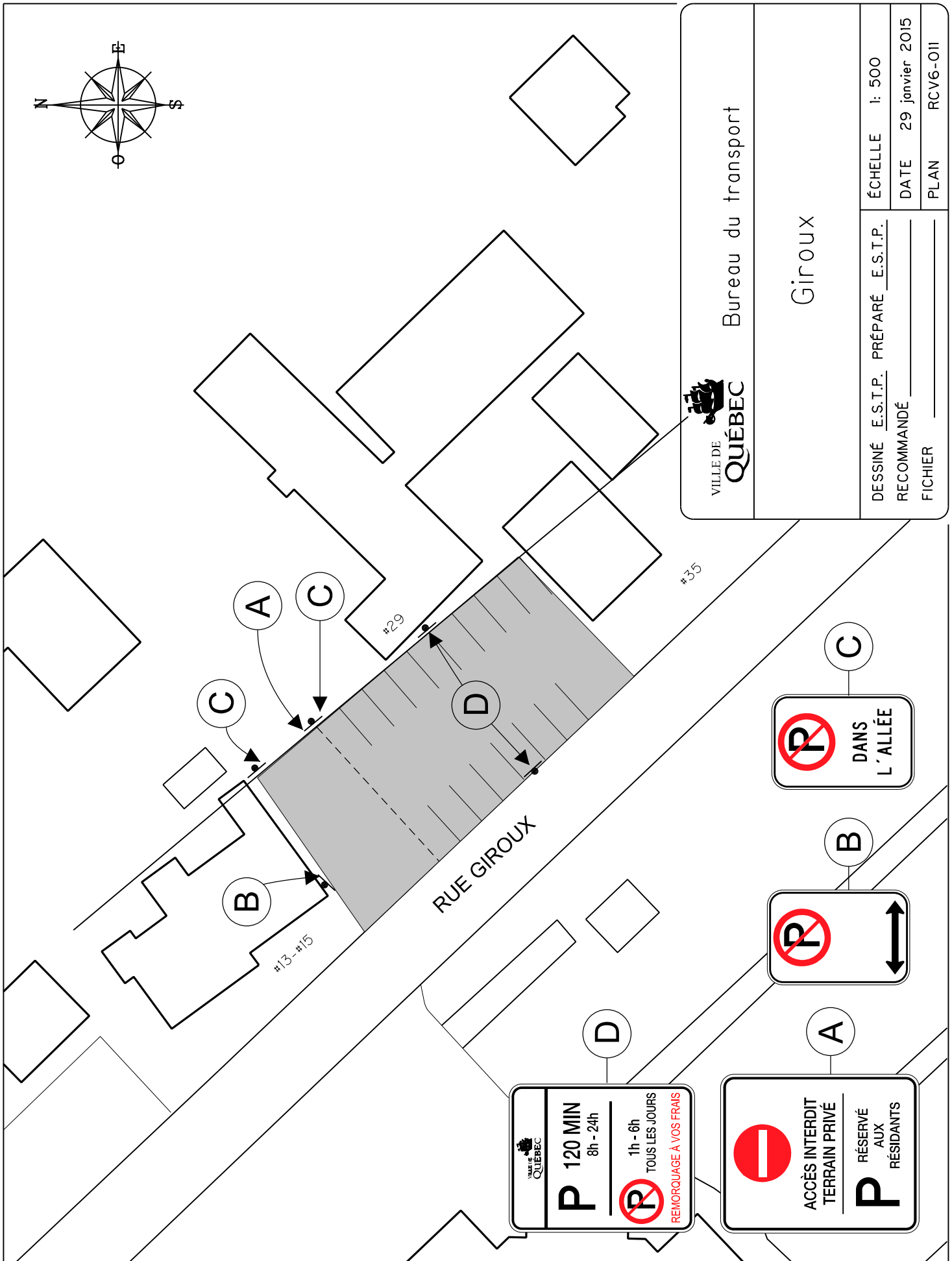
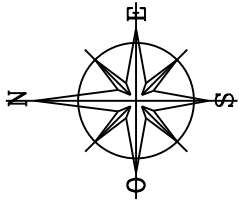
APPROUVÉ _____ PLAN RCV6-009

#2543

#2531
#2533
#2535

#2540

#2528



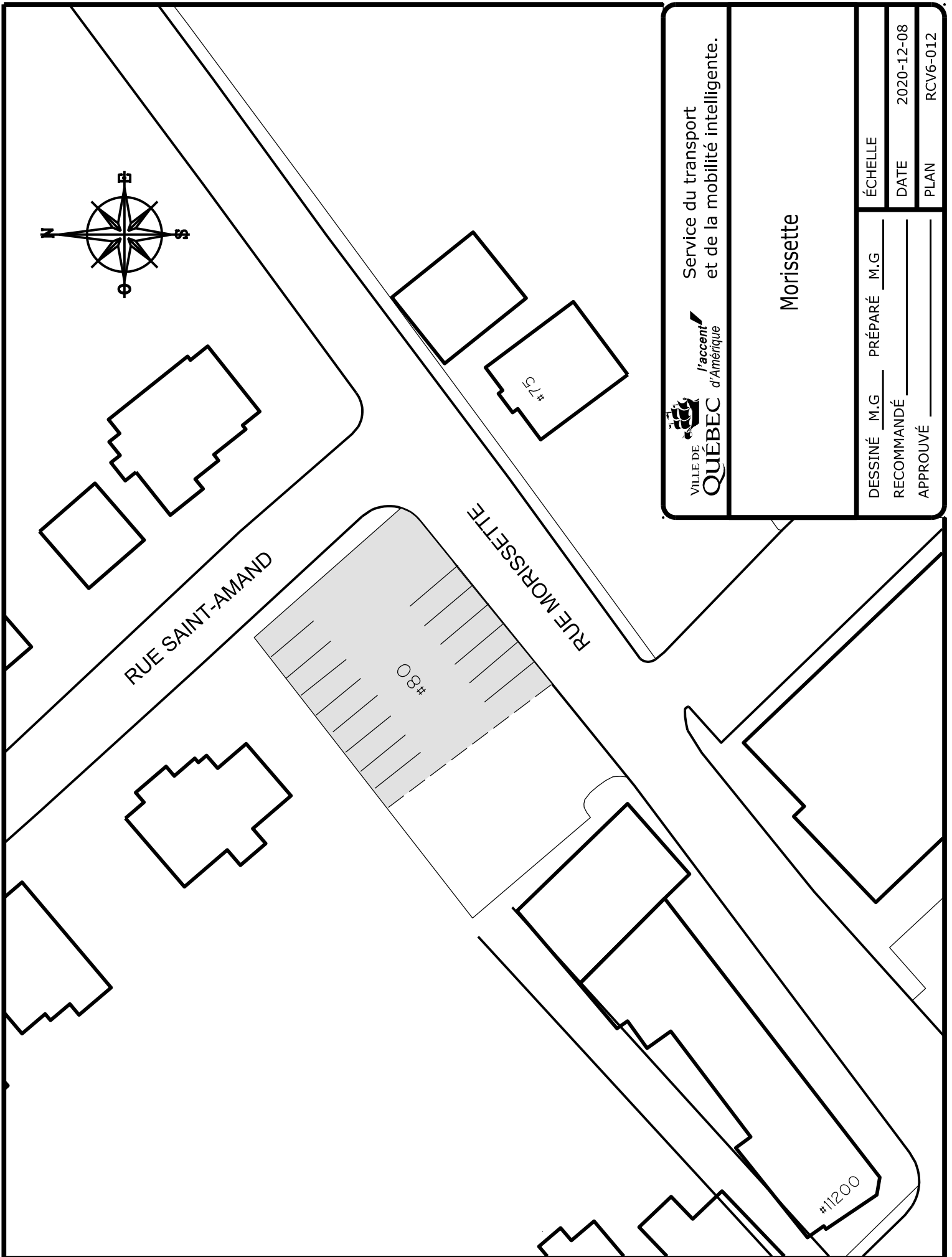
 VILLE DE QUÉBEC	Bureau du transport	DESSINÉ <u>E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P.</u> RECOMMANDÉ _____ FICHER _____	ÉCHELLE 1: 500
	Giroux		DATE 29 janvier 2015


 VILLE DE QUÉBEC	P 120 MIN 8h - 24h
	P 1h - 6h TOUS LES JOURS REMORQUAGE À VOS FRAIS

	ACCÈS INTERDIT TERRAIN PRIVÉ
P	RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS

	DANS L'ALLÉE
--	-----------------

	DANS L'ALLÉE
--	-----------------



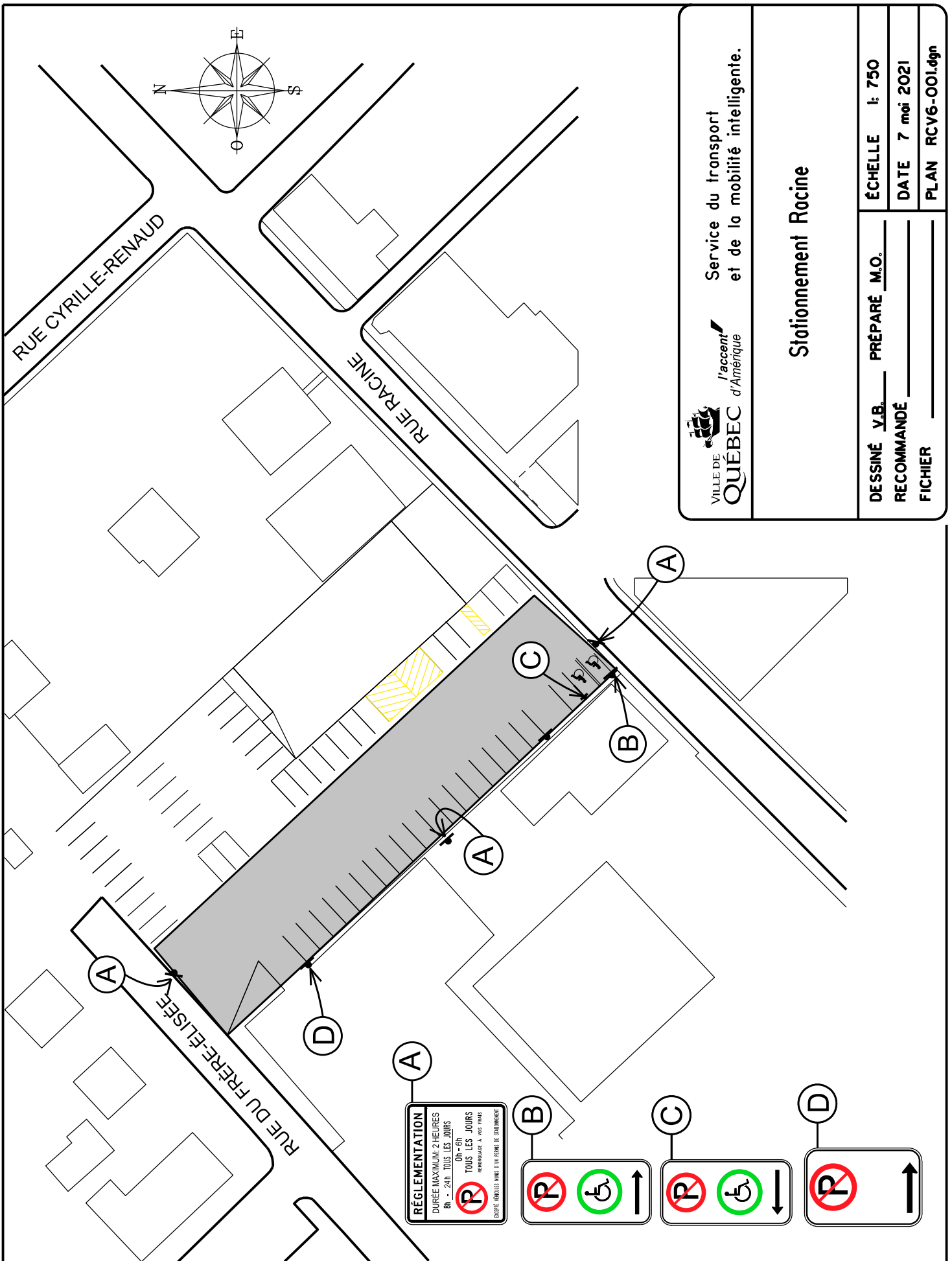

 Service du transport
 et de la mobilité intelligente.

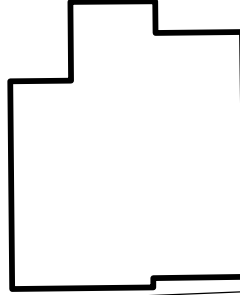
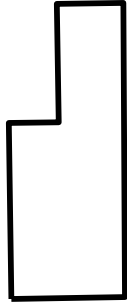
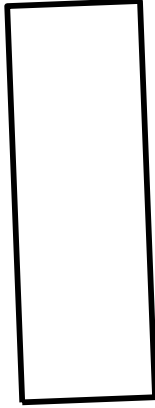
l'accent
 d'Amérique

Morissette

DESSINÉ	M.G.	PRÉPARÉ	M.G.	ÉCHELLE
RECOMMANDÉ				DATE
APPROUVÉ				PLAN

2020-12-08
 RCV6-012

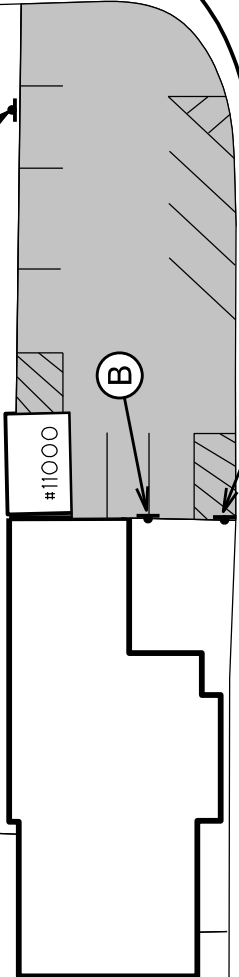




Rue Racine

#188-#192

(A)



(B)

(C)

Boulevard Valcartier



(C)



(B)



(A)

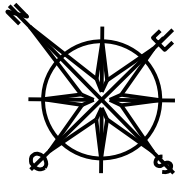


VILLE DE QUÉBEC
Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

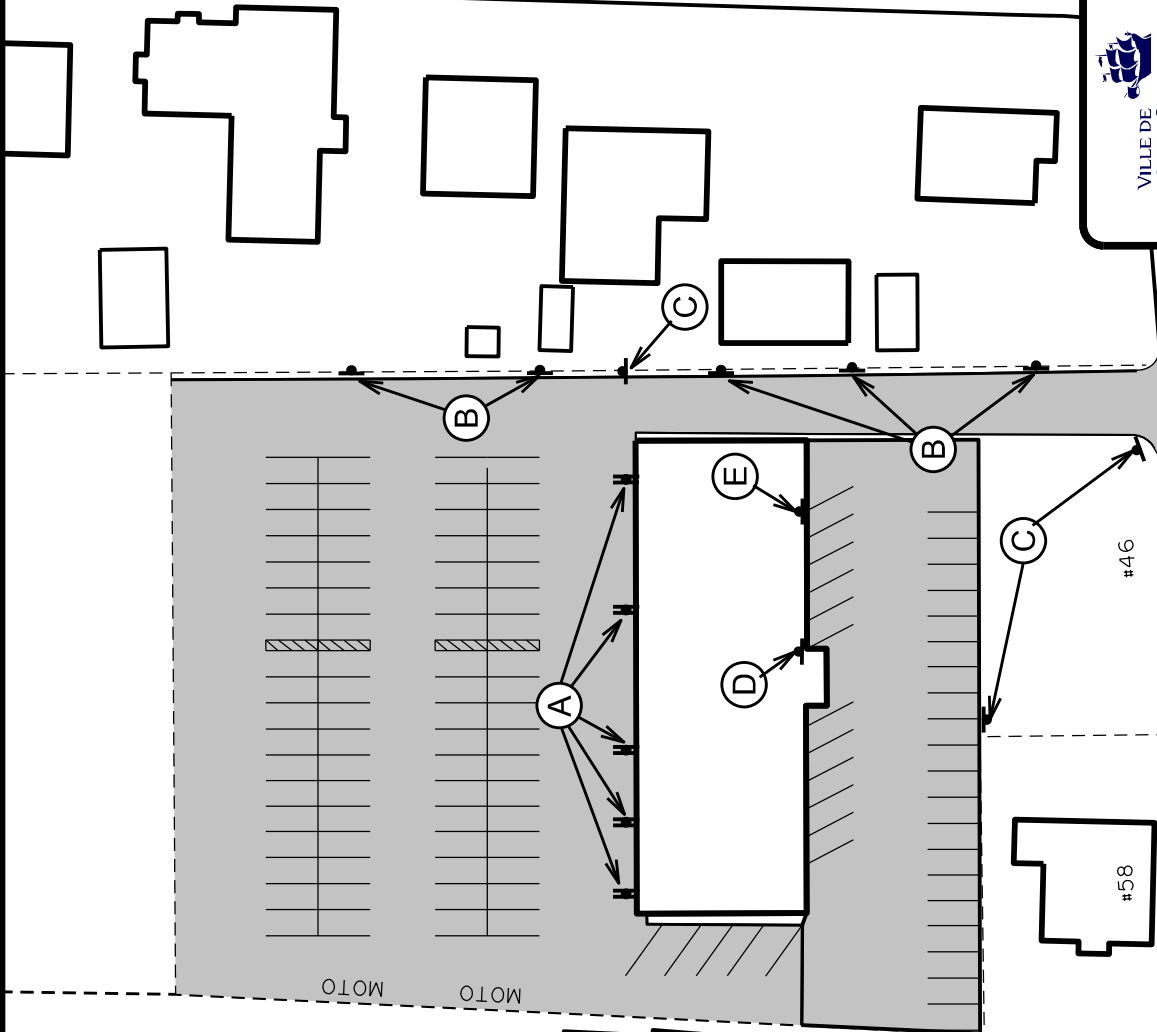
Taxi Coop Valcartier

DESSINÉ E.S.T.P. PRÉPARÉ E.S.T.P. ÉCHELLE 1:500

RECOMMANDÉ APPROUVÉ DATE 8 septembre 2014 PLAN RCV6-O13



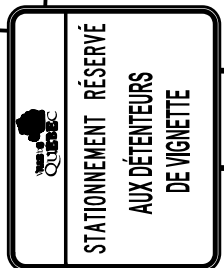
Rue Saint-Amand



A



B



C



D



E

Rue Louis-IX

Rue Lavallée



Service du transport
et de la mobilité intelligente.

Travaux publics Louis-IX

DESSINÉ	M.G.	PRÉPARÉ	M.G.	ÉCHELLE	AUCUNE
RECOMMANDÉ				DATE	2021-02-03
APPROUVÉ				PLAN	RCV6_014

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement établissant les règles à suivre sur certains stationnements qui relèvent du conseil de la ville dans les garages, les parcs de stationnement et sur les terrains gérés par la ville.

Il précise pour chacun des stationnements les types de réglementation ou de prohibition ainsi que les moyens de contrôle.